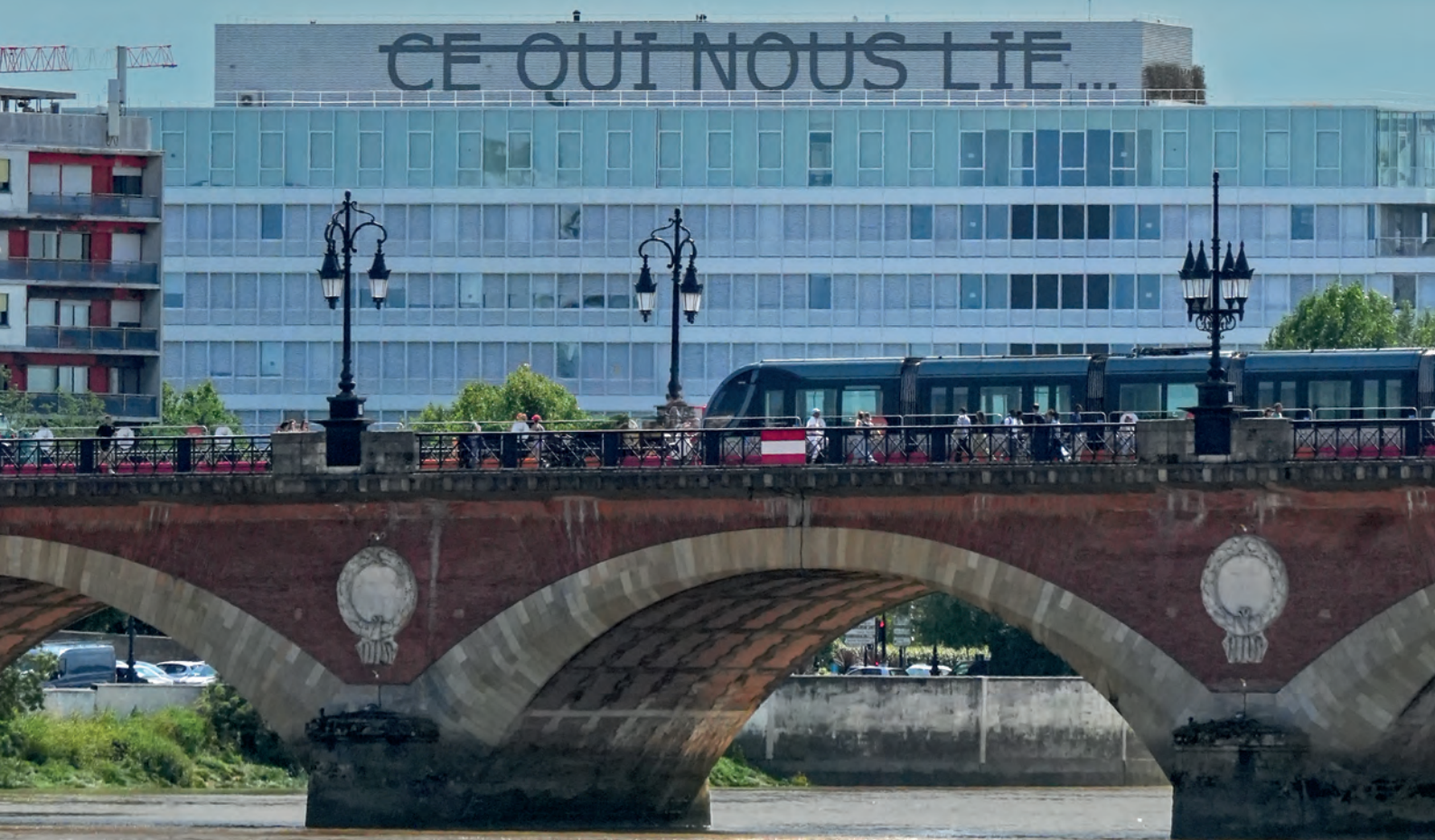


CAhiers de la **M**ÉTROPOLE **BO**RDELAISE

27 | JUIN 2025



FAIRE SOCIÉTÉ

FAIRE SOCIÉTÉ



© Clément Brun.

édito

Il y a des mots qui, suremployés, banalisés, galvaudés, finissent par s'épuiser. « Vivre ensemble » est l'un de ceux-là.

Cette expression serait apparue sur la scène publique dans les années 1980, prononcée par la maire socialiste sortante de la commune de Dreux comme contre-discours au Front National. Quelques décennies plus tard, l'expression devenue slogan, fleurit dans la publicité, se distille dans les romans et rengaines à succès, s'affiche sur les murs des lieux publics, enfle dans les médias. Elle recourt à divers raffinements graphiques : entre guillemets, avec ou sans virgule (« Vivre, ensemble » proclamait une campagne pour la sécurité routière en 2019), avec ou sans trait d'union, et a muté en substantif, « le » vivre-ensemble, solidement installé dans le langage courant.

Comme c'est souvent le cas, l'expression doit probablement son succès à son caractère malléable, voire flou. « Vivre ensemble » est à la fois minimaliste (une sorte de co-présence) et étirable à souhait de la sphère de l'intimité, à l'espace de la proximité, jusqu'à l'universalité : nous vivons ensemble au sein d'un foyer, nous cohabitons dans un immeuble, dans un quartier, dans une ville, nous coexistons dans un pays, sur la planète... Toutes les échelles sont invoquées : *one size fits all* vanterait le monde du prêt-à-porter.

Ce que l'expression perd en précision, elle le gagne en commodité. Elle se substitue, ainsi, à beaucoup de mots pour parler – ou plutôt ne pas parler – de tolérance, de civilité, de laïcité, d'inclusivité, de mixité sociale, de nation, de paix, de multiculturalisme, de cohésion, d'intégration, de handicap, de solidarité... et n'aborder, en réalité, aucune de ces questions de fond.

Pourtant, les appels répétés et incantatoires au « vivre ensemble » révèlent, en creux, que cette nécessité est plus criante que jamais dans des sociétés dominées par l'individualisme, dans des villes de plus en plus ségrégées, quand montent mécontentements, face-à-face et fractures. Mais, faute d'interroger la définition du vivre ensemble, faute d'en préciser les modalités, faute de mobiliser de véritables leviers d'action, l'injonction tourne à vide.

Faire le constat que l'expression « vivre ensemble » est usée jusqu'à la corde et s'agacer contre son usage à tort et à travers, ne signifie pas qu'on ne partage pas cette ambition. Mais il est nécessaire d'inviter à regarder derrière le mot, pour questionner ce qui fait société dans nos villes, « ce qui nous lie... », pour creuser la nature des liens sociaux protéiformes, au-delà des liens de proximité, en dehors des moments – sans doute intenses mais fugaces – de clameur ou de communion. La question est sociale, urbaine et éminemment politique. Ainsi, pour l'historien Jean-François Sirinelli « le vivre-ensemble, c'est notre capacité à régler nos différences et nos différends par la politique ». Une large perspective !

Françoise Le Lay

Publication semestrielle de l'a-urba
Hangar G2 - Bassin à flot n° 1
Quai Armand-Lalande - BP 71
33041 Bordeaux Cedex
www.aurba.org

une revue créée par Jean-Marc Offner

Directeur de la publication
Simon du Moulin de Labarthète

Directrice de la rédaction
Françoise Le Lay

Rédacteur en chef adjoint
Gilles Pinson

Équipe éditoriale
Élodie Maury, responsable d'édition
Emma Pot, assistante de rédaction
Sandra Rinjonneau, assistante de rédaction

Comité de rédaction
Laura Brown, François Cougoule,
Valérie Diaz, Nathanaël Fournier,
Patrice Godier, Françoise Le Lay,
Thierry Oblet, Claire Philippe, Gilles Pinson,
Guillaume Pouyane, Sandrine Vaucelle

Coordination graphique
Olivier Chaput

Conception maquette
Catherine Cassou-Mounat,
Olivier Chaput, Véronique Schiltz

Iconographie
Hélène Dumora,
sauf mention contraire

Impression
Imprimerie Laplante (Mérignac)

Dépôt légal : juin 2025
ISBN : 978-2-9591741-3-1
ISSN : 2260-9075





© Bouriette & Vaconsin.



© La mémoire de Bordeaux Métropole.



DÉBATS

GRAND ENTRETIEN

Nicolas Rio

4

La priorité démocratique, c'est de réduire les inégalités de représentation

| Gilles Pinson

CONTROVERSE

RIP les ZFE

8

| Elena Held

IMPERTINENCE

À l'ombre des lampadaires

11

| Thierry Oblet

BRUITS DE LA VILLE

ÉPHÉMÈRE

Photographie | Hélène Dumora

13

ESPACES PUBLICS

Rendez-vous avec les rez-de-ville !

14

| Sophie Haddak-Bayce | Morane Le Gallic

VOISINAGE

Liège et Gand : des politiques alimentaires en transition

17

| Juliette Betina | Benjamin Corchuan

| Célia Destouches | Diego Ribeiro | Lionel Tastet

DOSSIER Faire société

coordonné par THIERRY OBLET | GILLES PINSON | ÉLISE THOURON

D'une ville qui ferait société Thierry Oblet Gilles Pinson Élise Thouron	29	L'école dans la ville François Dubet	52
La ville européenne, un modèle en sursis ? Gilles Pinson	34	Territoires La marche vers l'égalité trouvera-t-elle un second souffle ? Philippe Estèbe	56
Des lieux pour faire du lien La politique de la ville mérite-t-elle son nom ? Thomas Kirsbaum	39	Faire société autour du vivant Christophe Bouriette Marion Vaconsin	60
Montréal : le secteur communautaire, acteur clé de la cohésion sociale Chloé Reiser	43	Le port en partage Rythmes urbains et sociabilité de la baignade à Copenhague Clément Brun	63
La fragmentation ethno-raciale dans 5 villes américaines Dépasser l'opposition ghetto noir vs banlieue blanche Sylvestre Duroudier	47	Faire commun à Bacalan À la rencontre des associations Emma Pot	66

ACTEURS

IDENTITÉS MÉTROPOLITAINES

Photographie Hélène Dumora	19
-------------------------------------	----

MÉMOIRE

Cap Sciences sur les quais La mémoire des hangars Patrice Godier	20
---	----

TRANCHE DE VIE

Un autre Bordeaux Nathanaël Fournier	23
--	----

FABRIQUE URBAINE

Surélever le logement étudiant, la bonne option ? Claire Philippe	26
---	----

DÉCRYPTAGES

REPRÉSENTATION

Des humains très concentrés Antonin Dubernard	68
---	----

RECHERCHE

Quartiers campagnards Sandrine Vaucelle	71
---	----

MÉTHODE

Les solutions fondées sur la nature Cécile Nassiet	74
--	----

LEXIQUE

Du territoire aux territoires Stella Manning	76
--	----

ACTUALITÉ DU DROIT

Les SERM : bientôt à l'heure ? Michaël David	77
--	----

KIOSQUE

78

Nicolas Rio

La priorité démocratique, c'est de réduire les inégalités de représentation

GILLES PINSON

Pourquoi voulez-vous en finir avec la démocratie participative ?

Nous appelons d'abord à faire une pause, pour prendre le temps de questionner ce qui a fini par devenir une injonction procédurale. Il faudrait faire toujours plus de participation, alors que sur le terrain les résultats sont assez décevants ! Notre livre, c'est une invitation à lever la tête du guidon pour se demander : finalement, qu'est-ce que tout cela produit ?

Il faut arrêter de regarder la participation citoyenne comme une fin en soi, et l'analyser comme un moyen au service de quelque chose. Ce quelque chose pour nous, c'est la démocratie en général, ou plus précisément la démocratisation de l'action publique. Le développement des dispositifs participatifs observé depuis maintenant 30 ans contribue-t-il à rendre la fabrique de l'action publique plus démocratique ? Pas si sûr ! Non seulement ces dispositifs participatifs ne parviennent pas à surmonter la crise démocratique, mais ils ont aussi tendance à l'accentuer. On le voit sur les inégalités de représentation, la défiance qu'éprouve un nombre croissant de citoyens à l'égard des institutions, des élus ou de l'administration.

Quelles sont les expériences concrètes qui vous ont inspiré un tel diagnostic ?

Par rapport aux professionnels de la participation, on regarde ces dispositifs de biais car, notre métier avec

Manon Loisel, c'est d'accompagner la fabrique de l'action publique locale. Ce qu'on constate, c'est le décalage entre les deux. Les collectivités passent beaucoup de temps, d'énergie et d'argent à animer des dispositifs participatifs, qui restent souvent cantonnés à la marge. On gagnerait à réorienter une partie de l'effort sur le fonctionnement interne des collectivités. Pour nous l'enjeu n'est pas de faire participer, mais de démocratiser l'action publique.

En complément de notre expérience de praticiens de l'action publique locale, deux autres démarches ont servi d'élément déclencheur à notre réflexion : le grand débat national mis en place par le président Macron en

« L'enjeu n'est pas de faire participer, mais de démocratiser l'action publique. »

réponse à la crise des Gilets jaunes, puis la Convention citoyenne pour le climat. Voilà deux grands « raouts » qui, à l'échelle nationale, offraient un miroir grossissant de tous les biais que nous avons pu percevoir dans les dispositifs locaux. Grossissant parce que ce qui se passe au niveau national n'est pas tout à fait de même nature que ce qui se passe au niveau local ; mais miroir tout de même, parce que ça vient rendre visible ce qu'on refuse de voir au niveau local.

Vous pensez que l'on peut établir un parallèle entre les grandes messes participatives nationales et les dispositifs locaux (consultations diverses, budget participatif, convention citoyenne organisés par des villes) ?

Oui ! Nous faisons le constat que tous ces dispositifs de participation institutionnalisés, qui ont en commun de vouloir « faire parler les citoyens », se confrontent aux mêmes plafonds de verre, quelle que soit la sincérité des acteurs politiques et techniques qui les mettent en place. Le premier plafond de verre a trait à l'incapacité des dispositifs participatifs à faire entendre les inaudibles. Malgré tous les efforts de ceux qui les conçoivent et les animent, ces espaces participatifs touchent souvent des profils de citoyens assez similaires : plus âgés, plus diplômés...

Les travaux du CEVIPOF¹ ont montré que les participants aux réunions du Grand Débat n'avaient pas du tout la même sociologie que les Gilets jaunes ! Globalement, l'offre de participation est surtout saisie par celles et ceux qui sont déjà insérés dans la vie démocratique. On rencontre beaucoup plus rarement les abstentionnistes dans des réunions publiques ou dans des consultations en ligne. En redonnant la parole aux citoyens qui la prennent déjà, ces dispositifs contribuent paradoxalement à invisibiliser davantage les personnes qui étaient les plus en retrait de notre vie

1 | Le Centre de recherches politiques de Sciences Po.



© Nicolas Rio.

Nicolas Rio est consultant-chercheur en stratégies territoriales et enseignant à l'École Urbaine de Sciences Po. Docteur en science politique, il a fondé l'agence Partie Prenante spécialisée dans l'accompagnement des collectivités et la démocratisation de l'action publique locale. Avec Manon Loisel, il a récemment publié *Pour en finir avec la démocratie participative* (Textuel, 2024) qu'ils prolongent chaque mois par une « lettre aux 500 000 (futurs) élus municipaux ». Pour CaMBo, il revient sur les principaux constats et propositions de l'ouvrage et les débats parfois vifs qu'il a suscités.



démocratique. Quand la participation renforce les inégalités de représentation, peut-elle vraiment être qualifiée de démocratique ?

Le risque de la démocratie participative, c'est de déboucher sur une « présentocratie ». De donner le pouvoir aux présents, c'est-à-dire à ceux qui ont les moyens de l'être. Et on connaît toutes les barrières à l'entrée qu'il peut y avoir en termes de participation citoyenne. Ce qui fait la force de la démocratie à notre sens, notamment par sa dimension représentative, c'est aussi de se préoccuper des absents. C'est là-dessus que les pouvoirs publics et les partisans de la démocratie devraient concentrer leurs efforts : comment faire en sorte que chaque personne soit également prise en compte, même quand on n'arrive pas à les faire venir ?

Les conventions citoyennes ne sont-elles pas une solution au problème que vous décrivez, en sélectionnant des échantillons représentatifs par tirage au sort ?

Les conventions citoyennes ont le mérite de diversifier la sociologie des participants. Mais parviennent-elles à faire entendre les inaudibles ? Là encore, il est permis d'en douter. D'une part, car les productions des

conventions sont autant à l'image des intervenants auditionnés (choisis par les organisateurs) que des conventionnels eux-mêmes. D'autre part, car les paroles les plus dissonantes ont tendance à être invisibilisées au cours du processus. Avec les conventions, on demande aux citoyens de se mettre à la place des institutions (pour finir par tenir le même discours), alors qu'il faudrait faire l'inverse : demander aux pouvoirs publics de se mettre à la place des inaudibles ! À quoi ressemblent les politiques de transition écologique quand on est en situation de précarité et/ou victimes de discriminations ? Que veut dire décarboner les mobilités pour des employés en horaires décalés dépendants de leur vieille voiture diesel ?

L'exemple des conventions montre que l'enjeu n'est pas uniquement la représentativité, mais bien la redistribution de l'attention des pouvoirs publics. Comment pourrait-on utiliser la participation citoyenne pour être plus attentif aux personnes qu'on n'entend pas d'habitude ou que les pouvoirs publics ont plus de mal à comprendre parce que leur vécu est plus éloigné de ce(ux) qu'ils connaissent ?

L'autre plafond de verre commun à tous les dispositifs participatifs, c'est

leur impuissance transformatrice. La réception des expressions citoyennes se confronte à un biais de confirmation : les organisateurs ne retiennent que ce(ux) qu'ils étaient prêts à entendre au départ. Les élus ne sont pas les seuls en cause : agents, citoyens, nous sommes tous confrontés à ce biais de confirmation. Sauf que le rôle de la démocratie, c'est justement de nous aider à le surmonter !

Avec Manon Loisel, nous proposons donc de prendre le problème dans l'autre sens. La priorité n'est pas de « faire parler » les citoyens, mais d'améliorer la capacité d'écoute des institutions pour atténuer leur surdité sélective.

Dans votre livre, vous expliquez que le problème n'est pas du côté de l'expression des citoyens, mais du côté de l'écoute, de ce que font les élus de ce qu'ils ont entendu. La démocratie participative n'a-t-elle pas contribué à la diversification des canaux d'expression à disposition des citoyens ?

Elle a ce mérite mais dans une certaine limite, et c'est là le piège ! On a effectivement démultiplié les canaux d'expression, mais comme ces canaux démultipliés sont saisis par les mêmes

personnes, on a l'impression qu'on élargit alors qu'en réalité on resserre l'expression citoyenne et on s'éloigne davantage de cette promesse d'égalité démocratique.

C'est là que, de notre point de vue, se situe le problème. On fait des budgets participatifs, des conseils de quartier, des réunions publiques sur telle ou telle opération d'aménagement et, au bout du compte, lorsqu'on tire le portrait des participants, ce sont souvent toujours les mêmes personnes qui étaient là. Les professionnels de la participation ont même inventé un acronyme pour décrire ce biais systématique : « TLM » pour « Toujours les mêmes ». Ce sont toujours les mêmes qui captent les différents dispositifs mis en place.

L'un des aspects les plus originaux de votre ouvrage, c'est que vous plaidez pour une revitalisation de la démocratie représentative. C'est assez rare comme discours !

Effectivement, la conclusion à laquelle nous sommes arrivés avec Manon Loisel, c'est le caractère central, presque indépassable, de la question représentative. À force de promouvoir la participation citoyenne, on a fini par abandonner le combat sur la qualité de la représentation. Or c'est la clé pour réussir à donner du pouvoir aux absents et à faire valoir leurs droits. C'est en repensant et en retravaillant sur la fonction représentative des institutions que l'on arrivera à mieux prendre en compte le vécu de ceux qui ne participent pas à la démocratie participative et que l'on pourra espérer mettre en œuvre des politiques publiques qui servent leurs intérêts.

Le défi est de taille et ne pourra pas être résolu par un nouveau dispositif clés en main. Mais ça n'empêche pas de le mener ! Cela peut prendre plusieurs formes. La première consiste à interroger la fonction des élus. Dans la fabrique de l'action publique, les élus sont considérés uniquement comme des « décideurs », alors qu'ils

« Réparer notre démocratie représentative, c'est aussi redonner plus de place à la collégialité et au débat contradictoire. »

devraient surtout être des « représentants ». C'est pour cela que nous nous intéressons aux « comités de pilotage ». Cela peut paraître techno ou anecdotique, mais en réalité les COPIL remplissent le quotidien des élus et formatent leur fonction. Plus que des comités de « pilotage », l'action publique a besoin de comité de « politisation » pour justifier au nom de qui et de quoi telle décision est prise ou telle politique impulsée. Il faut redonner aux élus leur rôle de porte-voix du vécu et des préoccupations de leurs différents concitoyens, et notamment ceux que l'on entend et écoute le moins. Ce qui interroge à la fois la sociologie des élus, leur formation et la hiérarchisation de leur agenda : sont-ils en capacité d'assurer cette fonction ? Et comment faire pour y parvenir ?

Réparer notre démocratie représentative, c'est aussi redonner plus de place à la collégialité et au débat contradictoire. Pour décider, cela peut être plus efficace d'être tout seul. C'est pour cela qu'on assiste à un phénomène de centralisation du pouvoir dans les mains de l'exécutif, au niveau national comme au niveau local. Mais pour

représenter une population de plus en plus hétérogène et diverse, du fait notamment de la hausse des inégalités, on a besoin d'élus au pluriel.

Par exemple, il n'est pas simple d'être le maire d'une commune, de réussir à représenter tous ses habitants. C'est bien pour ça qu'on a un conseil municipal ! Pour jouer leur fonction représentative, les collectivités ont besoin des assemblées qui, dans leur dimension collégiale et par le croisement de points de vue, peuvent avoir la capacité de représenter la population dans sa diversité.

Mais ces assemblées municipales et métropolitaines ont tendance à être reléguées dans la fabrique de l'action publique. Ce ne sont souvent que des chambres d'enregistrement qui valident *in fine* une action publique qui se fabrique loin d'elles. Avec peu de place pour le débat contradictoire, pour une confrontation des points de vue qui soit autre chose que la mise en scène d'une opposition entre une majorité et une opposition qui, là aussi, est souvent un peu en décalage avec les enjeux d'action publique.

Si l'objectif est de revitaliser la démocratie, il vaut mieux s'attaquer au fonctionnement effectif de nos assemblées politiques existantes plutôt que de créer des dispositifs annexes. Elles ont un rôle important car elles restent un point de passage obligé, mais elles ne se sont pas utilisées au plein de leur potentiel. Elles pourraient apporter beaucoup plus à la fabrique de l'action publique.

Vous insistez sur la nécessité de travailler sur la qualité de l'écoute et de l'attention accordée à la parole et au vécu des citoyens. Vous évoquez notamment la vertu des auditions.

Les élus mais aussi les services, les techniciens sont confrontés à un même défi : comment se représenter le quotidien et les préoccupations de citoyens qui, sociologiquement, peuvent être très éloignés ? Au lieu de chercher à entendre tout le monde (ce qui consiste la plupart du temps à écouter les TLM), essayons plutôt d'identifier qui sont les inaudibles. Ceux qui passent sous les radars, non pas parce qu'ils sont muets, mais parce que les institutions publiques n'arrivent pas à les entendre. Une fois qu'on les a identifiés, essayons de mieux les comprendre pour réussir à prendre en compte leur expérience dans la conception des politiques locales comme dans leur mise en œuvre.

Les auditions peuvent être un outil, telles qu'on les pratique par exemple à l'Assemblée nationale dans le cadre des commissions d'enquête. On pourrait imaginer, au niveau local des commissions d'enquête sur des sujets qui sont insuffisamment travaillés. On n'y auditionnerait pas uniquement des experts, mais aussi des citoyens identifiés comme inaudibles pour mieux se représenter leur quotidien. Cela peut également passer par un recours plus systématique aux sciences sociales dont l'une des fonctions est de donner à comprendre la situation des inaudibles. Il y a une masse de travaux et de chercheurs prêts à épauler les institutions publiques mais qui ne sont pas du tout pris en considération par ces

dernières. Bien souvent, les budgets dédiés aux enquêtes sociologiques ou ethnographiques ont été reportés sur de l'ingénierie participative.

Enfin, il faudrait s'appuyer davantage sur les acteurs de l'éducation populaire et leurs méthodes. Certaines structures mettent par exemple en place des groupes de pairs avec des personnes en situation de précarité, afin de partir de leur point de vue et de forcer l'institution à aborder les enjeux d'action publique du point de vue des personnes concernées et pas de celui de l'institution. Dans le livre,

« Au lieu de chercher à entendre tout le monde [...], essayons plutôt d'identifier qui sont les inaudibles. »

on évoque le travail d'ATD Quart Monde et celui d'Aequitaz qui a pris l'initiative de constituer des groupes de pairs avec des bénéficiaires du RSA pour engager le dialogue avec les conseils départementaux. L'idée c'est d'inciter les élus et les services à se mettre à la place des personnes qui touchent le RSA. Les obligations qu'on leur impose en compensation des allocations sont-elles pertinentes, réalistes ? Inverser les points de vue, c'est aussi contribuer à renverser les rapports de pouvoir ou, *a minima*, à atténuer les asymétries de position.

À Bordeaux, la municipalité expérimente la démocratie d'interpellation. Est-ce un moyen de pallier les manques de la démocratie participative ?

Effectivement, on entend de plus en plus parler de la démocratie d'interpellation, et pour nous, c'est une évolution qui va dans le bon sens. Il s'agit

d'assumer le fait que la démocratie ne peut se limiter à l'offre participative, qu'elle peut venir de l'extérieur des institutions. Les citoyens ont tout un tas d'autres possibilités pour s'exprimer : les pétitions, les manifestations, la mise en place de collectifs ou les actions associatives. La démocratie d'interpellation, c'est une manière d'élargir le terrain de jeu démocratique à ce que Pierre Rosanvallon appelle la « contre-démocratie ».

En revanche, il ne faudrait pas que cette démocratie d'interpellation subisse le même sort que la démocratie participative, à savoir une reprise en main par les institutions publiques. Le rôle des collectivités, ce n'est pas d'organiser la démocratie d'interpellation mais de parvenir à la

prendre en compte (et de lutter contre les formes de répression dont elle fait l'objet). Le défi pour les institutions, c'est d'accepter de « lâcher prise » pour se concentrer sur les responsabilités qui sont les leurs. Reconnaître l'existence de contre-pouvoirs en dehors des institutions municipales, ça passe aussi par donner plus de place aux contre-pouvoirs « internes ». On en revient à la question sur la place du débat contradictoire dans la fabrique de l'action publique ! C'est aussi la vitalité démocratique au sein même des institutions qui rendra possible la capacité à accueillir cette démocratie d'interpellation. —

RIP Les ZFE

ELENA HELD

Le 17 juin dernier, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi « de simplification » dans lequel figure une mesure supprimant les zones à faibles émissions (ZFE), dispositif restreignant l'accès des centres urbains aux véhicules les plus polluants. La mesure a été le sujet de vifs débats, opposant de façon frontale les partisans d'une meilleure qualité de l'air aux défenseurs d'un droit à la mobilité. Alors que les ZFE avaient déjà été mises en place dans plusieurs métropoles françaises, comment expliquer un tel revirement¹ ?

Une politique de santé publique laissée à l'appréciation des collectivités

Les ZFE ont connu un développement considérable ces dernières années. De Madrid à Stockholm, il en existe à ce jour plus de 300 en Europe. Il ne s'agit pas d'une politique de mobilité, mais de santé publique : avec près de 40 000 décès prématurés² par an dus à la pollution atmosphérique en France, l'enjeu est d'importance. Cependant, l'efficacité et l'acceptabilité de cette mesure sont fortement contestées.

Les ZFE reposent sur une logique de quota : seuls les véhicules respectant certains critères de pollution peuvent circuler dans la zone. L'objectif est double : d'abord, encourager les populations à un report vers des

modes plus respectueux de l'environnement ; ensuite, accélérer le renouvellement du parc automobile local en incitant à l'acquisition de véhicules moins polluants.

Berlin, Londres, Rome ou Madrid... Ces villes témoignent toutes de l'efficacité de cette politique. D'abord, dans la réduction des polluants atmosphériques : à Londres, la ZFE a permis une diminution de la concentration moyenne de PM₁₀ de 13 % par an³. Mais aussi dans l'utilisation des modes de transport alternatifs à l'automobile : à Madrid par exemple, une enquête de 2022 a montré que 28 % des interrogés avaient diminué l'usage de la voiture, tandis que l'utilisation des transports publics augmentait de 9 %.

En France, si certaines métropoles avaient anticipé la mise en œuvre d'une ZFE (Paris, par exemple), leur déploiement s'est fait en deux temps : en 2019, la loi d'Orientation des Mobilités en fait une obligation pour les métropoles dépassant régulièrement les seuils de pollution. Puis, en 2021, la loi Climat et Résilience l'impose à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Le dispositif s'appuie sur le système des

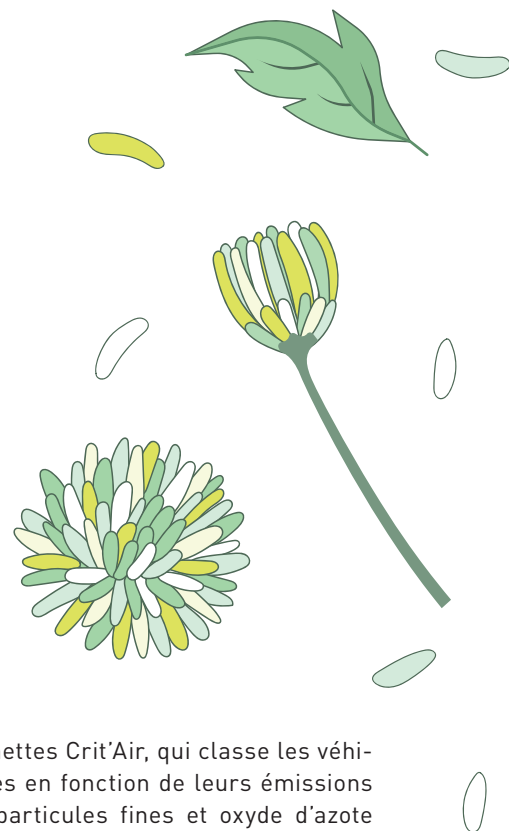
vignettes Crit'Air, qui classe les véhicules en fonction de leurs émissions de particules fines et oxyde d'azote de 1 à 5, voire non classés (5 et non classés étant les plus polluants). Ces vignettes, qui reposent sur les normes européennes d'homologation des véhicules, définissent ainsi s'ils sont autorisés à rentrer dans les ZFE. L'exclusion des véhicules se fait progressivement, avec un durcissement des critères au fil du temps.

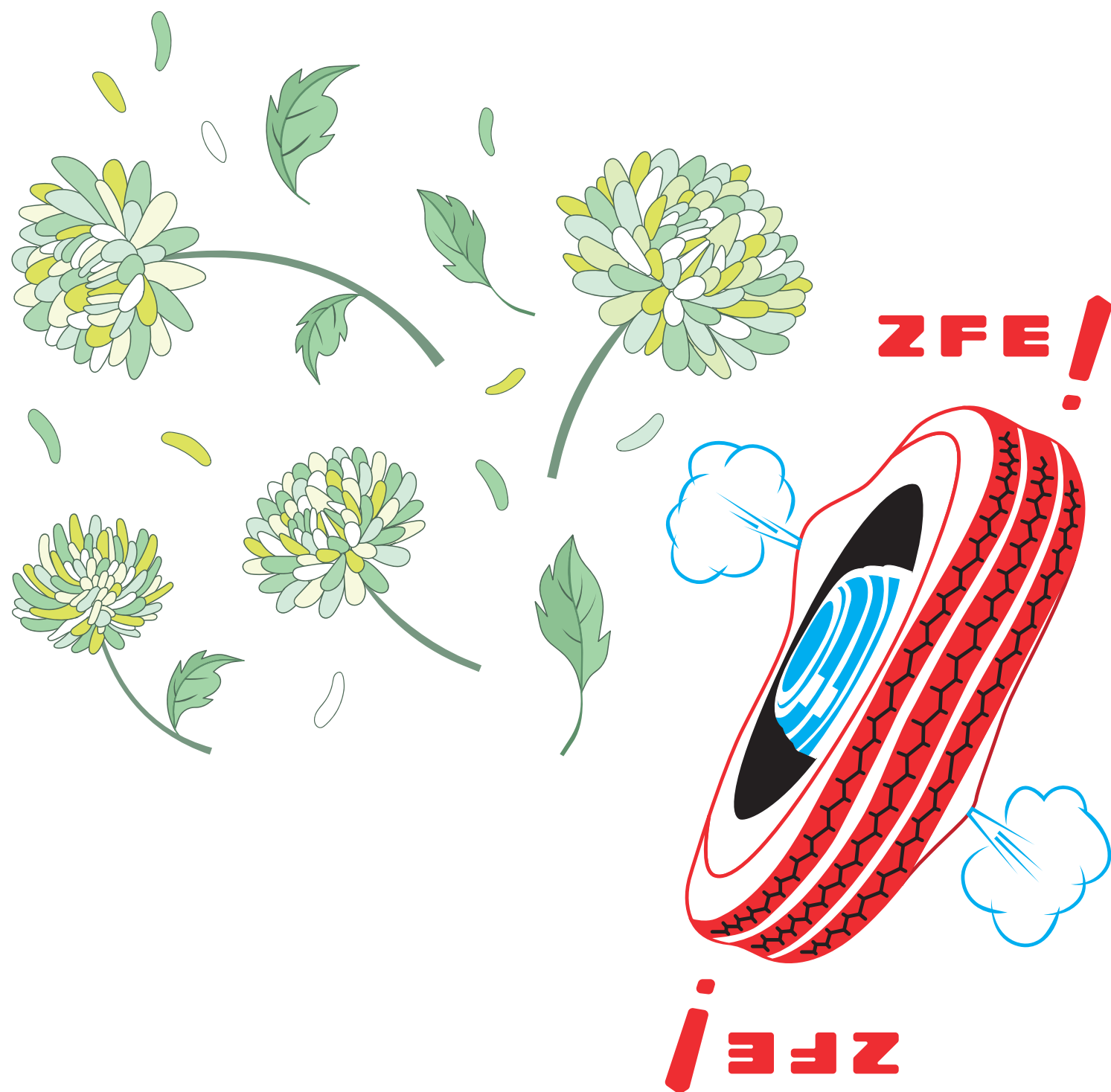
Les modalités des ZFE étant laissées à l'appréciation des collectivités locales, elles peuvent être extrêmement variables selon les villes, tant en termes d'étendue du périmètre, d'horaires d'application que de critères d'exclusion des véhicules. À Paris, la ZFE concerne les véhicules particuliers, utilitaires et deux roues crit'Air 3, 4 et 5 et fonctionne du lundi au vendredi de 8 à 20 h. À Bordeaux,

1 | Le texte doit être désormais examiné par une commission mixte paritaire composée de sept députés et sept sénateurs, qui devront se mettre d'accord sur un texte commun.

2 | Santé Publique France.

3 | Pour Madrid : J. Tarriño-Ortiz, J. A. Soria-Lara, J. Gómez, J. Manuel Vassallo, « Public Acceptability of Low Emission Zones: The Case of « Madrid Central », *Sustainability* 13, n° 6, 16 mars 2021. Pour Londres : R. B. Ellison, S. P. Greaves, D. A. Hensher, « Five Years of London's Low Emission Zone: Effects on Vehicle Fleet Composition and Air Quality », *Transportation Research Part D : transport and environment*, n°23, août 2013, p. 25-33.





la ZFE exclut seulement les véhicules non-classés et fonctionne en continu (sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre).

Évidemment, ces modalités d'application ont une influence sur l'efficacité de la mesure. Malheureusement, peu d'études analysent, en France, les impacts des ZFE et les conditions de leur efficacité. Il est donc difficile de déterminer les paramètres adéquats pour que la ZFE atteigne son objectif d'amélioration de la qualité de l'air, sans pour autant brider la mobilité des habitants – un préalable pourtant nécessaire pour évaluer les arguments avancés par les partisans et les opposants de cette politique.

L'acceptabilité de la ZFE : entre accompagnement et punition

La mise en place d'une ZFE pourrait modifier les dynamiques territoriales. Ainsi, face à une baisse de la fréquentation, certains commerces pourraient choisir de se localiser en dehors de la ZFE. De même, certaines populations peuvent être incitées à déménager en dehors de la ZFE en raison de contraintes trop fortes sur leur mobilité quotidienne. À l'inverse, d'autres pourraient être attirées par les avantages de vivre dans une zone moins polluée, disposant de meilleures aménités. Ce manque d'analyse des impacts territoriaux laisse la question en suspens, même si on peut supposer que ce type d'impact resterait marginal.

La mise en œuvre des ZFE peine à être à la hauteur des ambitions politiques qu'elle porte. Les ZFE doivent

comporter des mesures d'accompagnement, que certaines collectivités ont des difficultés à développer faute de moyens humains, techniques et financiers suffisants. Les infrastructures adaptées (telles que des parkings relais, un réseau de transport en commun développé) et les dispositifs de contrôle (moyens humains ou vidéosurveillance) sont parfois insuffisants et inégalement répartis. En outre, l'absence d'un cadre technique harmonisé au niveau national laisse place à une grande disparité d'application entre les agglomérations, contribuant à rendre la mesure confuse.

Ainsi en est-il par exemple des « dérogations ». Certains véhicules sont autorisés à circuler dans la ZFE, même s'ils ne respectent pas la norme de pollution imposée : les véhicules de secours, les professionnels mobiles comme les infirmier·ère·s à domicile, les artisans du bâtiment peuvent bénéficier d'une exemption perpétuelle ou temporaire. Chaque collectivité définit elle-même le périmètre de ses exemptions, rendant la mesure difficilement compréhensible et contribuant à faire naître un sentiment d'injustice.

Les difficultés d'acceptation sociale constituent un frein majeur au déploiement des ZFE. Ces dernières cristallisent les tensions puisqu'elles sont perçues comme inégalitaires, voire punitives, en particulier pour les ménages modestes, propriétaires des véhicules les plus anciens et les plus polluants. Le coût d'acquisition d'un véhicule moins polluant reste trop

élevé pour une partie des populations concernées, malgré la mise en place d'aides financières au changement de véhicule (bonus écologique, prime à la conversion, aides locales).

Par ailleurs, dans les zones où les alternatives à la voiture sont peu développées (territoires périurbains, quartiers mal desservis), les habitants subissent plus fortement les restrictions, qui leur interdisent l'accès à certaines parties de la ville. De ce fait, la ZFE risque d'aggraver la séparation entre les habitants du centre et de la périphérie, entre ceux qui ont le choix de leur mode de transport et ceux qui dépendent de leur automobile, une séparation rendue explicite par le mouvement des Gilets jaunes. Pour certains, ZFE est l'acronyme de zones à forte exclusion, témoin de la fracture sociale qu'elles seraient susceptibles d'amplifier.

C'est ainsi que les députés ont préféré ménager les populations qui ne trouvaient pas de solution à cette contrainte imposée, et qui pouvaient avoir le sentiment d'être délaissées, exclues voire punies par les politiques publiques. Les ZFE ont été présentées comme une mesure injuste et mal adaptée, une barrière à la mobilité rendant difficile l'accès à l'emploi et aux services urbains. Plus fondamentalement peut-être, la mesure s'attaquait à ce droit sacré que constitue le droit au transport reconnu par la loi LOTI de 1982 et, surtout, à « la bagnole », cette mythologie des temps modernes, symbole de liberté. —

À l'ombre des lampadaires

THIERRY OBLET

Qui a éteint
la lumière ?



Les historiens du quotidien relèveront peut-être un jour que, dans les années 2020, les habitants des villes de France eurent l'impression de vivre en hiver les heures les plus sombres de leur histoire. Une morosité avivée non par une conscience lucide de la déstabilisation du monde qui se jouait en Ukraine, à Gaza ou dans l'Indo-Pacifique, mais sous le simple effet de la diminution de la luminosité de leur espace public.

« Et la lumière fut » (*Genèse 1 : 1-3*). Les historiens y insistent. Des premières lanternes brûlant leur chandelle (XV^e siècle¹) aux lampes à vapeur de sodium (1970) en passant par l'invention du réverbère (1766), de l'éclairage au gaz à l'éclairage électrique, la montée en puissance de l'illumination des villes a toujours signifié plus qu'une commodité octroyée aux affairéments urbains. L'éclairage public a symbolisé le succès du bien sur les ténèbres, quitte à déstabiliser l'opposition du jour et de la nuit, l'un de ces contrastes conceptuels (chaud/froid ; haut/bas ; cru/cuit...) qui ont structuré l'esprit humain. Ainsi était-il hautement suspect dans la ville médiévale de se promener la nuit, mais aussi inconcevable de travailler dans le noir.

La maîtrise de la lumière a estompé les frontières entre le jour et la nuit. Mais cette nuit colonisée par des activités diurnes traduisait l'avancée du Progrès². La question de l'éclairage

public relevait du gouvernement de l'obscurité, de l'obligation des autorités d'assurer la sécurité des particuliers et la prévention des désordres politiques et sociaux. À Bordeaux comme ailleurs, les récents débats sur l'éclairage public ont illustré la vigueur de ce lien entre noirceur et sentiment d'insécurité.

Toutefois, depuis quelques années, les vertus de l'éclairage public ont perdu de leur éclat. D'abord, la lumière elle aussi polluée. Elle prive les métropolitains du spectacle d'un ciel étoilé. Elle dérange le festin des chauves-souris qui se nourrissent d'insectes qui nous sont nuisibles. Elle menace les papillons de nuit qui, défaits de leur réputation de mauvais augures, sont considérés aujourd'hui comme des

pollinisateurs encore plus efficaces que les abeilles. Ensuite, l'éclairage public n'est pas le seul consommateur d'électricité et ne doit pas accroître le risque d'un « black-out ». Enfin, la flambée des coûts de l'électricité, tant financiers qu'en lien avec l'impact de sa fabrication sur le climat, ont incité de nombreuses communes à réduire l'éclairage public par vertu et pour faire des économies. Ce constat soulève un problème délicat : payons-nous l'électricité à son juste prix ? Une question que la volatilité des prix du marché de gros rend aussi difficile à manier qu'une baguette de mikado. Une question d'autant plus sensible que les collectivités territoriales ont loisir de choisir leur fournisseur d'énergie.

1 | Comme souvent dans les histoires de la France urbaine, Paris sert de référence.

2 | Cf. le dossier « Nuits urbaines », *CaMBo* #12, novembre 2017.

Tirez sur le fil électrique et vous détricotez les habits d'une gouvernance opaque. Au nom du principe de la concurrence, un opérateur historique qui « nous devait plus que de la lumière » se voit obligé de vendre une partie de sa production énergétique à un prix artificiellement bas à de potentiels concurrents. Ces nouveaux « fournisseurs » qui ne produisent rien, hormis des factures et des jeux d'écriture comptable, peuvent ainsi entrer en concurrence sur le marché européen de l'électricité avec notre opérateur contraint d'y racheter son électricité au prix fort pour satisfaire la demande de ses clients.

Au final, l'intelligence des requins prime sur celle des castors. Un trader chargé de l'achat et de la vente du charbon sur un marché financier peut gagner soixante fois plus que le directeur d'une centrale nucléaire¹. La volatilité des prix devient une expérience réservée aux spéculateurs ; le consommateur final, lui, n'en subit que l'envolée. Lorsqu'il règle sa facture, il saisit bien qu'il paye plus que la lumière, sans saisir véritablement ce qu'il paye.

« Il faut décorrélérer les prix de l'électricité de ceux du gaz, diront les uns.

- C'est une option dangereuse car le marché européen maintient l'équilibre entre la production et la consommation et nous a sauvé d'un black-out en 2022, rétorqueront les autres.

1 | H. Proglia, *L'étrange débâcle*, Michel Lafon, 2024, 214 p.

- Parce que votre concurrence a démantelé un système cohérent qui de la production à la distribution finale et grâce à la complémentarité du nucléaire et de l'hydroélectricité assurait une production d'électricité bon marché, régulière et planifiée qui préservait l'indépendance énergétique du pays.

- Ne détruisons pas notre idéal européen mais modifions-en les règles pour mieux concilier la planification des investissements aux besoins du court terme et de la transition écologique.

- Votre idéal nous a fait perdre un avantage compétitif essentiel pour notre réindustrialisation. » Etc., etc.

De la globalisation heureuse à la globalisation piteuse, la mondialisation est devenue une question électrique. Le nouvel ordre mondial attendu disjoncte, court-circuité par la résistance d'une diversité d'ordres mondiaux plus ou moins westphaliens, plus ou moins supranationaux.

L'éclairage public figurait autrefois notre volonté de gouverner l'obscurité. Aujourd'hui, les interrogations sur ce qui lui procure son énergie traduisent l'impression plus générale de gouverner dans l'obscurité.

Que risque-t-on à gouverner ainsi ? Se heurter aux murs de la réalité. Philip K. Dick qualifiait la réalité comme ce qui reste lorsqu'on a cessé d'y croire. Jacques Lacan distinguait la réalité du réel. Il considérait la réalité comme une

production de nature symbolique. Elle pouvait à ce titre être déformée par ceux qui intriguent, via divers canaux, pour imposer leur vision de la réalité. Dur et impénétrable, émancipé des manipulations symboliques, le réel ne se déforme pas : le rencontrer, c'est s'y cogner.

À défaut de ne plus voir les étoiles, souhaitons au citoyen métropolitain un autre éclairage que celui douloureux des 36 chandelles ! Et parce qu'il est difficile d'imaginer que l'obscurité puisse chasser l'obscurité, sans doute faut-il se résoudre à l'accepter sans céder ni au désespoir, ni au nihilisme, conscient qu'en l'absence de lumières théoriques il n'est pas interdit de concevoir des solutions pratiques.

Craignons toutefois que gouverner dans l'obscurité favorise des manières obscurantistes de gouverner. D'autant qu'il n'est pas rare que, conscients du caractère aventureux des orientations qu'ils prônent, les décideurs tolèrent de moins en moins les impertinences. —



Rendez-vous avec les rez-de-ville !

SOPHIE HADDAK-BAYCE | MORANE LE GALLIC

Imaginez-vous déambuler dans les rues d'une ville, laissant traîner votre regard au hasard des façades. Trop souvent, ce sont des vitrines opaques, des portes closes, des espaces vacants ou inanimés qui s'offrent à vos yeux. Vous vous souvenez d'un temps où l'angle de la rue était animé par un café avec sa terrasse débordant sur le trottoir, un lieu de vie et de rencontres, aujourd'hui remplacé par une banque aux vitres froides et impersonnelles. Vous repensez à ce trajet familial, quand pour aller à la boulangerie, vous traversiez le jardin de la résidence Les Tilleuls, un sentier de verdure et de convivialité où les fleurs parfumaient l'air au printemps. Maintenant un mur hermétique barre le passage et vous devez contourner, en empruntant une rue bruyante au trottoir étroit. Est-ce le nouveau visage de nos rez-de-ville ?

Les héritages

En se tournant vers le passé, on découvre des rez-de-ville où l'espace public et l'espace privé s'entrelacent et se nourrissent mutuellement. Le plan Nollî¹ en est un très bon démonstrateur : en mettant en lumière les espaces ouverts de la ville – les espaces publics, les complexes religieux et civils, mais aussi les cours et jardins –, il invite à porter un autre regard sur les pratiques de la ville

1 | Plan de Rome réalisé par Giambattista Nolli en 1748, devenu iconique pour de nombreux historiens ou architectes-urbanistes car mêlant le « réel » des relevés topographiques de l'époque aux interprétations subjectives des pratiques de la ville selon les conditions d'accessibilité des espaces, peu important leurs domanialités.

et sur l'opposition public et privé de l'époque. Si l'on y regarde de plus près, ces principes se matérialisent dans des exemples concrets, hérités de traditions urbaines riches et variées.

Prenons l'exemple des venelles médiévales, ces ruelles étroites où étals de marchands, ateliers d'artisans et terrasses d'auberges débordent dans la rue, animant l'espace public et effaçant les limites de domanialité. À Londres, les cours anglaises mettent à distance la façade, créant des espaces ouverts et appropriables.

Plus loin à Singapour, les bâtiments sous pilotis montrent comment les rez-de-chaussée peuvent être investis pour abriter des activités en commun, des commerces ou des lieux de passage, tout en offrant une porosité qui fluidifie la relation entre la rue et les bâtiments. Enfin, les traboules lyonnaises, ces passages secrets qui relient les rues en traversant les bâtiments, proposent une expérience urbaine unique et des raccourcis dans la ville.

Rue de Lisbonne. © Sophie Haddak-Bayce.





Traboules à Lyon. © Morane Le Gallic.

Ces exemples vernaculaires évoquent des rez-de-ville animés qui ne se résument pas à l'épaisseur de la limite public/privé, mais englobent aussi les interstices : passages, cours, galeries, seuils, ruelles, patios... Autant d'espaces qui redonnent de la profondeur et de la vie aux rez-de-ville. Ils incarnent une richesse souvent invisible, mais essentielle, qui transforme la ville en un lieu de rencontres, de surprises et de convivialité.

Beaucoup de matière grise...

Les théories ne manquent pas pour repenser les rez-de-ville. Nicolas Soulier, dans son ouvrage *Reconquérir les rues*¹, introduit la

notion de « frontage » pour repenser l'espace de transition entre le privé et le public. Selon lui, cet espace joue un rôle clé dans la convivialité des quartiers et dans la réappropriation des rues par les habitants. Grau Architectes, dans leur livre *Rez de ville – Rez de vie*², compare les rez-de-chaussée parisiens, souvent introvertis, à ceux de Berlin ou Copenhague, où une culture du « privé partagé » prédomine. Ils invitent ainsi à considérer les rez-de-chaussée comme une question d'intérêt public, essentielle à la vitalité urbaine. Ariella Masbouni, quant à elle, propose dans *(Ré)aménager les rez-de-chaussée de la ville*³ de repenser ces derniers comme une

clé pour ouvrir un regard nouveau sur la ville. Enfin, David Mangin et Soraya Boudjenane développent, dans *Rez-de-ville – La dimension cachée du projet urbain*⁴, trois grandes idées pour activer ces espaces : révéler et conforter des itinéraires, distinguer les voies actives des rues résidentielles et concevoir des rez-de-ville à la fois passants, poreux et profonds.

Le dénominateur commun de toutes ces réflexions est clair : s'intéresser à la ville d'en bas, porter un regard sur la ville à hauteur du sol afin de redéployer les rez-de-ville. Cette notion ne se limite pas aux seuls rez-de-chaussée des bâtiments, elle englobe également les espaces ouverts, publics ou privés, qui les bordent et les prolongent. Elle s'étend à toutes les échelles, du trottoir au quartier, en passant par l'immeuble, la parcelle et l'îlot, pour redéfinir ces espaces comme des lieux de vie, accueillants, attrayants voire surprenants.

... mais un passage à l'acte complexe

Pourtant, malgré l'héritage du passé et ces influences théoriques, les réalisations récentes en la matière restent relativement timides en France. Les opérations d'aménagement réduisent encore trop souvent les rez-de-ville à des vitrines standardisées, des façades opaques ou à des espaces résiduels délaissés. La réactivation du sol de la ville dans les tissus anciens se heurte également à une difficulté de concrétisation.

La ville se confronte à un urbanisme cloisonné qui divise public et privé, régulièrement séparés par une barrière physique. Une fracture qui renvoie à la culture française de l'intimité et de la sécurité, différente de celle des pays nordiques où le « frontage » devient au contraire support d'appropriation. À Amsterdam par exemple, devant les logements Noordbuurt conçus par VMX Architects, les habitants

1 | N. Soulier, *Reconquérir les rues*, Éditions Ulmer, 2012.

2 | Grau Architecture, *Rez de ville – Rez de vie*, Éditions Parenthèses, 2018.

3 | Collectif, *(Ré)aménager les rez-de-chaussée de la ville*, Publications de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, 2020.

4 | D. Mangin, S. Boudjenane, *Rez-de-ville – La dimension cachée du projet urbain*, Éditions Parenthèses, 2021.

ESPACES PUBLICS

investissent la rue, créant un dialogue entre les espaces privés et publics¹. À l'inverse, en France, la logique de silos, où chacun reste cantonné aux limites cadastrales, irrigue la manière de concevoir les villes marquées par une séparation des métiers et des tâches, de la programmation à la gestion des espaces. Les méthodes de représentation doivent également évoluer. La conception en plan-masse, en plein et vide, ne rend en effet pas compte de la perception à l'échelle du piéton et de cette granulométrie des creux, des entre-deux, des porosités. Résultat ? Des rez-de-ville appauvris, réduits à des interfaces minces et inanimées dominées par des façades aveugles, des parkings et des clôtures étanches, loin de l'ambition d'en faire des espaces vivants et poreux.

Des initiatives stimulantes

Heureusement, certains planchent ardemment pour donner vie à cette épaisseur, transformer une simple ligne vue en plan en réalités d'usages. Ainsi, des initiatives innovantes émergent, alliant créativité citoyenne et ingénierie territoriale, pour redynamiser les rez-de-ville.

1 | « Urbanisme : le rez-de-ville, espace vital », *Le Moniteur* : <https://www.lemoniteur.fr/article/urbanisme-le-rez-de-ville-espace-vital.2165742>.

À Bordeaux, l'appel à projets « Rez-Actifs² », lancé par le Grand Projet des Villes Rive Droite, accompagne des porteurs de projets dans leur installation dans des locaux vacants ou disponibles. Il vise à soutenir des initiatives économiques solidaires, d'utilité sociale et durables, tout en veillant à une cohérence à l'échelle du quartier, illustrant la collaboration précieuse entre les commerçants et les acteurs locaux.

Le projet « Cmarue³ » propose une implantation solidaire de commerces dans le XIX^e arrondissement de Paris. Grâce à une application, les riverains peuvent participer au choix des commerces qui s'installeront dans les locaux inoccupés de leur quartier, favorisant ainsi une appropriation collective de ces espaces.

À Genève, les investisseurs du projet du quartier du Rolliet aux Cherpines⁴ proposent des surfaces sans loyer pour en faire des lieux associatifs, culturels

2 | « Rez-actifons les pieds d'immeuble : appel à projets », GPV Rive Droite : <https://www.gpvriedroite.fr/2025/rez-actifons-les-pieds-dimmeuble-appel-a-projets/>.
3 | « Cmarue : quand les habitants participent à la revitalisation commerciale », Demain la Ville : <https://www.demainlaville.com/cmarue-habitants-revitalisation-commerciale/>.
4 | Wüest Partner, « Rez-de-chaussée : au cœur des enjeux sociaux et économiques urbains », webcast, 5 mars 2025.

ou sociaux, en échange d'un bonus de densité de 5 %. Cette approche innovante montre comment les rez-de-ville peuvent être transformés en espaces de vie partagés, où les activités communautaires et les échanges sociaux prennent le pas sur la logique purement commerciale. Enfin, le passage Kunsthofpassage⁵ à Dresde en Allemagne, a permis de reconquérir des cœurs d'îlot en les ouvrant à des usages publics. Autour de plusieurs cours thématiques, une succession de micro-centralités s'organise, accueillant ateliers, cafés, petits commerces et lieux de formation, créant un nouveau rapport public-privé à partir du sol.

La nature multi-thématique et pluri-acteurs des rez-de-ville exige un découloisonnement bien plus important des modes de penser, de construire et de gérer la ville pour imaginer durablement les espaces du quotidien à hauteur de sol. Ce défi nécessite de conjuguer audace conceptuelle, patience constructive et coexistences... Il se prépare dès à présent pour travailler collectivement à un sol enrichi, plein de qualités, de subtilités, d'histoires et de moments partagés. À vos agendas, le rendez-vous est à fixer !

5 | Kunsthof Dresden, <https://kunsthof-dresden.de/>.

Logements à Noordbuurt aux Pays-Bas, VMX architects. © Marcel van der Burg.



Cahiers de la Métropole Norddeutsche

Liège et Gand : des politiques alimentaires en transition

JULIETTE BETINA | BENJAMIN CORCHUAN | CÉLIA DESTOUCHES | DIEGO RIBEIRO | LIONEL TASTET

Du 7 au 11 avril 2025, les étudiants du master Stratégies et Gouvernances Métropolitaines (SGM) de Sciences Po Bordeaux (dont les auteurs de ces lignes) ont réalisé un voyage d'études dans les villes de Liège et Gand, en Belgique. Ils ont notamment participé à des visites et conférences sur le thème des politiques alimentaires locales, dont cet article fait la synthèse.

Outre-Quévrain, deux villes aux trajectoires urbaines et politiques distinctes, Liège et Gand, tracent des voies originales pour repenser leur système alimentaire à l'échelle locale. À l'heure d'une transition écologique se voulant locale et citoyenne, un état des lieux des innovations dans ces deux agglomérations est particulièrement bienvenu.

Gand, laboratoire d'une politique municipale intégrée

Capitale de la Flandre-Orientale, Gand s'est affirmée comme un laboratoire européen de politiques alimentaires. Depuis 2013, son programme Gent en Garde pose les bases d'un système alimentaire local durable, équitable et résilient. Au cœur de la démarche, un Conseil de l'alimentation (*Food Council*) de 32 membres composés de producteurs, chercheurs, associations et élus, sert d'instance de gouvernance collaborative et de priorisation stratégique.

Les objectifs sont clairs : préserver les terres agricoles, soutenir des modèles durables, améliorer l'accès à une alimentation saine pour tous et renforcer la résilience face aux crises. La municipalité mobilise le foncier public pour accompagner des jeunes agriculteurs en transition agroécologique. Elle participe notamment à la recomposition de haies à Mendonk, à la conversion au bio,

au développement du fluvial à Afsnee et à l'accompagnement administratif des exploitants. L'action solidaire n'est pas en reste : en deux ans, plus de 57 000 personnes ont reçu des paniers ou des invendus des cantines. La ville promeut aussi la transition culturelle. Dès 2009, elle introduit le « jeudi veggie » dans ces mêmes cantines, une initiative reprise par les restaurateurs, devenue argument touristique (Pleyers, 2020). Ici, agriculture, solidarité et économie locale se répondent dans une politique transversale assumée.

À Liège, une transition alimentaire citoyenne

À 200 kilomètres au sud-est, dans une Wallonie marquée par le déclin industriel, Liège suit une logique inverse : celle d'un engagement citoyen structurant l'action publique (Bousbaine, 2021). Depuis 2013, la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL), coopérative à finalité sociale, s'est imposée comme un acteur incontournable, fédérant collectivités, agriculteurs, coopératives et consommateurs autour d'un projet commun de relocalisation de 50 % de l'alimentation d'ici à une génération. La CATL repose sur trois piliers : création de « chaînons manquants », sensibilisation du grand public, et ancrage institutionnel¹.

¹ En partenariat avec la Ville, l'Université de Liège et les intercommunales, la CATL a ainsi participé à la création, en 2022, d'un Conseil de Politique Alimentaire, espace de coordination et de définition stratégique à l'échelle du bassin de vie.



Panneau du Jardin Vivifiant à Rocourt (Liège), terrain maraîcher où sont proposées de l'auto-cueillette et des activités socioculturelles. © Benjamin Corchuan.

Le contexte est tendu. Depuis la pandémie de Covid-19, l'agriculture belge traverse une crise structurelle avec une baisse du nombre de fermes, le vieillissement des exploitants, la pression foncière et le recul des circuits courts. En Wallonie, seuls 12 % de la demande alimentaire sont couverts localement (Burny et al., 2024). Le droit à l'alimentation n'est toujours pas inscrit dans la

loi, et la situation foncière demeure critique. Les prix des terrains ont presque triplé en dix ans (Hildesheim et Adam, 2024), tandis que les exploitations disparaissent¹ et les jeunes peinent à s'installer (Statbel, 2022).

Face à cela, la CATL et l'intercommunale Liège Métropole² ont lancé l'appel à projets CREaFARM, pour mettre à disposition des terrains communaux à des maraîchers sur dix ans, et *in fine* stimuler l'auto-crédation d'emplois (Giot, 2022). À Rocourt, le Jardin Vivifiant illustre cette dynamique. Pour répondre à une demande croissante des consommateurs en produits locaux de qualité, et afin de promouvoir les circuits courts en renforçant l'économie alimentaire locale, deux jeunes maraîchères, Chloé et Annick, cultivent un terrain de 10 000 m². Elles y proposent un système d'auto-cueillette à une soixantaine

1 | 40 % des fermes wallonnes ont disparu en 20 ans. Cf. *Chiffres clés de l'agriculture 2022*, Statbel.

2 | En Belgique, on parle « d'intercommunalité sectorielle » : en lieu et place d'une communauté d'agglomération disposant d'un conseil élu et de directions thématiques, les « intercommunales » belges sont des entreprises publiques créées par des communes afin d'accomplir des missions de service public d'intérêt communal, dans un secteur défini.

d'abonnés. Le jardin a aussi pour vocation la mise en place d'activités socio-culturelles. Les productrices animent notamment des ateliers scolaires afin de promouvoir une alimentation locale et durable pour tous. Depuis le lancement du programme, le nombre de maraîchers a doublé dans la province, et la mobilisation s'étend grâce à d'autres projets comme le festival Nourrir Liège depuis 2017 ou la Maison de l'Alimentation durable et inclusive qui intervient dans les écoles prioritaires.

Mais les fragilités demeurent : faible production locale (2 à 3 % de la consommation) (Burny et al. 2024), dépendance aux financements, absence d'une structure intercommunale générale dotée de pouvoirs politiques, et tensions entre la Ville (PS+, socialistes et écologistes) et le Parlement wallon (Mouvement Réformateur, droite rurale). Les ambitions agricoles locales et durables mises en œuvre à Liège semblent donc encore réduites à une faible part de la population et nécessitent davantage de soutien des politiques publiques.

Quels enseignements ?

Alors que Gand investit dans la transition alimentaire par un volontarisme municipal articulé à une gouvernance multi-acteurs, Liège parie sur une dynamique citoyenne, professionnalisée au fil du temps. Si toutes deux visent résilience et ancrage local de la production qui peuvent être des leviers de développement territorial (Pleyers, 2020), les obstacles restent grands : foncier hors de contrôle, précarité des acteurs et faiblesse de la coordination territoriale. Des interrogations demeurent : peut-on faire système à partir d'initiatives dispersées ? Quelle gouvernance pour pérenniser la démarche ? Mais, toujours est-il que les cas belges offrent trois enseignements majeurs : la force d'un récit collectif, comme à Liège ; la mobilisation stratégique du foncier, comme à Gand ; la nécessité d'une gouvernance partagée, souple et ancrée dans les besoins du territoire. Face aux enjeux climatiques, sociaux et économiques, la politique alimentaire ne saurait demeurer un sujet périphérique des politiques urbaines. Liège et Gand montrent, chacune à sa manière, non sans difficultés, qu'il est possible de construire des stratégies alimentaires ambitieuses à l'échelle métropolitaine. —

Vue d'ensemble du Jardin Vivifiant, terrain communal cultivé par deux maraîchères, Chloé et Annick, dans le cadre de l'appel à projets CREaFARM, à Rocourt, Liège. © Benjamin Corchuan.





Cap Sciences sur les quais

La mémoire des hangars

PATRICE GODIER

En 2002, après plusieurs années d'activités organisées dans un vieux hangar désaffecté sur les quais de Bordeaux (le Hangar 16), le centre culturel Cap Sciences, labellisé CCSTI¹, prend définitivement place dans un nouveau bâtiment situé à quelques encablures du futur pont Chaban-Delmas. Avant cette date, il avait su s'imposer durant presque une décennie dans le paysage culturel local grâce au succès de ses expositions et de ses animations à vocation scientifique et ceci malgré un environnement spatial peu favorable. Le centre s'était ainsi rendu indispensable auprès des différentes institutions parties prenantes de sa mise en œuvre, le Port Autonome de Bordeaux (PAB), la mairie de Bordeaux et la Région Aquitaine, lui procurant de fait, lors de la grande opération de transformation des quais lancée à partir de 2000, la légitimité nécessaire pour intégrer directement le programme d'aménagement. L'adresse sur les quais se trouvait préservée alors que différents scénarios d'implantation étaient en compétition.

Aujourd'hui, Cap Sciences demeure l'unique activité déjà présente à avoir été sauvegardée sur ce site et à avoir fait l'objet d'une nouvelle construction dans le cadre de ce grand projet. Le centre est même devenu une institution locale,

située en lisière d'un secteur de la ville – les Bassins à flot – qui en seulement 10 ans s'est lui-même métamorphosé en un véritable pôle culturel dont Cap Sciences demeure la réalisation pionnière.

De 1995 à 2002 : H3, H5, H15, H16, une histoire de hangars

Au mitan des années 1990, une association de passionnés cherchent à développer sur Bordeaux des missions de culture scientifique. L'exemple parisien de la Cité des sciences et de

« Au mitan des années 1990 une association de passionnés cherchent à développer sur Bordeaux des missions de culture scientifique. [...] Le projet est baptisé en ce sens Cap Sciences. »

l'industrie de la Villette représente pour cette petite équipe d'universitaires et de spécialistes en ingénierie pédagogique, un modèle de production et de diffusion d'une culture alors peu répandue en région. Le projet est baptisé en ce sens Cap Sciences. Pour trouver un emplacement central à Bordeaux, les quais sont rapidement choisis, constituant un lieu facilement identifiable pour les locaux et plus largement pour les Aquitains. De plus, ils offrent une opportunité d'espaces favorables à l'organisation d'expositions, avec une série de hangars désaffectés, permettant des capacités d'accueil importantes. Le défi était néanmoins risqué, le lieu étant

devenu improbable, séparé de la ville par des grilles, héritage du grand port de commerce, et donc difficilement accessible. La présence d'un cabaret – le César – ajoutait au caractère interlope de l'environnement, créant une ambiance nocturne assez glauque qui donnait aux bords de Garonne un air de ville en déclin. On disait alors que les Bordelais et la ville tournaient le dos à leur fleuve. C'est dire que faire franchir les grilles pour découvrir les atouts de ces quais, y recréer une activité, et venir dans un lieu de culture apparaissait comme une véritable gageure². Néanmoins, différents scénarios vont se succéder pour trouver un lieu d'implantation sur cet espace. D'abord, celui d'un hangar enterré face au Palais de la Bourse, le hangar 3, devenu

aujourd'hui le support du miroir d'eau. Mais situé en zone inondable, l'emplacement sera rapidement exclu de la liste. Le hangar 5, lieu du salon du livre de l'époque est alors envisagé comme lieu d'accueil. Promis à la démolition, il est à son tour abandonné. Les porteurs du projet se tournent ensuite vers le hangar 15, un des rares aménagés du fait de la présentation en 1993 du projet dit des « deux rives » – conçu par l'architecte de la Grande Bibliothèque de France Dominique Perrault, premier grand projet d'aménagement des quais qui cependant ne sera jamais réalisé.

1 | 1 Cap Sciences est un CCSTI : Centre de promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle rattaché à un réseau dont la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette à Paris est le vaisseau amiral.

2 | C'était le challenge que s'étaient donné les 3 fondateurs de Cap Sciences en 1994 : Jean-Alain Pigearias, Bernard Fabre et Bernard Alaux. Ce dernier en sera le directeur jusqu'en 2017.



Cap Sciences fut installé provisoirement au hangar 16 jusqu'en 2002. © La mémoire de Bordeaux Métropole.

Mais, la municipalité souhaitant transférer les activités événementielles du hangar 5 vers le 15, ce fut au final le hangar 16, occupé jusqu'alors par des « activités nocturnes illicites » qui fut retenu. C'est ainsi que, de hangar en hangar, le projet Cap Sciences finit par trouver un point de chute pour permettre au public bordelais de franchir les grilles du port et découvrir ses expositions et animations.

Cap Sciences et les quais : une implantation stratégique

L'actuelle implantation en lieu et place du hangar 20 dans un nouveau bâtiment conçu spécialement¹ pour ses activités résulte en fait d'une stratégie bien élaborée. Par sa capacité à mettre en relation plusieurs interlocuteurs sur une opération culturelle et éducative, apparemment consensuelle, l'association a su rapidement créer

un réseau suffisamment influent pour accorder les partenaires institutionnels sur un concept et un calendrier. Pour cela, les atouts de l'association étaient au préalable assez nombreux du point de vue économique pour élaborer une stratégie : son savoir-faire culturel, un concept fort et reconnu, une consécration locale et régionale et technique, une santé financière qui l'autorise à boucler en moins d'un an le dossier de maîtrise d'ouvrage d'un futur bâtiment de 4,5 millions d'euros. De plus, cette position se trouvait associée à une fonction intense de porte-parole de son propre projet avec l'appui d'un réseau informel des amis de Cap Sciences comprenant un grand nombre de personnalités du monde de l'éducation et de l'université agissant au niveau local et national. Durant tout le processus, Cap Sciences va forcer et accélérer le passage de l'intention au projet en jouant avec les partenaires

sur des scénarios alternatifs d'implantation au cas où certains partenaires prendraient le risque de faire retarder les choses. Il faut dire qu'initialement chaque institution revendiquait un emplacement spécifique pour le CCSTI bordelais : le Port Autonome de Bordeaux pour les Bassins à flot, la mairie pour les quais et la Région pour la Bastide rive droite, créant une situation caractérisée par les rumeurs, les effets d'annonce et les déclarations contradictoires. Pour dénouer cette situation, la part de financement dévolue à l'Europe va permettre fort opportunément aux responsables de l'association de s'appuyer sur l'arbitrage d'un cinquième acteur : l'État via le SGAR, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, chargé d'instruire le dossier auprès de Bruxelles. Dans les termes de l'accord passé en Préfecture figure la localisation dans une zone limitrophe aux Bassins à

1 | Bernard Schweitzer architecte du projet.



Le hangar 20 en 2002, premier signe de l'aménagement et de la rénovation des quais et hangars. © Paul Robin pour a'urba.

flot, ce qui satisfait le Port Autonome de Bordeaux ; l'inscription de l'opération dans le projet d'aménagement d'un groupement d'investisseurs privés pour répondre aux attentes d'un autre, la mairie ; enfin la construction d'un bâtiment neuf et symbolique afin de convaincre le principal bailleur, la Région Aquitaine¹. Ainsi, en optant pour une stratégie d'intérêt général, Cap Sciences a laissé entendre à chacun qu'un compromis rapide était indispensable et qu'à terme un conflit serait préjudiciable à tous. Assurant sa maîtrise foncière et financière, le centre s'est mué en maître d'ouvrage occasionnel pour réaliser l'implantation de ses nouveaux locaux.

1 | P. Godier, G. Tapie, *Recomposer la ville. Mutations bordelaises*, Éditions L'Harmattan, 2004.

De Cap Sciences aux Bassins à flot : un nouveau pôle culturel

Dans l'histoire du renouveau urbain bordelais, Cap Sciences s'est octroyé une part de la transformation de la ville en occupant sur le secteur des quais un positionnement culturel innovant : celui de la culture scientifique. En ayant épousé leur forme bâtie, se référant au style portuaire, il reste aussi un témoin de la mémoire des anciens hangars des quais où Cap Sciences commença son aventure à la fin du siècle dernier. Enfin, par sa situation en bordure de ce qui fut longtemps une zone frontière déshéritée, entre Chartrons et Bacalan, il a contribué à la dynamique d'attractivité du nouveau quartier des Bassins à flot, identifié en

moins de 10 ans comme lieu d'activités culturelles avec l'ouverture de nombreux équipements. De la Cité du Vin aux Bassins des Lumières en passant par le Musée Mer Marine et les Vivres de l'art, l'offre dans ce domaine qui s'est ajoutée à celle de Cap Sciences y est désormais bien ancrée². Les Bassins à flot sont même devenus aujourd'hui le deuxième pôle culturel de la ville avec plus d'un million de visiteurs par an. —

2 | Cap Sciences fait partie des 8 principaux lieux culturels des Bassins à flot, avec en plus des équipements cités : l'I.Boat, le cinéma UGC et le Garage moderne. (*Sud Ouest*, 18/08/2022).

Un autre Bordeaux

NATHANAËL FOURNIER

Thomas Cellier est arrivé à Bordeaux en 2002, à l'âge de 29 ans, pour ouvrir un des tout premiers café-jeux de France. Il a ensuite conçu et commercialisé un ingénieux système de porte-parapluie pour cycles et, depuis 2015, il vend et répare des vélos au pied de la Grosse Cloche, en haut de la rue Saint-James.

« J'ai grandi en région parisienne, à côté de Versailles puis à Mantes-la-Jolie. Après le bac, j'ai passé un diplôme d'ingénieur en biologie industrielle à Cergy-Pontoise. Puis j'ai bossé pendant trois ans dans une boîte de traitement des eaux. Mais ça ne me plaisait pas. J'ai démissionné. J'étais surtout attiré par l'Afrique et par le vélo.

Mon oncle était curé au Togo. Tous les trois ou quatre ans, il revenait en France passer deux mois. Du coup, quand j'étais jeune, il me parlait de l'Afrique et pour moi, c'était un peu un mythe. J'ai toujours voulu y aller. Donc, pendant mes études, avec des potes, j'ai fait un stage de deux mois au Cameroun. Ensuite, j'ai passé des vacances au Bénin, que j'ai traversé à vélo. Et en 2010, on est parti vivre au Togo un peu plus d'un an, avec mes deux filles et leur mère.

Je dis "la mère de mes filles" parce qu'on est séparé aujourd'hui. Mon

attirait pour le vélo, ça vient surtout d'elle. Ses parents ont réalisé plein de longs voyages à bicyclette. Du coup, en CM1, elle avait déjà fait Paris-Rome comme ça ! Mon premier voyage à vélo, c'était pour la séduire ! On a fait Paris-Perpignan pendant un mois. Et pendant une quinzaine d'années, j'ai passé toutes mes vacances en pédalant.

En 2002, j'ai eu l'idée de créer un café-jeux. Aujourd'hui il y en a partout, mais à ce moment-là, il n'y en avait qu'un seul en France. J'avais un super copain de l'école d'ingénieur. Il était partant sur le projet. Et lui était bordelais. Donc je suis venu ici. En plus, moi et ma femme de l'époque, on voulait avoir des enfants. Et avoir des enfants à Paris... On a ouvert le café-jeux dans la rue Saint-James en septembre 2002. Quand on a commencé, il n'y avait qu'une trentaine de références de jeux. Je me souviens : au début, je traduisais des jeux allemands en français ! Et c'est moi qui ai introduit le Mölkky en France. Les 100 premiers exemplaires vendus en français, c'était rue Saint-James !

J'ai vendu le café-jeux en 2010 pour partir au Togo. Quand je suis rentré, j'ai bossé sur l'idée d'un porte-parapluie à installer sur le guidon. Deux ou trois ans avant, j'avais traversé le Japon à vélo. J'avais vu un porte-ombrelle pour protéger les Japonaises du soleil ! Avec un autre commerçant de la rue Saint-James, on y a travaillé pendant 6 mois. Pour la conception technique, pour

déposer le modèle, pour le faire fabriquer. On a lancé la commercialisation en avril 2012. Pendant 3 ans, j'étais à fond là-dessus. Il était revendu par Decathlon, par Nature & Découvertes et par 150 boutiques de vélo en France.

Pour mes activités commerciales, j'ai toujours voulu rester rue Saint-James. En 2015, j'ai ouvert mon magasin de cycle, en face de l'église Saint-Éloi. C'est l'occasion qui fait le larron. Le local venait de se libérer. Juste avant, c'était une librairie extrémiste. Le type qui tenait la librairie avait quand même été condamné pour vente de livres révisionnistes... Et dans la cave, il y avait des affiches de Le Pen partout. C'était le repère de jeunes intégristes qui voulaient prendre le pouvoir par la force... Pujadas avait fait un documentaire à l'époque. Ça s'appelle *À l'extrême-droite du père*. C'est toujours sur internet. Toute la première partie du film, ça se passe dans la cave de mon local... Ils ont fermé parce qu'heureusement, ils ne les vendaient pas leurs bouquins. Ils ne payaient plus leur loyer. J'étais assez fier d'avoir reconquis du territoire !

En 2002, les voitures circulaient encore dans la rue Saint-James. C'est devenu piétonnier un an après. Et c'était le début, c'était tranquille ! Le café ouvrait le dimanche. Et à cette époque, le dimanche, on était peinard. On installait des tapis sur la chaussée et on pouvait jouer au Mölkky. On y organisait même des barbecues, je me souviens.

Et les gens fêtaient leurs anniversaires dans la rue. C'était un autre Bordeaux. C'était sympa : les gens et les touristes qui viennent aujourd'hui faire la queue pour prendre un brunch, on ne connaissait pas ! Depuis, les commerces de la rue ont beaucoup tourné... Je fais partie des derniers survivants, avec Ali, le restaurant africain, et Nagi, le petit bar en bas de la rue. Mais sinon il y a beaucoup de boutiques de fringues... Aujourd'hui, c'est une rue qui ne me fait plus rêver. Ça a perdu de son charme, je trouve.

Quand je suis arrivé à Bordeaux, pour moi c'était la meilleure ville de France. Au début, j'étais là : "Mais c'est mortel ici !" Déjà, je crois que c'était la ville où il y avait le plus d'associations. Faut dire que c'était spécialement pas cher. Du coup, il y avait plein d'assos qui pouvaient trouver des locaux. Moi, en 2002, le pas de porte pour mon café-jeux, c'était seulement 2 000 euros. Donc il y avait beaucoup de cafés associatifs. Aux Capus, des bars comme La lune dans le caniveau ou l'Usine restaient ouverts toute la nuit. Ça mélangeait tous les âges, c'était génial. On disait « la belle endormie ». Mais, ma première année à Bordeaux, je crois que je ne me suis jamais couché avant 6 heures du mat' ! Il se passait plein de trucs. L'Utopia venait d'ouvrir. Il y avait Noir Désir, mais aussi une vraie scène rock. C'était pas des grosses affiches, mais plein de petits groupes, des artistes locaux. Y avait une vie culturelle qui se passait dans les sous-sols, avec des concerts dans les caves. Aujourd'hui, Allez les filles ! organise encore des concerts à La maison à réaction. Mais c'est une des dernières caves actives. À l'époque, ça ne s'arrêtait jamais. Il y avait une énergie incroyable. Et franchement, Bordeaux n'avait rien à envier à Rennes ou à Toulouse.

C'est en 2011, quand je suis revenu du Togo, que j'ai trouvé que Bordeaux avait changé. Là je me suis dit : "C'est

en train de partir en sucette, cette histoire". Je trouve que Juppé... Le point de départ était pas mal, faire des rues piétonnes, un tramway... Mais c'est allé trop loin. Déjà, avec l'interdiction d'ouvrir les bars après deux heures. Aujourd'hui, c'est devenu une ville musée, où on nettoie tout. On s'ennuie. Oui, peut-être qu'avant c'était crado, mais il y avait un côté rock'n'roll qui était hyper agréable.

Mais, le pire, c'est quand on se rend compte qu'on ne peut plus se loger. Voilà, le virage, je le situe là. À un moment, il y a eu plein d'articles, avec des sondages sur la ville la plus attractive de France. Y en avait que pour Bordeaux. Et là tout le monde disait "J'arrive, j'arrive, j'arrive". Le dicton c'est : "Pour vivre heureux, vivons cachés". Mais Juppé, lui, il voulait que ça soit visible. Bordeaux était un peu un tremplin pour la présidentielle. Voilà, à force, tu ne peux pas te loger dans cette ville. Tu ne peux plus acheter. Même être locataire... Maintenant c'est tellement cher que si t'as un logement, soit tu ne bouges pas soit tu quittes Bordeaux. La plupart de mes potes sont partis à Langoiran, à Langon ou à La Réole... Ils ont leur réseau ici donc ils ne sont pas allés très loin. Mais je vois de plus en plus d'amis qui s'installent en Charente, parce que c'est beaucoup moins cher.

Pareil, l'idée de faire une agglomération millionnaire... C'est incroyable comme ça pousse les quartiers. Mais cette ville, elle n'a pas été conçue pour autant de personnes. Tous ceux qui habitent Ginko ou Braza, ils vont aussi au centre-ville. Donc il y a trop de monde... Oui, il y a peut-être une pénurie de logements et j'ai pas forcément la solution... Mais, avant, Saint-Mich' ou les Capus c'était cool. Maintenant j'y vais plus : si tu veux te poser en terrasse, il faut avoir faim à 9 heures du matin, sinon c'est blindé. T'arrives à midi et demi, il n'y a plus aucune place en terrasse ! »





Surélever le logement étudiant, la bonne option ?

CLAIRE PHILIPPE

Où et comment continuer à construire ? La question anime nombre de professionnels de l'aménagement, alors que s'impose désormais la limitation de la consommation des ressources foncières. Partout les acteurs réorientent leurs approches, expérimentent et font de plus en plus du sur-mesure avec le déjà-là. Parmi les « nouveaux » terrains de jeu, le foncier aérien fait office de nouvelle frontière.

La transformation du patrimoine et sa densification ne sont pas nouvelles, à l'instar de la surélévation des échoppes bordelaises, offrant des m² supplémentaires à leurs occupants. Mais le développement de programmes complets en surélévation est moins fréquent. En 2014, la loi ALUR¹ vient supprimer le coefficient d'occupation des sols (COS), levant les contraintes liées à la densité à la parcelle et libérant d'importants volumes de foncier aérien. Elle apporte également plusieurs modifications à la loi de 1965 relative à la copropriété, permettant de faciliter le vote de travaux de surélévation.

Progressivement, notamment depuis la loi Climat & Résilience de 2021 et l'objectif ZAN², les collectivités locales, en particulier les métropoles, explorent ce potentiel et questionnent sa pertinence au regard du contexte urbain, de la faisabilité économique et de l'acceptation sociale. Des opérateurs dédiés se

spécialisent, réalisant diagnostics et études de faisabilité (Upfactor), quand d'autres proposent d'assurer la gestion de projet opérationnel (Airplex). Mais passer du diagnostic et de l'intention à la réalisation reste complexe.

Deux exemples de projets de logements étudiants dans la métropole bordelaise permettent d'éclairer les atouts et limites de cette manière de faire la ville sur la ville, au sens premier.

Le Crous à la manœuvre

La crise du logement étudiant touche fortement la métropole bordelaise : à chaque rentrée, les médias relaient les témoignages d'étudiants logeant dans leurs voitures ou dans des boîtes de parking. Le Crous³ de Bordeaux-Aquitaine enregistre ainsi dix demandes pour un logement disponible. Si 2024 est une année record pour le développement de l'offre sociale étudiante dans la métropole (1 154 logements sociaux étudiants agréés), les opérateurs, dont le Crous, se mobilisent de longue date pour mettre en marché un maximum de logements étudiants abordables.

La valorisation des m² existants est devenue incontournable : densification, démolition/reconstruction/densification, surélévation... Un diagnostic d'optimisation du patrimoine du Crous a déjà été mené et une première opération de surélévation initiée en 2021.

Grâce au plan de relance, ses financements et sa possibilité (dérogatoire) pour un opérateur de l'État de passer un marché en conception/réalisation, ainsi qu'à la capacité d'innovation des professionnels engagés à ses côtés, le Crous a pu réaliser la rénovation énergétique du bâtiment G du Village 1 du campus à Talence et son augmentation de quatre étages (112 logements supplémentaires).

Au plan technique, un exosquelette en bois permet de faire reposer les nouveaux étages sur une structure complémentaire, sans alourdir l'existante. Il s'agit donc de deux entités distinctes, mais cage d'escalier, ascenseur et réseaux de la première ont été prolongés. « Quand on est dans le bâtiment, on ne voit pas la différence entre les deux parties » indique ainsi Marie-Christine Mansas, cheffe de service développement immobilier du Crous Bordeaux-Aquitaine. Un maximum d'éléments a été préfabriqué, limitant les impacts du chantier sur la résidence existante. Sur les dix-huit mois de travaux, elle a fermé une année universitaire. Livrée depuis plus d'un an, la résidence augmentée fonctionne bien.

D'autres surélévations du patrimoine du Crous ont été envisagées depuis, mais ce mode de faire s'avère, pour le moment, techniquement et financièrement moins abordable que d'autres procédés tels que la démolition puis reconstruction avec densification.

1 | Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

2 | Zéro artificialisation nette.

3 | Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.





Surélévation du bâtiment G du Crous, Gradignan. Quatre étages soit 112 logements étudiants supplémentaires, reposant sur un exosquelette en bois. © C.Philippe.



Expérimentation partenariale sur le campus de Bordeaux Sciences Agro

Conduire des projets sans impact sur le vivant fait partie de l'ADN de Bordeaux Sciences Agro. La surélévation des résidences existantes, pour répondre aux besoins en logements croissants, constitue de fait la solution à privilégier.

En 2022, le projet partenarial porté par Bordeaux Science Agro, la ville de Gradignan, un promoteur (Redman) et une agence d'architecture (Cambium), est retenu au programme « engagé pour la qualité du logement de demain¹ ». Le projet « kits-of-part » vise le développement d'un système constructif modulaire préfabriqué en bois pour la création de logements étudiants en surélévation. Trois bâtiments sont concernés, surélevés chacun de 50 logements, soit 150 au total. Dans la même temporalité, l'université de Bordeaux impulse le programme « Augmented university for Campus and world Transition (ACT) » et développe notamment un *living lab*, expérimentant plusieurs thématiques pour un habitat résilient. Le projet Imago prend corps dans ce cadre, avec pour objectif d'être le prototype qui pourra inspirer la surélévation des résidences de Bordeaux Sciences Agro.

Imago est un co-living pour six étudiants, recherchant l'exemplarité sur le plan social, environnemental (*low*

¹ | Lancé par le ministère chargé de la Ville et du Logement et le ministère de la Culture.

tech, récupération des eaux de pluie et grises, toilettes sèches...) et des usages alternatifs. Au-delà du prototypage, Imago est une plateforme expérimentale qui fédère de nombreux intervenants des mondes académique et professionnel : étudiants en sciences politiques, en génie civil, en agronomie, chercheurs, architectes, promoteur et mécène Redman Atlantique, filières de matériaux locaux (bois, paille, terre, assainissement écologique...), association de gestion locative (l'Aclef). Le co-living sera construit sur un bâtiment administratif de Bordeaux Sciences Agro, qui accorde une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pendant dix ans à l'université de Bordeaux, maître d'ouvrage de l'opération. Au cours de cette période, l'évolution du prototype et de ses usages sera observée par les chercheurs.

Après quatre ans de préfiguration, le plan de financement du prototype n'est pas bouclé, l'objectif étant de ne pas recourir à l'emprunt. Quant à la surélévation des trois résidences étudiantes de Sciences Agro, elle est aujourd'hui freinée par des rigidités liées à la domanialité publique, cadre peu favorable à l'innovation.

La surélévation : acupuncture urbaine

La surélévation du logement étudiant présente des avantages : un public capable d'adaptation, un turn-over annuel qui permet de fermer pour travaux sans complexité de relogement temporaire. Les appels à projets ou soutiens nationaux dont ont bénéficié les projets préalablement détaillés sont également des leviers



Exposition IMAGO, habitat résilient, université de Bordeaux, campus Peixotto à Talence. © E. Penot.

facilitateurs pour expérimenter, développer des nouveaux modes constructifs (exosquelette, préfabrication...), créer les conditions du dialogue entre les parties prenantes.

Ces projets à valeur d'exemple sont nécessaires car la surélévation reste complexe, comme toute intervention urbaine ou architecturale faisant avec le déjà-là. Il s'agit de composer avec des spécificités et des aléas propres à chaque opération, qui seront aussi le lot pour les copropriétés souhaitant s'engager dans de tels projets : propriété des m² aériens, organisation de la maîtrise d'ouvrage, aléas au cours de l'exécution et coûts supplémentaires sont autant des défis qui sont à relever. _

Faire société



D'une ville qui ferait société

THIERRY OBLET | GILLES PINSON | ÉLISE THOURON

« Faire société », l'injonction pourra sembler étrange à tous ceux qui ont toujours eu l'impression de vivre en société sans avoir à se poser la question. La société évoluerait, en bien ou en mal, mais elle serait toujours là ! À ce compte-là, deux ermites qui se rencontrent feraient déjà société.

De la non-évidence de vivre en société

Pour interroger l'idée de société, il est sans doute utile de distinguer, comme le suggérait l'anthropologue Gérard Lenclud, les « mots outils » des « mots problèmes ». Les premiers relèvent du langage courant, ils ne charrient aucune ambiguïté quant à leur sens et ne donnent pas matière à un dossier. Les seconds ambitionnent un registre plus savant. Ils questionnent les présupposés implicites de ce qu'ils nomment. Ainsi envisagé, l'emploi même du mot « société » mobilise des considérations aussi bien techniques que politiques, et qui ne sont par conséquent pas étrangères à des jugements normatifs.

« *There is no such thing as society.* » Il est significatif que ce soit à l'occasion du grand tournant néolibéral de l'Occident que Margaret Thatcher pût affirmer, en 1987, que la société n'existait pas ! Il n'y avait que des hommes, des femmes, des familles. Derrière cette déclaration provocatrice, il s'agissait avant tout de délégitimer ceux qui, selon elle, fuyaient leurs responsabilités personnelles en rejetant la cause de leur misère sur la société. En creux, c'est bien le modèle de l'État-providence qu'elle visait.

En France, c'est justement à l'un des pères fondateurs de la sociologie, Émile Durkheim, un temps résident à Bordeaux, que l'État social doit ses lettres

de noblesse scientifique. Durkheim lui assignait la mission de faire prendre conscience aux gens qu'ils vivaient en société. Il ne doutait d'ailleurs pas de l'existence de celle-ci. Elle avait seulement évolué, sous l'effet bénéfique de la division du travail social qui offrait à chacun le moyen de s'affirmer en tant qu'individu. Initialement assise sur une solidarité spontanée reliant les hommes par un sentiment de commune appartenance, la société reposait désormais sur la forme plus complexe et moins palpable d'une solidarité fondée sur leur interdépendance fonctionnelle, la fameuse « solidarité organique ».

Pour Durkheim, non seulement l'homme tenait ce qu'il y avait de meilleur en lui de la société, mais l'interdépendance entre individus, plutôt que leur simple ressemblance, représentait à ses yeux une forme d'organisation sociale plus évoluée.

« Faire société » revenait à sensibiliser les individus à ce qui les liait, les poussant à s'identifier davantage par leur activité que par leur naissance ou leur affiliation communautaire.

Le sociologue pouvait ainsi légitimer l'adoption de lois sociales à même de socialiser les risques. Ces lois n'avaient pas pour but de transformer la société mais d'accompagner son évolution en aidant les hommes à se représenter le besoin qu'ils avaient les uns des autres. Puisque la division du travail ne les

exposait pas tous aux mêmes dangers, l'assurance sociale, le fait de cotiser pour des périls auxquels on n'était pas exposé soi-même, matérialisait la conscience de cette solidarité. Les bien-portants payent pour les malades, ceux qui travaillent pour les chômeurs, les actifs pour les retraités...

Quand la ville accomplit l'idée de société

Parce qu'elles étaient les symptômes d'un état avancé de la division du travail social, ce moteur de l'évolution des sociétés, Durkheim considérait les grandes villes comme les symboles de la modernité, le décor du « règne de l'individualisme » et une forme de civilisation qui accomplissait à son plus haut point l'idée de société. L'École de Chicago, ce *must* de la sociologie urbaine, considérait la ville comme un laboratoire social donnant l'occasion de comparer les avantages des libertés urbaines à ceux assurés par la sécurité des campagnes.

En pratique, à l'époque industrielle, la grande ville n'apparaît toutefois pas accoucher de la société d'une manière idyllique. La concentration d'une main-d'œuvre nécessaire à l'industrie trouble la cité autant par ses désordres civils et politiques que sanitaires. En France, « faire société » consistera, sous l'égide d'un État social naissant, à loger le plus rationnellement et confortablement possible un capital humain allant de l'ouvrier spécialisé (OS)

Œuvre de l'artiste RERO pour le bâtiment *Insight* (agence Brenac & Gonzalez & ASS.), nouveau siège de Fayat Group, situé quai Deschamps à Bordeaux, 2023. © RERO.





Transformation de 530 logements, bâtiments G, H, I, quartier du Grand Parc à Bordeaux, 2017. Architectes : Lacaton & Vassal, Druot, Hutin.

à l'ingénieur afin d'endiguer les affres d'un « mal logement », corrompueur du moral et de la morale des individus.

Fervente avocate de la ville, Jane Jacobs redoutait les atteintes portées à son « âme » par l'urbanisme fonctionnel. Elle nommait « le miracle de la rue », cette aptitude à produire spontanément de la sécurité sans avoir recours à des agents pour assurer cette dernière. Suffisait un mélange équilibré des populations et de diversité des usages. Ce trait, propre à la ville européenne, gratifiait celle-ci d'une puissance intrinsèque à « faire société ». Il est devenu convenu d'opposer cette vertu du modèle européen aux affres sécuritaires et aux déchirures des métropoles américaines et asiatiques.

Aux États-Unis, dans un contexte de métropolisation et d'essor des minorités ethniques, les fractures socio-spatiales sont en effet plus nombreuses et intenses. Toutefois, Sylvestre Duroudier met en évidence que, depuis le début des années 1990, la ségrégation ethno-raciale baisse dans les villes intermédiaires américaines. S'accompagnant d'une tolérance plus grande entre les groupes et de discriminations moins importantes, dans les centres comme dans les banlieues, la mixité est plus importante [Cf. p. 47, « La fragmentation ethno-raciale dans 5 villes américaines. Dépasser l'opposition ghetto noir vs banlieue blanche »].

Gilles Pinson analyse et actualise cette opposition entre les modèles anglo-américain et européen en mobilisant différents spécialistes des études urbaines (politistes, géographes, urbanistes, économistes, sociologues...). Il n'en dénie pas la réalité mais alerte sur la vulnérabilité du modèle urbain européen. Appréhendée sur la longue durée, la ville européenne s'est caractérisée par une gouvernance entretenant une « dialectique subtile » entre villes et États. Elle eut pour effet une « démarchandisation des aménités urbaines », en particulier en matière d'accès au logement, ce qui en garantissait une relative égalité d'accès. Elle requérait un haut niveau de dépense publique. Son progressisme résistera-t-il à son étranglement entre la vague néolibérale d'un côté et sa réaction populiste d'extrême droite de l'autre [Cf. p. 34, « La ville européenne, un modèle en sursis ? »] ?

Quand la ville défait la société

Avec la désindustrialisation et la disparition de ces emplois non qualifiés – ceux-là mêmes que l'organisation scientifique du travail avait permis de valoriser sans miser sur les talents individuels –, le doute s'est insinué quant à l'utilité de tous dans la production des richesses. Croire en l'existence de la société perd de son évidence. Plus qu'une réalité à reconnaître, elle devient un but à atteindre. Pour « faire société », il faut le vouloir. En termes de politiques publiques, cela se

traduit par des objectifs de « cohésion » sociale et par une myriade d'instruments d'ingénierie sociale légitimés par la référence à l'indispensable « mixité sociale ». Sur un registre plus éthéré, se multiplient les appels au « vivre ensemble ».

Comme le rappelait le sociologue Jacques Donzelot dans nos colonnes¹, dans une société devenue urbaine, la distinction des modes de vie ruraux et urbains a perdu de sa pertinence. L'enjeu de la sociologie urbaine consiste moins à décrire les modes de vie urbains qu'à saisir les problèmes que posent les formes prises par le développement des villes à l'existence même d'une société. Depuis les années 1980, en lien avec la désindustrialisation, le vacillement de l'État social et la préférence accordée dans le gouvernement des villes aux « manipulateurs de symboles² », cadres supérieurs et autres « classes créatives » plutôt qu'aux « soutiers³ », ces problèmes sont apparus nombreux.

Cela s'est manifesté d'abord dans les grands ensembles, autrefois symboles de la modernité, mais rapidement perçus comme problématiques lorsque le désœuvrement de la main-d'œuvre qu'ils abritaient fit redouter le glissement du statut de classe laborieuse à celui de classe dangereuse. Comme le souligne Thomas Kirszbaum, ces quartiers ont condensé les inquiétudes quant à une ville qui ne ferait plus société. « Faire société » sera la mission première de la politique de la ville. Thomas Kirszbaum analyse les hésitations et les contradictions qui l'ont caractérisée en lien à un rapport alambiqué à la notion de communauté. Cela n'induit pas une vision catastrophique de ces quartiers, leurs habitants ayant su créer des liens sociaux sans tout attendre de cette politique. Toutefois, l'impuissance de cette politique à leur ouvrir d'autres horizons que leurs cités ne peut que les conforter dans l'impression d'être traités comme des citoyens de seconde zone [Cf. p. 39, « Des lieux pour faire du lien. La politique de la ville mérite-t-elle son nom ? »].

Les limites de la politique de la ville à la française apparaissent lorsqu'on la compare au rôle central dévolu au milieu communautaire pour « faire société » au Canada. Rappelons que cette dimension communautaire, entendue comme « communauté de responsabilités » et non comme repli sur soi ethnique, était implicitement présente dans la phase expérimentale (les années 1980) de ce qui ne s'appelait pas encore



politique de la ville mais « développement social des quartiers ».

À Montréal, dans les quartiers dits « tremplins », Chloé Reiser décrit comment l'entre-soi ethnique est une ressource face aux difficultés sociales, en raison de la gentrification. Cet exemple souligne que les politiques publiques, en France probablement plus qu'ailleurs, se sont focalisées sur la « mixité résidentielle » alors même que l'entre-soi peut se révéler protecteur pour les plus précaires et que la gentrification tend à évincer progressivement ces ménages [Cf. p. 43, « Montréal : le secteur communautaire, acteur clé de la cohésion sociale »].

Dans ce contexte, la proximité n'est pas une condition suffisante pour garantir les liens sociaux. Les sociologues de l'École de Chicago l'avaient déjà compris, pour faire société, il ne s'agit pas de se centrer sur le logement mais d'élargir le spectre à l'emploi ou encore à la sociabilité. L'école est à ce titre un lieu important.

La compétition scolaire occupe une place centrale dans les stratégies résidentielles des ménages. François Dubet rappelle que lorsque la possibilité d'aller loin dans ses études se déterminait avant même de les entreprendre, selon qu'on était un enfant du peuple ou de la bourgeoisie, la position dans la ville influençait faiblement les parcours

1 | « Grand entretien », *CaMBo* #17, mai 2020.

2 | Expression de Robert Reich indiquant que dans une société post-industrielle, la production de valeur ajoutée repose davantage sur la manipulation de l'information que sur la transformation de la matière.

3 | Dossier « Les invisibles », *CaMBo* #21, mai 2022.



scolaires. C'est avec la massification de l'enseignement et l'intégration des mécanismes de sélection sociale au sein même de l'école que la ségrégation urbaine a renforcé la ségrégation scolaire. Pour la ville comme pour l'école, « faire société » suppose un minimum de mixité sociale. Mais elle doit être pensée avec pragmatisme, conscient de tous les obstacles qui l'entravent (Cf. p. 52, « L'école dans la ville »).

Ces dernières années, les critiques n'ont pas manqué pour dénoncer dans l'émergence des grandes villes le principe même de fractures territoriales ruinant l'idée de société. Dans un monde métropolitain marqué par la mobilité des hommes et des facteurs de production, c'est confondre, avait noté Philippe Estèbe, l'égalité des territoires et l'égalité des citoyens. « Faire société » réclame un nouveau contrat territorial en mesure de se substituer à un attachement pour « l'égalité des territoires » conçu pour une société rurale peuplée de sédentaires et facteur d'aggravation des inégalités. Philippe Estèbe fait ici le point sur les difficultés à concevoir ce nouveau contrat qui « suppose d'accepter que les régions montent en capacité et en compétence » (Cf. p. 56, « Territoires. La marche vers l'égalité trouvera-t-elle un second souffle ? »).

La créativité urbaine au service de la société

À défaut de pousser plus loin la réflexion sur le cadre politique, il ne s'agit pas pour autant, en conclusion

de ce dossier, de se complaire dans une vision pessimiste d'une ville incapable de « faire société ». Si la mixité résidentielle ne permet pas à elle seule de garantir la cohésion sociale, d'autres manières ayant recours à la créativité urbaine peuvent être mises au service de la société : à commencer par la mixité dans les espaces publics.

Clément Brun peint le tableau des corps qui s'animent et se jettent à l'eau sur les quais de Copenhague. La baignade urbaine, expérience à la fois sensorielle et collective de l'espace public, incarne une nouvelle manière de tisser des liens sociaux dans la ville. Pour autant, derrière l'apparente cohésion sociale autour de la baignade urbaine, se rejouent des phénomènes d'entre-soi (Cf. p. 63, « Le port en partage. Rythmes urbains et sociabilité de la baignade à Copenhague »).

La créativité urbaine se doit aussi d'intégrer les nouveaux défis climatiques. Les premières politiques visant à refaire la ville insistent sur l'importance du partenariat pour inventer des politiques innovantes. En appui sur les réflexions de l'anthropologue Philippe Descola et du philosophe Jean-Philippe Pierron, Christophe Bouriette et Marion Vaconsin proposent de l'élargir à l'ensemble du vivant. Le manifeste est enthousiasmant et attend sa mise à l'épreuve par des réalisations concrètes. Du moins nous indiquent-ils que « faire société » requiert aussi de créer des liens que l'on n'imaginait pas jusque-là, notamment avec les « non-humains » (Cf. p. 60, « Faire société autour du vivant »).

Comment qualifier cette part d'urbanité dont on peut espérer qu'elle s'emploie à affermir l'idée de société ? Nous n'avons pas été chercher la solution bien loin. Emma Pot nous propose un zoom sur le quartier de Bacalan. Y a subsisté ce sentiment d'une appartenance commune qui a fait sa réputation et dépasse le seul intérêt bien compris. Soit la production d'un commun ouvert à tous sans être une chape de plomb. (Cf. p. 66, « Faire commun à Bacalan. À la rencontre des associations »).

Durkheim ne réduisait pas l'idée de société à un cynique calcul d'utilité réciproque. Il ne négligeait pas l'importance du sentiment d'appartenance. Gageons que le père fondateur de la sociologie, qui intégra dans ses dernières recherches la dimension émotionnelle de la vie sociale, s'éloignant ainsi d'un strict rationalisme utilitaire, aurait pu soutenir que faire société suppose aussi de cultiver « l'amour de la ville », y compris à l'échelle de son quartier. _

La ville européenne, un modèle en sursis ?

GILLES PINSON

Le Vieux Continent a-t-il façonné un modèle urbain favorisant la cohésion sociale ? Existe-t-il des caractéristiques propres à la ville européenne qui facilitent le maintien des liens sociaux ? À première vue, la réponse semble aller de soi pour quiconque a voyagé en Europe et au-delà. Là où les villes européennes s'organisent autour de quartiers centraux, souvent vecteurs de rencontres entre différents groupes sociaux, leurs homologues nord-américaines en sont fréquemment dépourvues, rendant plus rare la confrontation avec l'altérité sociale ou raciale. Tandis que l'urbanité européenne se distingue par une certaine mixité – sociale autant que fonctionnelle –, les villes américaines ou asiatiques apparaissent davantage marquées par une séparation des fonctions et des populations.

Pour caricaturales qu'elles puissent paraître, ces oppositions n'en correspondent pas moins à une réalité. Au début des années 2000, des chercheurs ont tenté d'objectiver l'existence d'un modèle urbain européen, d'en établir les caractéristiques et d'en comprendre la genèse. À l'époque, beaucoup voyaient dans ce modèle – fondé sur la compacité, la mixité et une relative égalité – un vestige du passé voué à disparaître sous la pression de la globalisation, du néolibéralisme et de la métropolisation. Certains chercheurs font alors le pari inverse : ce modèle pourrait bien être robuste et résister à ces vents contraires. Alors que l'Américain Mike Davies voit dans Los Angeles ou Dubaï des préfigurations dystopiques des futurs urbains, le Français Patrick Le Galès ou l'Italien Yuri Kazepov considèrent que le modèle incarné par Bordeaux, Gênes ou Stockholm a non seulement de beaux restes mais aussi un avenir. C'était il y a une vingtaine d'années. Qu'en est-il aujourd'hui ? La crise financière de 2008, les cures d'austérité qui l'ont suivie, l'exacerbation des inégalités et des tensions raciales attisées par le populisme, ou encore le Covid ont-ils eu raison de ce modèle ?

Des villes européennes moins inégalitaires et moins ségréguées

Partons du postulat selon lequel la cohésion sociale, les liens sociaux, les dispositions des individus et des groupes à se côtoyer sont facilités par le caractère contenu des inégalités. À ce compte-là, les villes

européennes sont beaucoup mieux loties que leurs homologues des autres continents. Le coefficient de Gini¹, indicateur qui mesure les inégalités de revenus sur un territoire, relativement fruste mais qui a l'avantage d'être disponible pour de nombreux cas, donne des résultats clairs : les villes européennes (Vienne, 0,28 ; Bordeaux, 0,30 ; Paris, 0,35) sont beaucoup plus égalitaires que les villes états-uniennes (Los Angeles, 0,49 ; Chicago, 0,50), d'Amérique latine (Buenos Aires, 0,42 ; Mexico, 0,50) ou encore asiatiques (Canton, 0,44 ; New Delhi 0,48).

Concernant les formes et les indicateurs de la ségrégation urbaine, là aussi, les différences sont fortes entre villes européennes et états-uniennes. L'indice de dissimilarité permet d'objectiver les niveaux de ségrégation dans les villes, de comparer deux groupes distincts (en fonction de la race ou du niveau de revenu par exemple) et de mesurer la proportion de personnes appartenant à un de ces groupes qui devraient changer de quartier pour que la répartition des deux groupes soit uniforme dans l'espace urbain (plus l'indice est élevé plus le niveau de ségrégation l'est également). En ce qui concerne la ségrégation sociale (entre pauvres et riches), au début des années 2000, cet indice s'établit entre 0,22 pour Oslo et 0,39 pour Londres, alors qu'à la même époque, il oscille aux alentours de 0,50 pour New York ou Chicago². Si l'on utilise le même indice pour comparer les modes de répartition des groupes raciaux dans l'espace

1 | Une valeur de 0 signifie une égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) ; une valeur de 1 signifie une inégalité totale (une seule personne a tout le revenu, les autres rien).

2 | T. Tamaru et al. (dir.), *Socio-Economic Segregation in European Capital Cities. East Meets West*, Routledge, 2015.

urbain, le contraste est encore plus frappant. Dans certaines villes des États-Unis, entre 60 % et 80 % des Afro-Américains devraient changer de quartier pour parvenir à une mixité raciale parfaite.

D'autres éléments spécifiques aux villes européennes peuvent participer à favoriser la cohésion sociale. Ce sont souvent des villes denses et compactes avec des centres dotés d'aménités propices à des logiques centripètes. Leur riche patrimoine architectural et urbain ainsi que des lieux de consommation et de loisirs maintiennent leur attractivité pour une diversité de groupes sociaux et contrarient les logiques centrifuges qui ont amené les élites sociales nord-américaines à désertir les *down-towns*. Même si les groupes sociaux ne pratiquent pas ces centres de la même manière (la rue Sainte-Catherine et la rue Saint-James à Bordeaux n'ont pas la même fréquentation), ils ont néanmoins une chance de s'y croiser. Si l'on suit Jane Jacobs, c'est de cette diversité sociale et de cette mixité des usages que les centres-villes états-uniens ont été privés par les opérations de rénovation urbaine, la construction d'autoroutes urbaines et la priorité donnée à la construction de banlieues pavillonnaires¹.

1 | J. Jacobs, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Mardaga, 1991.

La ville européenne est comparativement plus compacte, dense, mixte et « marchable » que ses homologues nord-américaines. Ici, une vue d'un quartier central d'Oslo. © Paco Rubio Ordás.

Longue durée et politiques publiques

Il s'agit maintenant de comprendre la genèse du modèle urbain européen, et pour cela, il faut faire une place à la fois à la « longue durée » et à des éléments historiques plus récents.

En Europe, contrairement à ce que l'on peut observer en Amérique, en Océanie, et dans une moindre mesure en Afrique, le phénomène urbain n'est pas récent. La naissance et la croissance des villes se sont faites sur des temps très longs, de manière beaucoup plus progressive et diffuse qu'ailleurs. L'Europe a hérité de la romanisation puis de la renaissance des économies urbaines à partir de l'an Mil d'un semis relativement serré de villes moyennes. La métropole – la vraie : Rome, Constantinople ou Londres – y est l'exception. L'industrialisation, si elle a fait apparaître des villes-champignons – Manchester ou Saint-Étienne –, a conforté ce réseau initial. Cette urbanisation lente et diffuse a permis de contenir l'apparition de contrastes sociaux trop importants. Surtout, à l'échelle de chaque ville, des formes de gouvernance et de régulation des conflits ont pu se mettre en place par l'équilibre des influences réciproques des bourgeoisies et des représentants des aristocraties et des pouvoirs religieux.



Car ce qui caractérise les villes européennes, c'est qu'elles sont fortement gouvernées. C'est ce sur quoi insistait Patrick Le Galès dans *Le retour des villes européennes* en 2003¹. S'inspirant lui-même de *La ville* de Max Weber, il y défend l'idée selon laquelle la spécificité de ces villes est que s'y concentre une variété de pouvoirs qui cherchent à y imprimer leurs marques. Les pouvoirs municipaux, princiers et religieux y possèdent du foncier, y imposent des règlements de construction. Au Moyen Âge, les villes européennes se dotent de conseils et d'institutions judiciaires pour réguler les conflits entre groupes sociaux. Au XIX^e siècle, face aux défis posés par la révolution industrielle, cette capacité et cette légitimité des pouvoirs politiques urbains à intervenir sont renforcées. Ils imposent des contraintes aux propriétaires de terrains et biens immobiliers. L'invention de la planification urbaine pose des limites à la puissance de la propriété privée des sols et des logements, non sans une farouche résistance des possédants. Le socialisme municipal essaime au début du XX^e siècle qui voit les municipalités intervenir dans des secteurs comme l'hygiène, l'éducation, l'assistance, les transports, l'eau, l'assainissement et même le logement.

C'est ici que se situe la clé de voûte du modèle urbain européen selon Yuri Kazepov qui coordonne *Cities of Europe* en 2005². L'idée s'impose peu à peu que certains biens et aménités urbaines ont vocation à échapper aux logiques pures du marché, à être « démarchandisés » du fait de leur caractère essentiel. La prise en charge par la puissance publique de la production de ces biens devient même un vecteur de redistribution. Yuri Kazepov évoque le cas-limite de Vienne en Autriche gouvernée depuis 1919 par les sociaux-démocrates et qui fait figure d'exemple, notamment en matière de logement : 45 % des logements y sont des logements sociaux (municipaux ou privés à loyer conventionné). En moyenne un ménage viennois consacre 23 % de son budget au poste logement (contre 35 à 40 % pour les ménages parisiens ou londoniens). La politique foncière ambitieuse de la ville lui a permis de disséminer ces logements sociaux sur l'ensemble de son vaste territoire, limitant ainsi les risques de ségrégation. Leur qualité et le fait qu'ils soient accessibles à une très large part de la population font que l'accès au logement social n'a rien de stigmatisant.

1 | P. Le Galès, *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Presses de Sciences Po, 2003.

2 | Y. Kazepov (dir.), *Cities of Europe. Changing Contexts, Local Arrangements, and the Challenge to Urban Cohesion*, Blackwell, 2005.

Si les gouvernements urbains ont été pionniers dans la mise sur pied de formes de régulation forte, ils ont ensuite été secondés par les États qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, opèrent leur mue en État-providence. C'est là une autre spécificité du continent européen : la dialectique subtile mêlant coopération et compétition entre villes et États, les uns et les autres tendus vers un même objectif de régulation forte du capitalisme. À partir de 1945, l'initiative passe clairement du côté des États qui non seulement soutiennent les politiques urbaines de construction de logements sociaux, d'infrastructures socio-sanitaires et de transports mais développent aussi leurs propres réseaux de services publics en matière d'éducation, de sécurité ou de recherche. Ce qui caractérise la ville européenne de la seconde moitié du XX^e siècle, c'est le poids inédit de la classe moyenne du secteur public dans la population totale. La ville européenne typique est une ville de fonctionnaires (ou assimilés) où le premier employeur est souvent l'hôpital public suivi par l'administration municipale.

Dans les villes européennes, la prise en charge par les politiques publiques de la production de biens essentiels et le poids du secteur public dans l'emploi local ont l'un et l'autre de puissants effets redistributifs et niveleurs dont on peut penser qu'ils ont des effets en termes d'harmonie sociale. D'ailleurs, ce qui caractérise également le Vieux Continent et ses villes, ce sont les niveaux bien moindres de violence et d'incarcération comparativement aux données états-uniennes notamment.

Un modèle en danger ?

Ce qui a permis la construction et le maintien du modèle urbain européen, ce sont bien les politiques et la dépense publiques et les mécanismes de redistribution qu'elles permettent d'activer. Ce modèle est aujourd'hui sous pression.

La révolution néolibérale qui, à partir du Royaume-Uni de Margaret Thatcher, s'est répandue sur le monde, a remis en question l'élan de démarchandisation des aménités urbaines. Le marché a été promu comme l'instrument le plus efficace pour produire et gérer les biens urbains, qu'il s'agisse des logements ou des équipements. Villes et bailleurs sociaux, au Royaume-Uni d'abord puis en Allemagne, aux Pays-Bas, et aujourd'hui en France, ont été enjoins de vendre leur patrimoine de logements se privant ainsi de leviers essentiels de redistribution et de contrôle des marchés fonciers. La gestion en régie des équipements et des

services en réseaux recule au profit de la gestion privée ou des partenariats public-privé. Ce faisant, c'est l'universalité de l'accès aux aménités urbaines qui est remise en cause.

Si les pays d'Europe continentale ont plutôt bien résisté à la vague néolibérale jusqu'aux années 2000, celle-ci les a rattrapés après la crise financière de 2008. Pour sauver des systèmes bancaires touchés par la crise des *subprimes*, les États ont transformé des dettes privées, celles des banques, en dettes publiques, creusant des déficits déjà conséquents. La crise du Covid et les politiques du « quoi qu'il en coûte » n'ont rien arrangé. L'heure est donc à l'austérité qui affecte les services publics gérés par l'État mais également les collectivités locales.

Ce sont aussi des phénomènes plus structurels qui affectent le modèle urbain européen. Les inégalités de revenus ont tendance à s'accroître ; les inégalités de patrimoine encore davantage. Les deux combinées

creusent un écart de plus en plus abyssal entre ceux qui peuvent espérer accéder à la propriété dans les zones les plus convoitées grâce à l'héritage et ceux qui ne peuvent compter que sur les revenus de leur travail qui s'avèrent de moins en moins suffisants. Ces évolutions sont le produit direct de politiques priorisant la lutte contre l'inflation au détriment du soutien aux salaires à partir des années 1980. Le seul travail ne permet plus de s'assurer un toit. Si, comme le titrait récemment *Le Monde*, la France comme les autres pays européens devaient redevenir des « sociétés d'héritiers¹ », les conséquences pour le modèle urbain européen seraient déléteres, transformant les zones les plus convoitées des métropoles en forteresses de rentiers. Surtout si les gouvernements locaux, par choix idéologique ou sous contrainte budgétaire, devaient revoir à la baisse leur intervention dans les marchés fonciers et du logement.

1 | B. Madeline, « Comment la France est redevenue une société d'héritiers », *Le Monde*, 6 mai 2025.

Le quartier d'habitat social Alterlaa à Vienne, construit entre 1975 et 1986, abrite 9000 habitants et est géré par la coopérative municipale Gesiba. Harry Glück, l'architecte qui l'a conçu, avait ces mots pour décrire la réalisation : « *Wohnen wie die Reichen, für alle !* » [Habiter comme les riches, mais pour tous !]. © Gilles Pinson.





Construit entre 1927 et 1930, le Karl-Marx-Hof à Vienne est le symbole monumental des politiques du logement social viennois de la « Vienne rouge » et de l'idéal d'une ville pour tous. © Döbling (Wien).

Dans un contexte de précarisation croissante de l'emploi, l'ascension sociale n'est plus garantie par l'État-providence mais de plus en plus dépendante des efforts et sacrifices personnels. Face à cela, certains groupes sociaux tentent de garantir l'avenir de leurs enfants en contrôlant leur environnement, à travers des stratégies scolaires ou immobilières notamment : contournement de la carte scolaire ou évasion vers les systèmes privés ; choix pour ceux qui le peuvent, de localisations (quartiers chics ou périurbain) qui garantissent une offre scolaire et un environnement « sécurisé » pour leurs enfants. Ces stratégies de mise à distance des autres ne sont pas nouvelles. Mais avec l'aggravation des inégalités, elles se diffusent bien au-delà des classes supérieures. Elles contribuent à une dynamique cumulative de séparation, et parfois même à des formes de ségrégation sociale.

Les effets de ces différents mécanismes se font déjà sentir. Dans la plupart des villes européennes, les coefficients de Gini et les indices de ségrégation sociale et raciale ont augmenté dans les dernières années, sans pour autant atteindre les valeurs observées ailleurs dans le monde, tant s'en faut. D'autres tensions sont apparues comme la question raciale et post-coloniale. En Suède ou en France, pays dotés d'un État-providence ambitieux, les politiques sociales peinent à intégrer la question des

discriminations raciales systématiques dans l'accès au logement, au système scolaire ou à l'emploi.

Le populisme d'extrême droite est une autre menace qui pèse sur le modèle urbain européen, en s'attaquant à tous ses piliers : l'impôt, le service public, la lutte contre les inégalités ou encore l'acceptation de la diversité. Un peu partout en Europe, ce populisme est l'expression électorale de groupes sociaux installés en dehors de la grande ville, dans les zones périurbaines, rurales ou dans les petites villes, et dont l'identité politique se construit de plus en plus par opposition à la ville. En Hongrie, en Pologne mais aussi en Italie, en Autriche ou aux Pays-Bas, la bataille est déjà engagée entre des gouvernements nationaux de droite populiste et des gouvernements urbains progressistes autour des programmes de logement social, d'accueil des migrants ou encore des politiques climatiques.

« Le modèle urbain européen est robuste, nous dit Patrick Le Galès, mais il est très clairement sous pression. Certaines villes à la périphérie de l'Europe, à l'est et au sud notamment, peinent à maintenir un haut niveau de dépense publique indispensable à ce modèle. La périurbanisation et la montée du populisme de droite menacent aussi le modèle. La question est de savoir si les groupes sociaux progressistes qui habitent les villes réussiront seuls à le défendre. » —

Des lieux pour faire du lien

La politique de la ville mérite-t-elle son nom ?

THOMAS KIRSZBAUM

Depuis ses premiers développements dans les années 1970, la politique de la ville a toujours eu pour ambition centrale de « retisser le lien social » que la ségrégation spatiale symbolisée par les quartiers de grands ensembles HLM aurait abîmé, voire brisé. Si l'on parle plus volontiers aujourd'hui de « vivre ensemble » ou de « faire société », l'ambition reste intacte. Mais la question se pose de la nature du lien social qu'il s'agit de fabriquer ou de restaurer. Force est de constater le flou qui entoure cette notion rarement définie et au contenu fortement polysémique dans la politique de la ville. Celle-ci a en effet cherché à développer au moins cinq formes de lien social : le lien de sociabilité correspondant aux interactions du quotidien (par exemple les relations de voisinage), le lien civil (ou urbanité) qui garantit le

respect de normes collectives dans l'espace public, le lien civique découlant de l'affiliation à une association ou un collectif, le lien citoyen qui relie l'individu à l'État et aux institutions républicaines, ou encore le lien organique qui assure une place à l'individu dans l'organisation du travail.

D'un point de vue spatial, le dessein de la politique de la ville est double : (re)fabriquer des liens de proximité dans l'espace du quartier, mais aussi, comme le suggère son intitulé, (re)tisser des liens entre ses habitant-e-s et le reste de la ville ou de l'agglomération. Cette politique reste néanmoins bien éloignée, dans son fonctionnement concret, de ce schéma d'intervention à deux niveaux. Elle obéit encore et toujours, et de façon écrasante, à la seule

Le quartier des Aubiers à Bordeaux en 2020. Le quartier fait actuellement l'objet d'un programme de renouvellement urbain.



logique de proximité. Les lieux qu'elle investit véritablement pour faire du lien sont ceux de sa géographie prioritaire, corsetée par des indicateurs de concentration des difficultés sociales. Si bien que l'on peut se demander si cette politique dite de la ville mérite vraiment son nom.

Du déficit au trop-plein communautaire

Avant de s'appeler politique de la ville, à partir de la création d'un ministère éponyme en 1990, cette politique n'avait encore qu'un statut expérimental et consistait en opérations ciblant des grands ensembles en proie à un « malaise », selon le terme prisé par les pouvoirs publics et la presse des années 1970. Les analyses officielles de ce malaise pointaient les effets jugés délétères d'un urbanisme déshumanisant et destructeur du lien social. En 1971, la toute première circulaire relative à l'action sociale et culturelle dans les grands ensembles mettait ainsi en cause « la répétition monotone des structures architecturales, l'agressivité de tours ou de barres démesurées, l'impersonnalité des façades, l'absence de lieux de rencontre, la pauvreté des espaces communs ». En 1975, un *Livre blanc* de l'Union nationale des HLM, rédigé par Robert Lion, évoquait « un univers froid qui invite au repli, mais aussi un lieu de frictions et de conflits », soit « l'inverse du savoir-vivre », pour finalement poser cette question : « L'urbanisation, est-ce la mort de l'urbanité ? » Tous les responsables officiels de l'époque déploraient le manque de vie sociale animée par un esprit communautaire, à l'instar du *Livre blanc* qui appelait de ses vœux « la naissance d'une communauté de quartier » comme condition de « l'humanisation des quartiers nouveaux ».

Les années 1970 correspondaient aussi à l'amorce d'un processus de désindustrialisation accompagné de plusieurs conséquences majeures. Tout d'abord, la montée inexorable d'un chômage de masse et son corollaire, l'« exclusion sociale », comprise comme la perte d'un lien organique avec la société. La désindustrialisation signait aussi la fin des communautés locales structurées autour de la vie ouvrière, des solidarités qui l'organisaient et des structures politiques ou associatives qui l'encadraient. Le mouvement ouvrier avait su intégrer, non sans heurts, des travailleurs immigrés, et c'est au moment où les usines fermaient leurs portes que l'immigration, désormais plus familiale que fondée sur le labeur, a trouvé un point de chute dans les cités HLM. Là aussi, le lien social se trouvait mis à mal à cause de ce que l'on désignait comme des « conflits de cohabitation » avec les ménages français de ces quartiers.



Le quartier du 08 mai 45 fait partie du quartier politique de la ville « Palmer – Sarailière – 8 mai 1945 » à Cenon. Il a bénéficié d'un premier Programme de Rénovation Urbaine dès les années 2000.

Le stationnement prolongé de jeunes « galériens » d'origine immigrée dans les halls, cages d'escalier et autres espaces communs des « cités » n'était pas le moindre des sujets de contentieux.

Au début des années 1980, le regard porté sur l'immigration restait encore ambivalent. Considéré comme le texte fondateur de la politique de la ville, le rapport Dubedout, *Ensemble, refaire la ville* (1983) allait jusqu'à faire l'éloge du quartier ethnique perpétuant les solidarités des quartiers ouvriers d'antan, mais il déplorait dans le même temps le départ des classes moyennes qui affaiblissait la mixité sociale. Cette seconde lecture va rapidement devenir hégémonique et éclipser l'approche communautaire du lien social. Dès lors qu'il n'était plus l'apanage d'une population ouvrière blanche mais de groupes ethniques, le fonctionnement communautaire des quartiers a été disqualifié par la nouvelle idéologie « républicaine ». Les solidarités de proximité de type communautaire ont été fustigées comme autant de signes d'un « communautarisme » – musulman en tête – menaçant gravement un « modèle français d'intégration » inventé pour l'occasion¹. La communauté devenait synonyme

1 | D. Lochak, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures & conflits*, n° 64, 2006, p. 129-147.



du repli de groupes minoritaires se retranchant du reste de la société et sapant le lien de citoyenneté permettant de « faire nation ». Née en réponse à la déploration d'un déficit de vie communautaire, la politique de la ville a ainsi durablement basculé dans la dénonciation d'un trop-plein communautaire. Une solution consensuelle va s'imposer pour enrayer les « replis » : la mixité sociale, mot d'ordre codé au nom duquel la politique de la ville devait organiser le retour des classes moyennes blanches dans les cités HLM¹.

Du pari de l'engagement civique à l'impasse de la mixité sociale

Le passage d'une problématisation du lien social faisant la part belle aux dynamiques communautaires à la réprobation de celles-ci n'a pas été sans incidences sur les priorités opérationnelles de la politique de la ville. La stratégie esquissée au début des années 1980 n'était pas sans rappeler les démarches de développement communautaire mises en œuvre en Amérique du Nord ou dans les pays du Sud. Elle prônait un développement endogène s'appuyant sur une participation des habitant-e-s dont il s'agissait de valoriser les « ressources » et « potentialités ». Mais

cette stratégie de développement du lien civique s'est vite heurtée au pouvoir des maires, peu enclins à composer avec des contre-pouvoirs associatifs dans les quartiers. Les associations se sont certes affirmées comme les principaux « soutiers » de la politique de la ville, mais elles ont été d'emblée écartées des instances décisionnelles pour se voir cantonnées dans une fonction instrumentale de prestation de services en lieu et place des services publics, abandonnant de fait leur fonction civique.

À défaut de susciter un élan civique, la politique de la ville a encouragé des associations de bénévoles chargées de produire du lien de sociabilité par des fêtes de quartier, ateliers culinaires ou rencontres sportives, financés à la condition expresse de n'avoir aucune portée politique². L'approche endogène du développement a également secrété de nombreux postes de médiateur-trice-s, confiés à des habitant-e-s opérant comme des agent-e-s d'urbanité chargé-e-s de promouvoir le lien civil (respect, politesse...) dans les espaces publics de proximité. Cette quête de proximité devait passer aussi par l'implantation de services publics symbolisant le « retour de la République » dans les quartiers, chargés donc de consolider le lien de citoyenneté comme antidote aux « dérives communautaires ». Mais cette stratégie énoncée dans les années 1990 a fait long feu à mesure que les services publics se sont retirés des territoires, dans ces quartiers comme ailleurs.

À partir des années 2000, la stratégie de « reconquête républicaine » a fini par reposer presque exclusivement sur des opérations de rénovation urbaine consistant à démolir des logements sociaux pour y substituer des logements privés destinés aux classes moyennes. Le pari était fait que la présence de ménages issus des classes moyennes allait favoriser des mécanismes d'identification permettant aux habitant-e-s en place d'emprunter à ces ménages leurs normes de comportement et d'usage plus civil des espaces publics, ainsi que de procurer aux plus fragiles les liens sociaux « faibles » dont ils ont besoin pour accéder à des opportunités d'emploi³. Aucune de ces promesses ne s'est réalisée, ce qui n'est guère surprenant à la lumière d'une vaste littérature scientifique internationale qui n'a jamais démontré que la co-présence de « riches » et de « pauvres » dans l'espace résidentiel était de nature à renforcer le lien social. Elle montre au contraire que la mixité résidentielle nourrit des antagonismes

2 | E. Palomares, A. Rabaud, « Minoritaires et citoyens ? Faites vos preuves », *L'Homme et la Société*, n° 160-161, 2006, p. 135-160.

3 | Sur les notions de liens faibles et de liens forts : M. S. Granovetter, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, 1973, p. 1360-1380.

1 | T. Kirsbaum, « Rénovation urbaine, une mixité très peu sociale », *Revue Projet*, n° 307, 2008, p. 30-37.

sociaux qui se cristallisent autour du partage des espaces communs¹.

Mais la question est restée assez théorique dans le cas français car la rénovation urbaine n'a réussi que marginalement à attirer des classes moyennes dans ces quartiers. Et quand elle y a réussi, il s'agit surtout de ménages dont le profil ethno-racial est semblable à celui des autres habitant·e·s, mais que la rénovation urbaine regroupe au sein de petites unités résidentielles coupées du reste de la cité, limitant par là les interactions sociales entre anciens et nouveaux ménages². Non seulement les bénéfices liés à cette co-présence n'ont pas été au rendez-vous, mais la rénovation urbaine a profondément déstabilisé les sociabilités préexistantes en contraignant une partie notable des habitant·e·s à se reloger et à devoir ainsi se reconstituer un réseau.

Une politique des quartiers ne fait pas une politique de la ville

Les deux stratégies qui viennent d'être décrites – développement endogène par la participation civique et mixité sociale par la démolition – reposent sur des diagnostics et des solutions diamétralement opposés, mais elles ont pour trait commun de se déployer dans le périmètre étroit des quartiers de la géographie prioritaire. Chacune convoque à sa manière l'image nostalgique du quartier traditionnel fonctionnant comme un harmonieux village où les solidarités sont « chaudes » parce que les liens sociaux y sont forts.

À l'ère de la ville mobile et des métropoles polycentriques, on peut douter de l'intérêt de situer l'enjeu du lien social exclusivement à cette échelle. Plus encore que d'autres territoires, les quartiers populaires ont besoin d'actions ancrées dans la proximité. Mais une politique de la ville qui n'ouvre d'autres horizons aux habitant·e·s que celui de leur cité, les condamne à ne cultiver que des liens de proximité. Elle ne peut que renforcer le sentiment, très vif parmi ces habitant·e·s, qu'ils et elles sont traité·e·s comme des citoyen·ne·s de seconde zone ne bénéficiant pas des mêmes opportunités que les autres citoyen·ne·s des villes et des métropoles. Qu'il s'agisse de l'emploi, du logement, de la formation, des pratiques sportives ou culturelles, l'enjeu est bien celui de l'accès à d'autres lieux qui font du lien avec d'autres que celles et ceux que l'on côtoie quotidiennement dans l'espace du proche, et dont le seul



Au pied des immeubles du quartier des Alpilles à Lormont.

dénominateur commun est de résider là en raison de la couleur de sa peau ou de la consonance de son patronyme.

La création d'un ministère de la Ville en lieu et place d'une politique des quartiers était porteuse d'une ambition, celle d'ouvrir la ville et les agglomérations aux habitant·e·s « relégué·e·s » dans les cités HLM. Ce changement d'échelle opéré au nom du « droit à la ville » était étayé par une production doctrinale cohérente, exposée dans des rapports officiels largement appuyés sur des contributions de chercheur·e·s³. Ce droit à la ville n'aura pourtant été qu'un discours éphémère dans l'histoire de la politique de la ville. La logique ségrégative des marchés urbains (éducation, formation, logement, emploi, culture...) s'est largement accentuée depuis lors et les discriminations ethno-raciales prospèrent comme jamais. Il est plus que temps pour la politique de la ville de mériter enfin son nom. —

1 | T. Kirsbaum, *Mixité sociale dans l'habitat, Revue de la littérature dans une perspective comparative*, Halde, Études & Recherches, La Documentation française, 2008.

2 | C. Lelévrier, « Au nom de la "mixité sociale". Les effets paradoxaux des politiques de rénovation urbaine », *Savoir/Agir*, vol. 24, n° 2, 2013, p. 11-17.

3 | J.-P. Sueur, *Demain, la ville, Rapport au ministre de l'Emploi et de la Solidarité*, La Documentation française, 1998.

G. Cavallier (dir.), *Nouvelles recommandations pour la négociation des contrats de ville de la nouvelle génération (2000-2006)*, Rapport au ministre de la Ville, 1999.

Montréal : le secteur communautaire, acteur clé de la cohésion sociale

CHLOÉ REISER

À Montréal, le milieu communautaire joue un rôle central pour « faire société dans la ville », en particulier dans les quartiers où s'installent de nombreuses personnes nouvellement arrivées au Canada. Dans ces espaces que l'on appelle aussi quartiers tremplins, ces organismes communautaires qui ne relèvent ni du secteur public, ni du privé marchand, comblent les vides laissés par l'État en structurant des réseaux d'entraide et de proximité et en facilitant l'insertion et la participation des populations migrantes. Dans un contexte de transformations urbaines qui fragilisent leur fonction d'accueil, la capacité des quartiers à rester des moteurs d'inclusion repose de plus en plus sur ce tissu communautaire essentiel, lui aussi mis à rude épreuve par des coupes budgétaires.

Le secteur communautaire, au cœur de la solidarité urbaine

En Amérique du Nord, le terme communauté a un sens plus large qu'en France, où il est souvent associé à des dynamiques d'entre-soi. Il peut désigner à la fois un groupe culturel ou ethnique, un espace de voisinage fondé sur la solidarité et la convivialité, ou encore un réseau d'organismes engagés dans l'action collective.

Au Québec, ce qu'on appelle le secteur communautaire ou tiers-secteur regroupe ce vaste ensemble d'organismes sans but lucratif – associations, groupes citoyens, centres de ressources ou initiatives locales – créés pour répondre à des besoins concrets : se loger, se nourrir, trouver un emploi, apprendre le français ou simplement créer du lien. Selon la Ville de Montréal, on compte plus de 800 organismes communautaires sur l'île de Montréal, actifs dans des domaines aussi variés que le logement, la santé ou l'immigration.

Ce secteur s'est structuré dans le sillage de transformations sociales et politiques des années 1960. C'est à cette époque que les premiers comités de citoyens apparaissent dans les quartiers ouvriers de Montréal, pour résister à des projets d'urbanisme contestés. Inspirés par les principes de l'animation sociale, ces initiatives visent à redonner du pouvoir aux habitant·e·s. À partir de 1968, le secteur se politise et se professionnalise avec la création de plusieurs centres de services populaires autonomes, à l'instar des cliniques populaires, aujourd'hui centres locaux de services communautaires (CLSC), ou des tables de quartier, instances de concertation locale regroupant des acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer pour améliorer les conditions de vie dans un quartier, modèle unique au monde créé à Montréal.

Depuis la fin des années 1970, dans un contexte marqué par le désengagement de l'État, ces organismes prennent en charge une part croissante de l'action sociale. Avec des ressources limitées, mais dotés d'une grande expertise et d'une proximité étroite avec le terrain, ils pallient les insuffisances des services publics. Le secteur communautaire occupe ainsi une place centrale dans la coordination des acteurs locaux, principalement à l'échelle des quartiers. Il intervient sur des enjeux complexes comme la lutte contre la pauvreté, l'amélioration du cadre de vie ou l'inclusion des personnes migrantes. Toutefois, ce rôle essentiel est menacé par un sous-financement chronique, accentué par les politiques d'austérité.

Des quartiers tremplins d'immigration sous tension

À Montréal, certains quartiers ont historiquement joué un rôle essentiel dans l'accueil des personnes migrantes. Ces quartiers, qualifiés de « tremplins d'immigration » (Sanders), offrent une combinaison



Parc-Extension, quartier tremplin d'immigration pendant la fête nationale de la Grèce. © Chloé Reiser.

de logements abordables, de services de proximité, de commerces ethniques, de lieux de culte et d'un tissu communautaire dense. Autant d'éléments qui facilitent l'installation des populations migrantes, leur permettent d'établir leurs premiers repères dans la ville, d'accéder au marché du travail et de tisser des liens sociaux.

Parc-Extension illustre bien ce type de quartier. Depuis les années 1950, il accueille une population majoritairement composée de travailleurs migrants à faible revenu, ainsi qu'une offre résidentielle abordable mais vétuste. Toutefois, à partir de la fin des années 1990, le quartier entre dans une phase de transformation et des dynamiques de réinvestissement commencent à affecter la stratification sociale de ce territoire.

En effet, longtemps stigmatisé et délaissé par les pouvoirs publics et les promoteurs immobiliers, cet espace péricentral devient la cible de projets de redéveloppement urbain liés à la métropolisation. Ce réinvestissement entraîne une hausse rapide des loyers, des évictions fréquentes, ainsi qu'une fragilisation du tissu communautaire, les organismes peinant à se maintenir dans un environnement devenu trop coûteux.

Par conséquent, les conditions qui favorisaient autrefois la mobilité sociale et spatiale des populations migrantes tendent à disparaître. Tandis que les plus précaires se trouvent confinés dans les espaces les plus marginalisés et les immeubles insalubres du quartier, d'autres sont contraints de s'en éloigner, poussés vers des périphéries moins bien desservies et moins dotées en ressources communautaires, au risque de voir leur intégration sociale compromise.

Préserver la ville solidaire et abordable

Dans ce contexte marqué par la gentrification et la précarisation croissante des quartiers dits tremplins, le rôle du secteur communautaire devient crucial. Non seulement, il soutient les habitant-e-s face aux hausses de loyer et aux évictions, mais il défend aussi une vision alternative de la ville, basée sur l'entraide et l'implication directe des personnes migrantes dans la vie collective.

À Parc-Extension, le Comité d'action de Parc-Extension (CAPE), fondé en 1986 par des résident-e-s du quartier, incarne cette démarche. Ce groupe de défense des droits des locataires combine accompagnement individuel et mobilisation collective pour faire valoir les droits au logement. Par ses actions, l'organisme cherche à instaurer un rapport de force avec les institutions, afin de défendre les intérêts des locataires les plus vulnérables et de rendre visibles les injustices.

Le CAPE ne se limite pas aux enjeux de logement : il s'engage aussi dans d'autres luttes touchant les personnes migrantes et racisées, dont les difficultés sont multiples – pauvreté, racisme, exclusion sociale. À ce titre, la manifestation « Ni condos¹, ni frontières », organisée en 2018 avec d'autres groupes communautaires du quartier, visait à dénoncer l'impact de la crise du logement sur ces populations, tout en mettant en lumière les formes croisées d'oppression qui les affectent dans l'espace urbain.

1 | En Amérique du Nord, un condominium ou « condo », désigne une unité de logement privée située dans un immeuble ou un complexe où les espaces communs sont partagés. Chaque copropriétaire détient un lot composé d'une unité privative, ainsi qu'une part indivise des parties communes (halls d'entrée, ascenseurs, jardins, gymnases, piscines, etc.) et paye des frais mensuels pour l'entretien, la gestion, les assurances des parties communes et le fonds de réserve.

Événement « Femmes et Logement » organisé à Parc-Extension par trois organismes communautaires, le Comité d'action de Parc-Extension, l'Association des locataires de Villieray et la table de concertation des femmes de Parc-Extension. © Chloé Reiser.



À n'importe quel prix ?

Aujourd'hui, le secteur communautaire se trouve dans une position délicate. De plus en plus dépendant des subventions publiques et privées, il agit souvent dans l'urgence avec des moyens limités et voit son rôle réduit à la simple prestation de services. Les organismes se voient ainsi cantonnés à exécuter des tâches précises, sans pouvoir jouer leur rôle plus large de défense des droits et de mobilisation citoyenne. Le travail communautaire devient alors une « offre de services », répondant à une « demande » ciblée, ce qui limite la capacité critique des organismes. Cette situation soulève une question de fond : en compensant les manquements de l'État, ces organismes risquent-ils, malgré eux, de légitimer le désengagement des pouvoirs publics et de consolider ce modèle fonctionnel et apolitique d'action sociale ?

Ce paradoxe est particulièrement visible dans les quartiers comme Parc-Extension, où la montée des inégalités, la perte de logements abordables et l'affaiblissement du tissu associatif menacent leur vocation de « tremplins d'immigration ». Dans un contexte de transformation urbaine rapide, c'est la capacité des villes à construire un vivre-ensemble solidaire qui est en jeu. Sans un engagement fort et durable de la part des pouvoirs publics, les organismes communautaires ne pourront pas, seuls, continuer à porter ce projet collectif. —

La manifestation « Ni condos, Ni frontières. Un logement pour tous et toutes ! », 2018. © Chloé Reiser.



La fragmentation ethno-raciale dans 5 villes américaines

Dépasser l'opposition ghetto noir vs banlieue blanche

SYLVESTRE DUROUDIER

L'enjeu de la fragmentation dans les villes des États-Unis

Alors qu'elle atteignait un maximum dans les années 1990, la ségrégation ethno-raciale baisse indéniablement dans les villes des États-Unis : la mixité est plus importante, dans les centres comme dans les banlieues (*suburbs*), allant de pair avec une tolérance plus grande entre les groupes et des discriminations moins importantes. De sorte qu'un tournant scientifique s'opère dans la géographie nord-américaine avec des travaux qui s'intéressent moins à la ségrégation qu'à la mixité ethno-raciale (Duroudier, 2018).

Cependant, la ségrégation est loin d'avoir disparu, et les fractures socio-spatiales sont plus nombreuses et intenses en lien avec la métropolisation et l'essor des minorités ethniques (*ib.*). Ces ruptures ont par ailleurs un statut ambigu : elles sont souvent suggérées, parfois clairement affirmées, dans les travaux sur certains types de quartiers (le ghetto afro-américain, les communautés fermées, les enclaves ethniques comme *Little Italy* ou *Chinatown*). Mais elles demeurent peu étudiées à une échelle plus large. Pourtant, ces discontinuités ont une importance sociologique et géographique (François, 2002) : elles contribuent fortement à la fabrique de la ville à travers les perceptions, les discriminations, les pratiques et les stratégies des habitants. Elles ont ainsi un rôle déterminant sur les interactions sociales et spatiales, les opportunités et les trajectoires des habitants.

Dans cette perspective, l'analyse géographique vise à identifier les ruptures à l'échelle de la ville pour délimiter les quartiers homogènes et comprendre les relations sociales qui s'établissent au sein de ces quartiers.

L'analyse page suivante, présente l'exemple des appartenances ethno-raciales dans 5 villes intermédiaires (entre 1 et 4 millions d'habitants) des États-Unis en 2020¹ : Pittsburg, New Orleans, Austin, Raleigh et Seattle.

Dans ces 5 villes, 6 types de quartiers se distinguent selon le poids des groupes ethno-raciaux (fig. 1). Les profils 1 à 4 décrivent diverses situations de mixité : les profils 1 et 2 sont à majorité blanche avec différents groupes minoritaires, alors que les profils 3 et 4 sont plus mixtes avec des Blancs qui ne sont pas majoritaires. Au contraire, les profils 5 et 6 sont beaucoup plus ségrégés (respectivement pour les Blancs et pour les Noirs), correspondant davantage aux profils hérités du XX^e siècle.

1 | Cet article synthétise des résultats analysés plus longuement dans les références bibliographiques. En particulier, les figures sont tirées de Duroudier, 2023b.

MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent des recensements décennaux de 1980 à 2020. Dans la littérature nord-américaine, par convention, les appartenances ethno- raciales sont ventilées en 5 principales catégories : Noirs non hispaniques, Blancs non hispaniques, Asiatiques non hispaniques, Hispaniques, et autres non hispaniques (Pacifique, Indiens d'Amérique, Inuits, multi-appartenances, etc.). Dans le recensement, d'une part ces appartenances sont déclaratives, et d'autre part la catégorie hispanique ne relève pas d'une appartenance en tant que telle mais plutôt d'une caractéristique culturelle. Ces appartenances sont agrégées à l'échelle locale des *block groups* (800 habitants en moyenne).

L'analyse des profils ethno-raciaux des quartiers de ces 5 villes repose sur une typologie statistique

permettant d'identifier différents profils de quartier. Une partition en 6 profils permet de résumer 71 % de l'information. Ces profils sont décrits dans la figure 1, le tableau 1, et cartographiés (figure 2).

Enfin, la fragmentation et les discontinuités à l'échelle locale sont mesurées par un indicateur de dissemblance : la somme des différences de poids des groupes en pourcentages sur les limites communes entre les *block groups*. La valeur finale varie entre 0 (aucune différence) et 200 points (les deux *block groups* voisins sont totalement différents). L'intensité de la séparation est représentée par des lignes d'épaisseur proportionnelle et superposée aux résultats de la typologie (fig. 2), alors que les dissemblances faibles, inférieures à 40 points, ne sont pas figurées.



Figure 1 : Les profils ethno-raciaux des *block groups* des cinq aires métropolitaines en 2020

Source : US Bureau of Census, 2020 ; NHGIS, 2020. Duroudier, 2023b.

Poids moyen des groupes ethno-raciaux (en %)

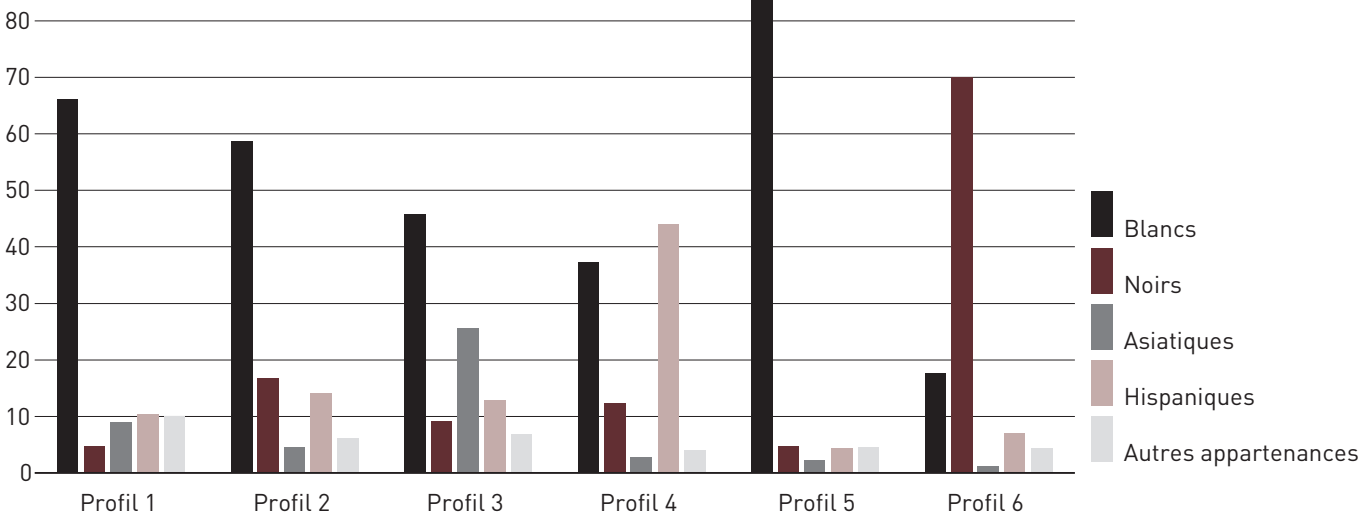


Tableau 1 : Poids des types de quartiers dans les cinq villes

En % du total des *block groups* de chaque aire métropolitaine ; en gras les chiffres significatifs.

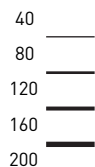
Source : US Bureau of Census, 2020 ; NHGIS, 2020. Duroudier, 2023b.

Aire métropolitaine	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5	Profil 6
Austin	5,1	24,5	11,1	45,6	13,7	0
New Orleans	2,0	16,4	3,6	6,9	32,9	38,1
Pittsburgh	1,4	7,7	3,4	0	78,8	8,7
Raleigh	3,2	20,4	11,3	11,3	45,1	8,7
Seattle	51,7	2,1	36,0	0,6	9,6	0

Figure 2 : Discontinuités et configurations spatiales des types de quartiers dans cinq aires métropolitaines en 2020

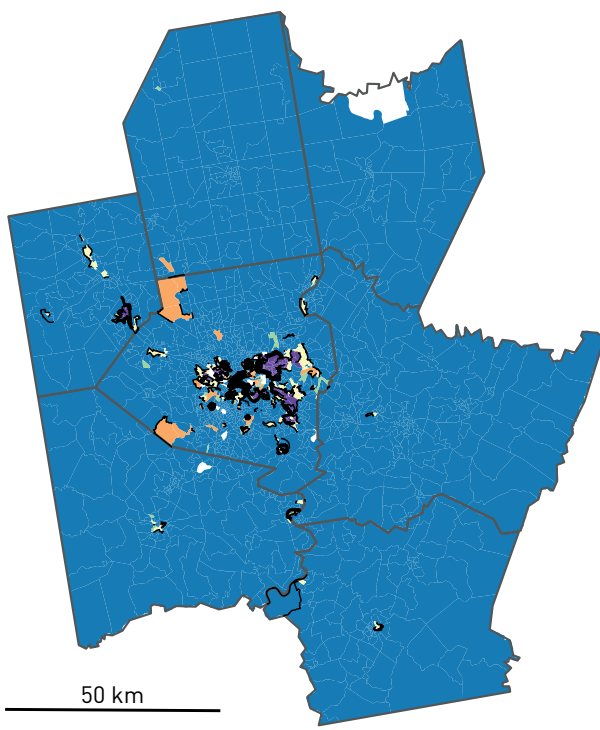
Source : US Bureau of Census, 2020 ; NHGIS, 2020. Duroudier, 2023b.

Dissemblance raciale totale (de 0 à 200 points)



Typologie des *block groups* selon les appartenances ethno-raciales

- 1. Quartiers à forte dominante blanche avec faibles minorités, surreprésentation des autres appartenances.
- 2. Quartier à forte dominante blanche et présence moyenne des minorités noires, asiatiques et hispaniques.
- 3. Forte mixité des Asiatiques et des Blancs, présence des autres minorités.
- 4. Forte mixité des Hispaniques et des Blancs, minorité noire.
- 5. Les *suburbs* de l'entre-soi des Blancs (84 % en moyenne).
- 6. Quartiers de forte ségrégation des Noirs (70 % en moyenne).
- Comtés



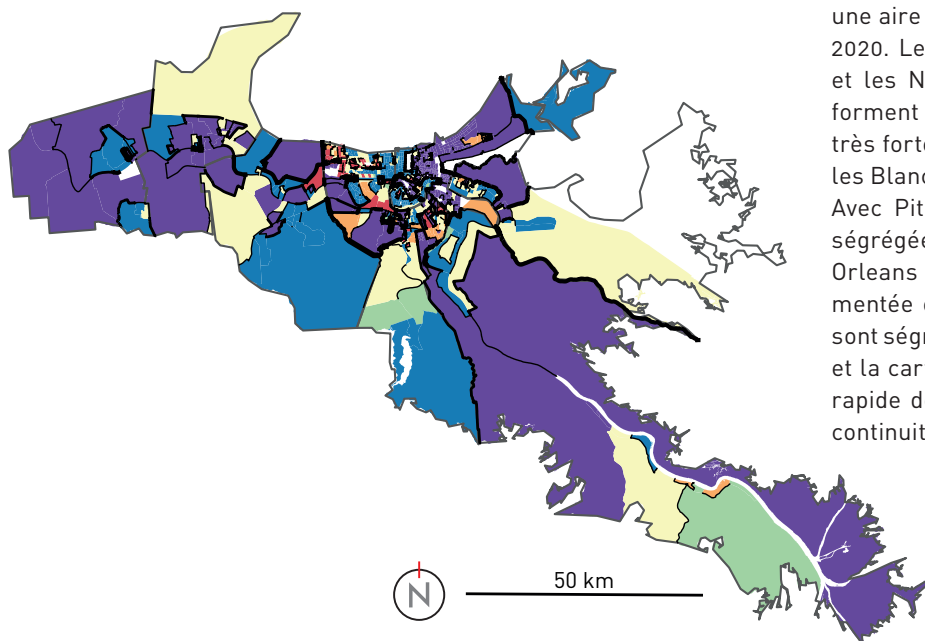
Pittsburgh : la ville classique

Pittsburgh en Pennsylvanie compte 1,9 million d'habitants en 2020, dont 82 % de Blancs et 9 % de Noirs. Ville encore très industrielle, Pittsburgh compte près de 79 % de ses *block groups* ayant une ségrégation forte des Blancs, et près de 9 % avec une ségrégation des Noirs. La forme de la ville correspond tout à fait au modèle classique de la ville américaine avec de vastes *suburbs* blanches ceinturant un ghetto noir central par une forte discontinuité ethno-raciale.

New Orleans : la ville fragmentée

Située dans le delta du Mississippi, New Orleans est une aire métropolitaine de 1,3 million d'habitants en 2020. Les Blancs composent 49 % de la population et les Noirs plus de 32 %, quand les Hispaniques forment environ 12 %. La ville est marquée par une très forte ségrégation, notamment pour les Noirs et les Blancs.

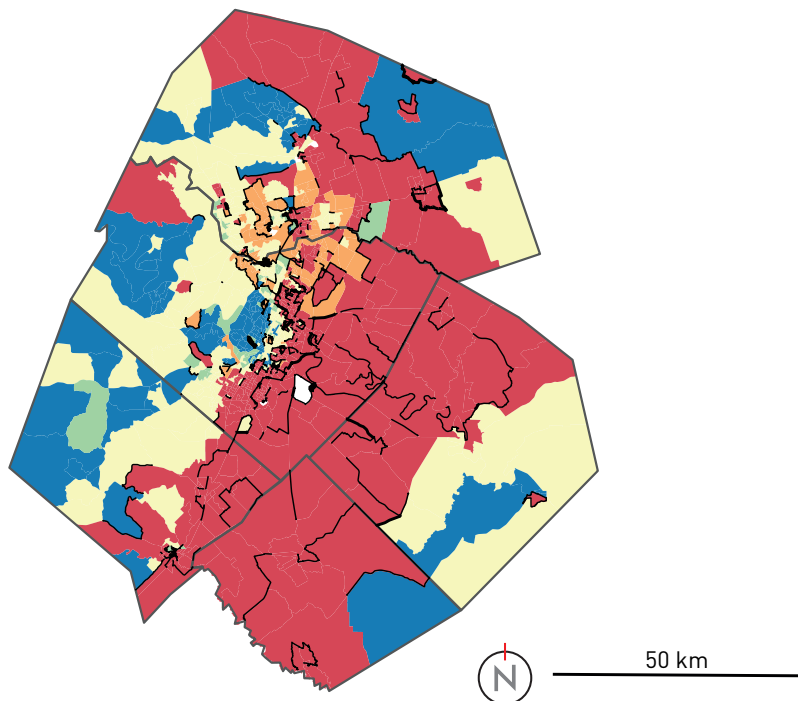
Avec Pittsburgh, New Orleans est la ville la plus ségrégée avec un fort poids des profils 5 et 6. New Orleans présente une situation plus originale, fragmentée en damier : près de 33 % des *block groups* sont ségrégés pour les Blancs et 38 % pour les Noirs, et la cartographie de la ville montre une alternance rapide de ces deux types de quartiers par des discontinuités intenses.



Austin et Raleigh : les villes recomposées

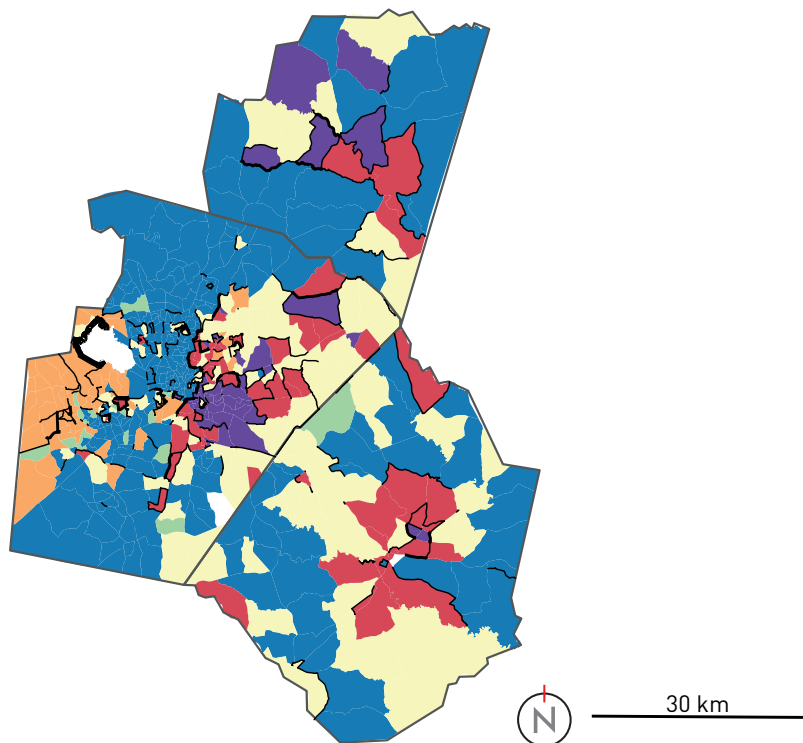
Austin, dans le Texas, compte 2,3 millions d'habitants en 2020. La ségrégation y est globalement assez modeste, hormis pour les Hispaniques (32 % de la population).

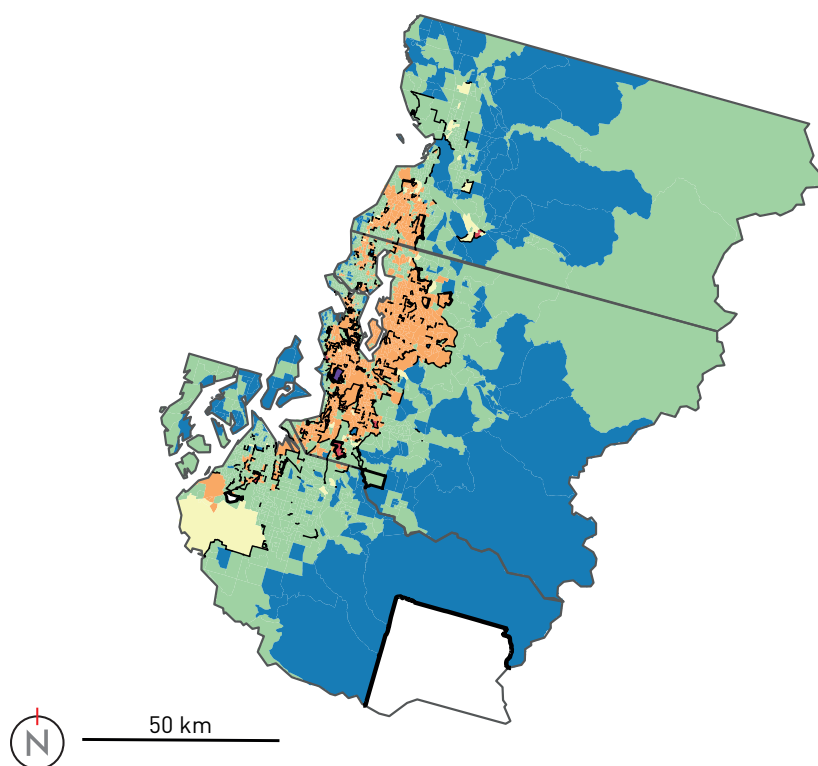
Austin se distingue par des quartiers de mixité des Blancs et des Hispaniques (profil 4) qui forment un arc du centre vers les périphéries sur toute la moitié orientale de l'aire métropolitaine. De plus, près d'un quart des *block groups* témoignent d'une diversification ethnique avec une mixité moyenne entre une majorité de Blancs, des Noirs et des Hispaniques.



Raleigh, capitale de Caroline du Nord de 1,4 million d'habitants en 2020, a un profil de ségrégation assez similaire à Pittsburgh, mais la ségrégation des Noirs y est moindre alors que celle des Asiatiques est la plus forte. De plus, le poids relatif des Blancs est moindre (58 % de la population) et les autres groupes bien plus importants (18 % de Noirs, 7 % d'Asiatiques et 12 % d'Hispaniques).

Raleigh apparaît comme une ville plus complexe : les quartiers ségrégués blancs représentent encore 45 % du total, mais il y a également une diversité de profils de quartiers. Les quartiers de forte ségrégation des Noirs ne sont pas très nombreux et sont regroupés dans le centre-est de la ville, dans ce qui constituait le ghetto historique. À proximité de ces quartiers se localisent 11 % de *block groups* de mixité entre Blancs, Noirs et Hispaniques, et plus largement une grande partie de l'Est de l'aire métropolitaine. Le fait remarquable de ces quartiers est la disparition nette de la frontière historique du ghetto noir, qui était marquée par une discontinuité circulaire extrêmement forte. À Raleigh, les discontinuités plus nombreuses et d'intensité moyenne se sont déportées sur les contours d'autres quartiers, dans l'Ouest de l'agglomération, en lien avec le regroupement d'Hispaniques et d'Asiatiques.



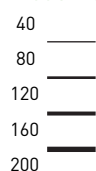


Seattle : la ville faiblement ségrégée

Enfin, Seattle est la plus grande ville du quart nord-ouest des États-Unis avec 4 millions d'habitants en 2020, dont 58 % de Blancs, 16 % d'Asiatiques et 11 % d'Hispaniques. Pour cette taille, son niveau de ségrégation est faible.

Tout comme Austin et Raleigh, Seattle illustre bien l'évolution des configurations spatiales dans les villes plutôt peu ségrégées. En effet, l'essentiel de l'aire métropolitaine est composé soit de quartiers à dominante blanche mais comportant une certaine mixité des autres groupes (52 % des *block groups*), soit de quartiers de mixité entre Blancs et Asiatiques (36 %). Les quartiers de ségrégation des Blancs se trouvent notamment dans les périphéries les plus rurales. La ville s'organise selon une logique concentrique : le centre se caractérise par une forte mixité et celle-ci tend à diminuer avec l'éloignement au centre. Les discontinuités sont rares et d'intensité modeste par rapport aux autres villes, témoignant d'un processus de diversification ethno-raciale généralisé et diffus des espaces urbains dans la ville.

Dissemblance raciale totale (de 0 à 200 points)



Typologie des *block groups* selon les appartenances ethno-raciales

- 1. Quartiers à forte dominante blanche avec faibles minorités, surreprésentation des autres appartenances.
- 2. Quartier à forte dominante blanche et présence moyenne des minorités noires, asiatiques et hispaniques.
- 3. Forte mixité des Asiatiques et des Blancs, présence des autres minorités.
- 4. Forte mixité des Hispaniques et des Blancs, minorité noire.
- 5. Les *suburbs* de l'entre-soi des Blancs (84 % en moyenne).
- 6. Quartiers de forte ségrégation des Noirs (70 % en moyenne).
- Comtés

EN SYNTHÈSE

Ces résultats sont intéressants à plusieurs égards. D'une part, ils montrent la désuétude du modèle classique de la ville américaine qui ne peut désormais plus se limiter à une frontière entre ghetto noir et banlieue blanche, du fait de la multiplicité des configurations de la ségrégation et de la fragmentation des villes intermédiaires. D'autre part, la diversification ethno-raciale et la diminution de la ségrégation s'accompagnent de formes socio-spatiales plus complexes, plus fragmentées, qui interrogent la cohésion des villes et les modes de faire société au-delà des poncifs de l'analyse des villes américaines. _

L'école dans la ville

FRANÇOIS DUBET

Si on en croit les fondateurs de la sociologie urbaine, Simmel, Thomas, Weber et Znaniecki notamment, la grande ville est dominée par une double dialectique. D'un côté, elle est la société des individus autonomes, singuliers et « sans racines ». C'est la société du marché, des déplacements, des publics et des échanges éphémères, celle de l'anonymat et des flux continus. D'un autre côté, la grande ville est une société de classes, celle des quartiers riches et pauvres, des barrières et parfois des ghettos d'en haut et d'en bas. Chacun de nous est pris dans ces deux logiques ; il circule et participe aux flux anonymes de la ville en même temps qu'il est assigné à une adresse, à un quartier avec ses ressources et ses réputations.

Comment l'école s'inscrit-elle dans cette dialectique du mélange et de la séparation ? Pour essayer d'esquisser une réponse à cette question, il semble raisonnable de distinguer deux grandes périodes de l'histoire scolaire moderne. La première est celle de l'école républicaine qui, jusqu'aux années 1960, séparait l'école élémentaire, l'école du peuple, et l'enseignement secondaire et supérieur réservé aux classes favorisées et à quelques élus de l'élitisme républicain. La seconde période est celle de l'école de masse dans laquelle tous les jeunes ou presque tous vont au lycée et où plus de la moitié d'entre eux entrent dans l'enseignement supérieur.

École républicaine et société de classes

Sans que jamais cela semble avoir posé beaucoup de problèmes, l'école élémentaire était celle du quartier plus ou moins socialement homogène en fonction de la nature du quartier. Cette école articulait l'hétérogénéité urbaine et les fractures de classes d'autant plus aisément que la grande majorité des élèves n'allaient pas au-delà du Certificat d'Études Primaires (50 % ne l'obtenaient pas en 1950) et que les enseignants des écoles populaires vivaient le plus souvent dans le quartier où ils travaillaient. Universelle, l'école de la République ressemblait à son quartier comme elle ressemblait à son village.

Jusqu'au milieu des années 1960, le lycée était un autre monde le plus souvent réservé aux enfants de la bourgeoisie et à quelques boursiers « s'élevant » par leur mérite exceptionnel. Socialement et scolairement homogène, le lycée était relativement hétérogène du point de vue urbain quand quelques lycées recrutaient leurs élèves sur toute la ville, quand, par exemple, il n'y avait aucun lycée sur la rive droite bordelaise (le lycée François Mauriac a été ouvert en 1961), quand les bons élèves de Bègles ou de Pessac devaient se rendre dans quelques lycées publics bordelais où, par ailleurs, les classes préparatoires accueillaient des élèves venant de toute la région. Mais déjà, pourrions-nous dire, les établissements privés les plus chics combinaient un recrutement social homogène et une inscription spatiale relativement serrée.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, la combinaison de l'homogénéité sociale et de la diversité spatiale était encore plus prononcée dans la mesure où bien des étudiants n'étaient pas bordelais, où, souvent, ils se fréquentaient par « nations », comme on disait au moyen-âge, les Basques, les Landais, les Périgourdins... avant que de se « dissoudre » dans la ville et dans l'université. Je dois avouer que c'est ce qui pouvait faire le charme de la vie étudiante quand beaucoup se percevaient comme des sortes de migrants en mobilité sociale et découvrant progressivement la ville et sa diversité « émancipatrice ».

Ce qui devrait nous troubler dans ce tableau, ici plus que sommaire, c'est que ce système combinant une forte séparation sociale et scolaire avec une relative hétérogénéité urbaine semblait aller de soi et n'était guère contesté. Il pouvait même être relativement « enchanté » ; l'école élémentaire était celle de la nation et du quartier pendant que le lycée et l'enseignement supérieur étaient l'école de l'élite, de la grande culture et de la ville. Ce système semblait d'autant mieux accepté que les diplômes ne déterminaient pas l'avenir



Mixité sociale à l'école : les défis de la sectorisation scolaire.

de la grande majorité des élèves quand, au milieu des années 1960 encore, 70 % des jeunes de 18 ans étaient déjà au travail, quand les destins de classes étaient une évidence sans doute injuste mais ne menaçant guère la dignité des travailleurs.

L'école des inégalités

La massification scolaire et l'emprise des diplômes qui en résulte ont profondément changé notre conception des inégalités scolaires. Avec la massification, chacun devrait, *a priori*, avoir la possibilité de prétendre aux études longues au nom de l'égalité des chances méritocratique qui devient le principe de justice central. Dans l'idéal, le système scolaire devrait offrir à tous les mêmes chances d'accéder à toutes les positions sociales et professionnelles et cet impératif est d'autant plus évident que, l'emprise des diplômes sur les parcours sociaux et professionnels ne cesse de se renforcer.

L'école d'aujourd'hui est plutôt moins inégalitaire et injuste que l'école d'hier. En soixante ans, le taux d'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur a été multiplié par huit, les filles ont très largement bénéficié de cette ouverture scolaire et les enfants d'ouvriers devenus bacheliers ne sont plus une exception. Mais, paradoxalement, cette école est souvent dénoncée comme une machine reproduisant et produisant des inégalités d'autant plus insupportables que les diplômes déterminent le niveau et la qualité de l'entrée dans l'emploi de tous les jeunes. Dès lors, l'articulation scolaire des inégalités sociales et de la dynamique urbaine devient un problème essentiel, un problème concernant chaque famille : où habiter

et quelle école choisir quand tout paraît dépendre des parcours scolaires ?

Ainsi, l'inscription de l'école élémentaire et du collège dans des quartiers et des secteurs socialement inégaux peut être tenue comme une dimension de la production des inégalités quand les territoires scolaires sont fortement contrastés. En dépit des dispositifs d'aide et de soutien aux établissements les plus « difficiles » mis en œuvre par les communes, le département, la région et le rectorat, on sait que la composition sociale des établissements affecte le niveau des performances et l'expérience des élèves. Grâce aux indices de position sociale des établissements mesurant le niveau scolaire et social des parents, ce qui était de l'ordre des réputations peut être objectivé. Le regroupement des élèves les moins favorisés et les plus faibles accentue leur faiblesse et freine, en moyenne, leur progression. Alors que le regroupement des meilleurs et des plus favorisés garantirait leur progression. Ceci sans même tenir compte des effets de la ségrégation scolaire sur le climat scolaire, la confiance en soi et l'adhésion aux valeurs scolaires. Ainsi, la carte scolaire qui est *a priori* un gage d'équité et de rationalité peut être interrogée et nous savons que chacune de ses redéfinitions entraîne des peurs et des querelles puisque l'inscription de l'école dans le quartier, qui était un gage de force et d'égalité, pourrait devenir un facteur d'inégalités.

Dans la mesure où les parents ont bien compris que l'avenir de leurs enfants dépend presque essentiellement de leur niveau scolaire, il va de soi que se développent les stratégies permettant d'accéder aux écoles, aux collèges et aux lycées supposés les meilleurs. Ceux

qui le peuvent choisissent leur logement en fonction de la qualité supposée des établissements pendant que d'autres multiplient les stratégies de fuite de secteurs scolaires défavorables. Ainsi, l'enseignement privé ne cesse de se développer, comme les choix d'options rares afin d'optimiser les chances de ses enfants. De manière générale, les collèges défavorisés sont plus défavorisés que ne l'est le quartier lui-même puisque ceux qui ont pu fuir l'ont fait, pendant que les établissements des secteurs favorisés sont plus favorisés que le secteur en accueillant les « bons élèves » venus d'ailleurs. Si l'on ajoute à ces mécanismes les choix en faveur du privé, on observe dans les grandes villes où le processus a été bien étudié, la formation de ghettos de riches et de ghettos de pauvres où se concentrent des jeunes qui ne se croiseront jamais. Les classes moyennes supérieures, qui peuvent trouver un certain charme à l'hétérogénéité sociale et culturelle de la ville, répugnent au mélange scolaire qui pourrait pénaliser leurs enfants. On valorise la ville hétérogène, exotique et mobile, mais on privilégie l'entre-soi scolaire. À terme, la demande scolaire des familles creuse les inégalités scolaires et accentue le clivage entre la « gentrification » de la ville et la « prolétarianisation » des quartiers les plus pauvres quand ceux qui peuvent les fuir le font. Les politiques urbaines et scolaires égalitaristes se heurtent aux choix rationnels des acteurs qui peuvent choisir pendant que les autres se sentent victimes du système et le montrent lors des « émeutes » où il arrive que les écoles et les collèges soient dégradés par certains jeunes dont nous savons qu'ils sont les moins scolarisés et les plus en échec.

Dans l'enseignement supérieur, l'articulation des inégalités et de l'offre scolaire est de nature sensiblement différente. Au-delà des inégalités tenant au niveau, à la sélectivité et à la rentabilité des formations supérieures, le problème majeur est celui de l'accès à la ville. Le nombre d'étudiants a été multiplié par huit, c'est donc un succès démocratique, mais pour l'essentiel l'offre universitaire reste concentrée dans les grandes villes où se rendent les étudiants venus des départements voisins et souvent de plus loin encore. Vivre dans la ville universitaire est donc un avantage considérable alors que, sans de solides ressources familiales, il devient difficile de se loger dans la grande ville en dépit des bourses et des aides. En Nouvelle-Aquitaine par exemple, le taux de bacheliers est supérieur à la moyenne nationale, alors que celui des étudiants est inférieur à cette moyenne¹. Vivant dans la campagne et les petites villes, bien des bacheliers sont

trop éloignés de la ville pour s'y installer. Mais en même temps, grâce à l'explosion universitaire, la ville affirme sa vocation proprement urbaine et cosmopolite : elle rajeunit, vit le soir, vibre de sa vie culturelle et développe les espaces de loisirs... Il suffit de se souvenir du Bordeaux austère des années 1960 pour voir combien le développement de l'université a changé la ville. Quand la ville semble concentrer tous les dynamismes et toutes les richesses, les territoires éloignés se sentent abandonnés, ce qui n'est pas sans avoir de lourds effets politiques.

Débats et enjeux

Pour ce qui est de l'école élémentaire, du collège et du lycée, l'hétérogénéité scolaire des établissements est une bonne chose. Mais cette bonne chose ne va pas de soi. La plus grande résistance tient à la croyance selon laquelle l'hétérogénéité ferait baisser le niveau des meilleurs élèves et, dès lors, le séparatisme s'imposerait afin de ne pas « tirer le niveau vers le bas ». Or, toutes les enquêtes dont nous disposons aboutissent au même résultat : l'hétérogénéité ne fait pas baisser le niveau des meilleurs tout en permettant aux plus faibles de progresser un peu. Les enquêtes montrent surtout que la qualité de la vie scolaire s'améliore avec l'hétérogénéité, l'horizon des jeunes s'élargit et, de manière générale, le civisme y gagne.

Cependant, la redéfinition des secteurs scolaires ne peut pas être imposée aux acteurs qui, dans la plupart des cas, choisissent de fuir ou de résister. Les plus favorisés craignent de s'appauvrir scolairement et, parfois, les plus pauvres craignent d'être « déracinés » loin de leur quartier. L'analyse des expériences réussies montre qu'elles partent des problèmes du terrain, des problèmes de déplacement, de boulevard et de lignes de bus, et surtout qu'il importe de prendre le temps de convaincre les enseignants et les parents. Il est aussi possible de proposer des offres scolaires susceptibles d'attirer ou de retenir certains élèves dans les établissements peu favorisés. Dans certains cas, des collèges ont été fermés, comme à Toulouse où des politiques de *busing* ont été mises en place... La philosophie générale est celle du cas par cas, de la diversité des réponses et de la politique venue du bas. Mais cette politique pragmatique heurte souvent l'idéologie républicaine considérant que la similitude formelle de tous les établissements serait un gage d'égalité, quitte à s'accommoder du fait que deux collèges aussi républicains et bureaucratiquement identiques l'un que l'autre ont, en réalité, peu à voir en fonction du quartier où ils sont situés.

1 | En 2020, 91,7 % des bacheliers généraux s'inscrivent dans le supérieur en Nouvelle-Aquitaine contre 93 % en France, les taux sont de 75,7 % contre 78,5 % pour les bacs technologiques et de 38 % contre 42,7 % pour les bacs professionnels. STARTER Nouvelle-Aquitaine, MESR, 2022.

Dans bien des grandes villes, l'enseignement privé accroît les inégalités comme le montre l'évolution des indices de position sociale : le score de l'école privée a augmenté de 5 points en 5 ans. Le retour d'une guerre scolaire comme celle de 1984 n'est pas vraiment raisonnable quand plus de 20 % des élèves sont dans le privé et quand 40 % d'entre eux y passent au moins une fois. En revanche, rien n'interdirait d'indexer le taux de financement de l'enseignement privé sur celui de la diversité sociale et scolaire de son recrutement. Les scandales qui éclaboussent l'école catholique et la quasi-absence de contrôle qui se révèle aujourd'hui pourraient sans doute la conduire à accepter quelques contraintes.

Les questions relatives à la place de l'enseignement supérieur dans la ville sont d'une autre nature. Est-il raisonnable et possible de concentrer les étudiants dans quelques grandes universités situées dans les grandes métropoles alors que les étudiants viennent de tout le territoire ? Les antennes universitaires ont été une solution dont l'inconvénient majeur est souvent de conduire les étudiants locaux à choisir ce qui leur est localement offert et, d'une certaine manière, à les « clouer » sur place. Nous pourrions imaginer de développer des collèges universitaires décentralisés pour les premiers cycles, de la même manière que les IUT

et certaines écoles pourraient être implantés dans des villes moyennes, comme c'est le cas à Albi ou à Tarbes accueillant des étudiants venus d'ailleurs. Bien sûr, les difficultés ne seraient pas minces tant les universitaires ont besoin de la grande ville, de son aéroport et de ses lignes TGV. Mais rien n'interdirait de multiplier les campus connectés permettant d'étudier et de travailler près de chez soi et d'aller dans la grande ville et ailleurs quand c'est nécessaire. Dans tous les cas, si nous laissons faire, la ville ouverte et accueillante sera le privilège des privilégiés et de ceux qui ont le bon goût d'avoir su éviter les établissements les plus difficiles.

La recherche de la mixité scolaire susceptible d'accroître l'hétérogénéité sociale de la ville est une nécessité engageant des politiques d'autant plus volontaristes et pragmatiques que ses bénéfices politiques sont loin d'être assurés. Les mécontents risquent d'être plus nombreux que les satisfaits, les classes moyennes menacées ont plus de poids politique que les classes défavorisées, les effets de ces politiques ne sont pas immédiats et, répétons-le, si chacun de nous est attaché à l'égalité, il est encore plus attaché à la réussite scolaire de ses enfants. Mais quand la ségrégation scolaire se creuse dans les grandes villes, quand la distance entre la grande ville et les territoires s'accroît, nous n'avons guère d'autres choix. —

Lycéens aux abords du lycée Nicolas Brémontier à Bordeaux.



Territoires

La marche vers l'égalité trouvera-t-elle un second souffle ?

PHILIPPE ESTÈBE

Le débat sur l'égalité des territoires n'en finit pas de rebondir. Quand les uns se plaignent d'être abandonnés, d'autres, chiffres à l'appui, montrent l'intense redistribution interterritoriale opérée par divers mécanismes. Quand certains stigmatisent le retrait de l'État¹ et la mise en coupe réglée des finances locales, d'autres, chiffres à l'appui, encore, montrent que l'argent (en investissement du moins) reste très abondant, même s'il prend la forme d'appels à projets².

Pour répondre aux protestations des élus, l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, lointaine héritière de la DATAR, a mis en place des programmes ciblés par catégories ou thématiques : villes moyennes, petites villes et villages, territoires d'industrie... Ces programmes, qui consistent surtout en des financements de postes d'animateurs temporaires suivis d'une garantie d'accès prioritaire à des financements de « droit commun » peuvent avoir, localement, des effets très bénéfiques, en ce sens qu'ils apportent des capacités d'action, portant essentiellement sur le cadre bâti et les espaces publics, mais ils ont surtout cette vertu de « calmer les mécontents », en apportant un remède qui fait provisoirement oublier la douleur.

Il est néanmoins frappant que cette distribution plutôt généreuse de crédits se déploie en l'absence totale d'une stratégie territoriale régionale, nationale et européenne.

Or, on peut penser qu'il y a urgence et que, territorialement, le pays présente de très grandes fragilités structurelles alors que les dispositifs de redistribution peinent à tenir la promesse de l'égalité des territoires. On ne proposera pas ici une énième refondation de la politique d'aménagement du territoire, mais plutôt un appel à porter le regard sur le rapport production/redistribution dans ses dimensions territoriales à la racine d'un modèle spatial à la fois hautement inégal et très redistributif.

L'État a toujours soutenu ses territoires³

Les mécanismes de soutien aux économies territoriales sont essentiellement, Laurent Davezies l'a bien montré, aveugles au territoire. C'est bien la mobilité de porteurs de revenus (actifs alternants, retraités, touristes, fonctionnaires...) et les flux d'argent public visant les personnes et non les territoires (dépenses d'assurance maladie par exemple) qui alimentent la demande locale et permettent l'éclosion d'une économie domestique (ou résidentielle). Mais il est d'autres mécanismes redistributifs entre territoires. À travers ses dotations aux collectivités locales, l'État joue un rôle important de péréquation entre territoires⁴. Enfin le principe d'égalité de traitement des usagers du service public conduit à une surreprésentation relative des services publics d'État dans les départements les moins denses⁵. Cet héritage d'égalité des droits laisse progressivement la place à un régime plus compétitif que l'on pourrait qualifier, après François Dubet, d'égalité des chances⁶, bien étudié notamment dans le cadre de la politique

1 | Y. Fijalkow et F. Taulelle, « Les mobilisations en faveur du maintien des services publics : La colère des territoires ruraux de faible densité », *Géographie et cultures*, vol. 114, 2020, p. 17-35. Les Français restent attachés à la carte égalitaire des services publics régaliens reposant sur la proximité, carte établie au moment de la Révolution française. Cet attachement a été nettement visible lors de la séquence de mobilisation dite des « Gilets jaunes » (hiver 2018-19).

2 | S. Czertok, P. Estèbe, M. Le Meur, *Qui seront les investisseurs publics de demain ?* acadie, 2024

3 | L. Davezies, *L'État a toujours soutenu ses territoires*, Seuil, 2021.

4 | Même si une part croissante de ces dotations est destinée à compenser des pertes de revenus liées aux réformes successives de la fiscalité locale.

5 | P. Estèbe, *L'égalité des territoires. Une passion française*, PUF, 2015.

6 | F. Dubet, « Égalité des places, égalité des chances », *Études*, vol. 414, n° 1, S.E.R., 11 janvier 2011, p. 31-41.



Vue depuis les terrils à Oignies. © Guillaume Baviere.

urbaine¹. Nombreux sont les acteurs locaux qui déplorent ce nouveau régime qui met les collectivités en compétition pour accéder aux subsides nationaux et européens et surtout instaure une instabilité structurelle dans les politiques locales en incitant les collectivités à conduire des actions opportunistes, en fonction des appels à projets qui se succèdent à un rythme soutenu, accentué par la multiplication des opérateurs nationaux (ministères, agences, etc.).

On peut cependant soutenir qu'en dépit de ces changements de régimes le socle redistributif entre territoires se maintient et que l'argent ne manque pas pour satisfaire les envies de projet des élus entrepreneurs. Le problème principal n'est pas la redistribution, mais l'effet de celle-ci sur les capacités des territoires, sur les fondamentaux de leur

développement et leur potentiel de contribution à la richesse d'ensemble du pays.

Ce soutien territorial est l'un des bénéfices de l'appartenance au club républicain. Il a toutefois une contrepartie implicite, l'inscription dans le régime économique français, qui repose, de fait, sur une équation simple : quelques territoires hyper productifs assurent un surplus qui alimente les circuits de redistribution qui irriguent les autres territoires, progressivement délaissés par les activités productives.

Ce jugement est discutable. Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice² contestent l'usage unique du PIB pour mesurer la richesse : si les régions ne sont pas riches en PIB, elles peuvent l'être en indice de développement humain. Ainsi, des régions « improductives » au sens du PIB peuvent rendre

1 | V. Béal, R. Epstein, G. Pinson, « La circulation croisée : modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », *Gouvernement & action publique*, Cairn/Softwin, n° 3, 2015, p. 103-127.

2 | J. Gadrey, F. Jany-Catrice, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Éditions La Découverte, Collection « Repères », 2005, 128 p.

des services considérables, même s'ils ne sont pas monétarisés : espaces favorables à la biodiversité, capacité de production alimentaire, disponibilité pour la production d'énergie renouvelable, accueil de touristes et de retraités, autant de fonctions possibles et nécessaires qui ne trouvent pas, aujourd'hui, leur place dans le calcul du PIB.

Olivier Bouba-Olga et Michel Grossetti¹, sans remettre totalement le PIB en cause, en soulignent les effets de composition qui donnent l'avantage aux métropoles et sous-estiment les capacités productives des espaces non métropolitains. Ainsi, la *reductio ad metropolis* qui caractérise la plupart des analyses d'économie géographique, serait victime d'une illusion d'optique, issue de la construction des agrégats.

En dépit de ces débats, et en l'absence de nouvel étalon de la richesse territoriale, les régions socialement et environnementalement riches sont – et de plus en plus – économiquement pauvres.

La trappe à développement

Des chercheurs de la LSE², utilisant des agrégats classiques – taux de chômage, niveau de qualification, revenu par habitant et PIB par habitant et par emploi – ont proposé une comparaison des régions européennes (NUTS 2 qui correspondent aux anciennes régions françaises), en prenant soin de situer la trajectoire de moyen terme de chaque région par rapport à celle du pays d'appartenance et par rapport à l'ensemble des régions européennes. Les résultats de l'étude sont dramatiquement clairs : une grande partie du territoire français est soit « pris » dans ce que les chercheurs appellent la « trappe à développement », soit « en risque » de trapper à développement.

Cette notion de trappe à développement, en partie calquée sur celle de la trappe à revenu moyen, est largement confirmée par les données fournies par l'Insee³. De nombreuses régions françaises sont encastrées dans une stagnation de longue durée qui se manifeste par une baisse de la productivité relativement au rythme français et européen, la faiblesse de l'innovation, la baisse du rapport emplois/actifs, la perte de population ou stagnation. Cette situation concerne particulièrement les anciennes régions industrielles du Grand Est, une partie de la Bourgogne-Franche-Comté, les Hauts-de-France

et la Normandie. Ces régions ne se sont jamais vraiment remises de la désindustrialisation et ont subi la crise de 2008-2010 de façon particulièrement violente. Au-delà de leurs traits spécifiques, elles présentent des caractéristiques comparables : un ratio emplois/actifs parmi les plus faibles de l'hexagone, un taux de dépendance (retraités/actifs) particulièrement élevé, la stagnation du produit intérieur brut et de la productivité (PIB/emploi), un niveau de formation relativement bas, un faible niveau de dépenses de recherche et de développement (R&D). Leur population stagne voire diminue en raison d'un solde migratoire négatif.

Dans le même temps, la part d'emplois exposés à la concurrence internationale reste élevée (du fait de l'héritage manufacturier). Il s'agit d'emplois relativement fragiles, faiblement qualifiés et très exposés à la concurrence mondiale. Les emplois protégés, notamment de services aux personnes, se développent moins vite que dans les autres régions, en raison d'une démographie atone et d'un pouvoir d'achat stagnant.

Ces régions subissent donc une double peine : une économie encore industrielle mais peu innovante et utilisant de moindres qualifications que le reste du pays ; une substitution manufacture/services qualifiés qui ne se produit pas avec autant de vigueur que dans les régions les plus urbanisées⁴.

Les régions de l'ouest et du sud sont plus robustes avec une croissance démographique soutenue qui tire la demande d'emplois de services à la personne et des économies métropolitaines dynamiques⁵, qui n'ont pas toujours d'effet d'entraînement sur le reste des régions mais qui irriguent les territoires voisins par le jeu de l'économie présentielle.

Des nouvelles réponses nécessaires

Dans ces contextes déprimés, la redistribution nationale « aveugle » aux territoires joue un rôle très important. Mais, depuis les grandes opérations de conversion à la suite des crises des industries extractives et de première transformation, il n'existe plus de politique régionale à la hauteur de ces enjeux. D'une part, la politique européenne de cohésion s'est largement déplacée vers l'est et le sud du continent.

4 | P. Frocrain, P.-N. Giraud, « The Evolution of Tradable and Non Tradable Employment: Evidence from France », *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, n° 503d, 21 janvier 2019, p. 87-107.

5 | Mais aussi des « niches » d'économie industrielle hors métropoles, caractérisées par des PME ou ETI dynamiques et exportatrices comme en Bretagne (Vitré), Pays de Loire (Vendée), Occitanie (Figeac) ou Auvergne-Rhône-Alpes (Vallée de l'Arve).

1 | O. Bouba-Olga, M. Grossetti, D. Pumain, « Les métropoles sont-elles les villes les plus performantes ? », *Espaces et sociétés*, vol. 186187, n° 3, 9 décembre 2022, p. 219-247.

2 | A. Diemer et al., « The Regional Development Trap in Europe », *Economic Geography*, vol. 98, 14 juillet 2022, p. 1-23.

3 | *Insee Première*, n° 1900, mai 2022.





Centre-bourg de Castillon-la-Bataille. Ville faisant partie du programme de petites villes de demain.

Simultanément, les politiques nationales d'aménagement se sont fragmentées pour répondre aux grognos catégorielles des élus : action cœur de ville destiné aux villes moyennes, petites villes de demain, villages d'avenir, territoires d'industrie ou encore contrats de transition écologique. Enfin, pour l'instant, les espoirs de réindustrialisation, liés notamment à la transition écologique, ne sont pas réalisés.

Il est peut-être temps de remettre sur le métier des politiques régionales à la hauteur des questions posées par les régions guettées par le piège de la stagnation économique et sociale. Ceci suppose d'accepter que les régions montent en capacité et en compétence, de façon à être véritablement à hauteur de leur vocation de chef de file du développement économique.

L'égalité des territoires ne peut se limiter à un système de redistribution aussi généreux soit-il : l'égalité passe aussi, pour utiliser les termes d'Amartya Sen, par la capacitation des territoires en difficulté et leur contribution à la production nationale de richesse. _

Faire société autour du vivant

CHRISTOPHE BOURIETTE | MARION VACONSIN

Face à la crise climatique, l'anthropologue Philippe Descola nous invite, pour « faire société », à « penser les rapports entre les humains et le non-humain ». Nos capacités d'agir sur nos conditions d'existence dans ce qu'elles ont de plus fragile, en particulier la préservation du vivant, se fondent sur nos expériences de vie au contact de la nature, des plus manifestes aux plus secrètes. Nos souvenirs de balades en forêt, nos émotions personnelles face à des paysages font, comme le note le philosophe Jean-Philippe Pierron, que « nos biographies sont aussi des écobigraphies ». Proposer une relation nouvelle à la nature au sein de nos villes, c'est favoriser la biodiversité dans son acception la plus large : faire cohabiter toutes les formes du vivant dans leur très grande diversité et complémentarité.

De l'importance des émotions et des sensations

La construction de cette culture relationnelle de soi au monde du vivant a besoin d'une part de connaissances acquises mais aussi de liens émotionnels. Le cadre de nos vies devrait nous offrir des expériences d'apprentissage, posséder une épaisseur capable de nous envelopper et de nous transporter, de faire partie un jour de notre écobigraphie.

Pour autant, nous avons façonné notre cadre de vie en répondant à un programme de fonctionnalités diverses et nous avons transformé nos espaces urbains dans cette logique sans penser qu'ils pouvaient en retour nous transformer, faire partie de notre histoire.

Partant de ce constat, de nombreuses questions se posent. Où se forment nos souvenirs, où apprend-t-on à connaître le vivant ? Si l'on partage l'idée que la nature est vulnérable, du moins fragile et qu'il convient d'en prendre soin, comment protéger quelque chose qu'on ne connaît pas ? Ne pas avoir

de culture du vivant contribue à le tenir en dehors du champ non seulement de l'attention mais aussi de ce qui a de l'importance pour nous, hors de notre monde commun. D'où l'intérêt d'être très attentif à la qualité de l'environnement dans lequel nous grandissons et nous vivons. Il en va de notre capacité à nous définir, à être soi, à trouver sa place mais aussi à accepter l'autre, ce qui conditionne nos interactions sociales.

La nature en ville, vecteur d'altérité

S'interroger sur la biodiversité, la présence du végétal, tenter de l'introduire en ville, c'est appréhender la question de l'interaction des phénomènes, des relations de cause à effet, de l'interdépendance. Le non-humain a ses propres règles, ses temps, ses besoins en eau, en sol, qui s'imposent à nous. Il nous faut alors apprendre à cohabiter et « négocier » la part d'espace que chacun peut prendre. Notre rapport à la nature nous donne des indications précises sur notre rapport à l'autre. La place de la nature en ville pose la question du partage et de l'acceptation de l'autre : ce qui ne me sert pas directement, du fragile, de l'incontrôlable, du lâcher-prise, de la surprise. Et d'une certaine manière, se préparer à accueillir la diversité sociale.

En ville, quand une majorité vit en appartement, au sein d'unités résidentielles de plus en plus denses, l'espace public (entendons là aussi, le parc ou le jardin public) est souvent le principal, voire le seul, lieu de contact avec ce vivant. C'est d'autant plus vrai pour les populations les plus pauvres, les moins mobiles, celles qui n'ont pas les moyens d'accéder à des grands espaces de nature et qui sont souvent cantonnées dans les endroits les plus arides, les plus dégradés et les plus bruyants. Une injustice de plus. C'est en cela que l'on peut établir des résonances entre prendre soin des vulnérabilités sociales et prendre soin des vulnérabilités du vivant. Le rapport à la terre devenant rare, privilégier des espaces plantés, tant



« Atelier plantation » avec les enfants de l'école maternelle Bordeaux-Lac III. Projet dans le cadre du programme « Bordeaux grandeur Nature, les cours buissonnière ». (MO : Bordeaux Métropole / Ville de Bordeaux - Moe : Bouriette & Vaconsin Pollen Paysage – SA BERIM – DVTup). © Bouriette & Vaconsin.

en pleine terre qu'en culture hors sol que l'on peut toucher autant que voir ou sentir, stimule l'attention et la considération. Une des missions de conception d'un espace public serait de réintroduire du vivant en proposant un nouveau type de vocabulaire pour montrer que la ville peut accueillir plus de diversité écologique mais, par là même, plus de fragilité. Plus on donne de place à la fragilité, plus on envoie des signes forts à l'adresse des plus fragiles ; leur dire symboliquement qu'on ne les oublie pas, qu'on ne les exclut pas. C'est un choix de société qui va au-delà de l'attente de « végétalisation » que l'on réduit parfois à n'être qu'une injonction à caractère normatif et quantitatif.

Pour des espaces publics sensibles

Dans une ville profondément bouleversée, parfois littéralement retournée, une ville qui ne cesse de se couper de son rapport au sol et à sa mémoire, qui entretient beaucoup d'ambivalences dans son rapport au temps, face à une condition urbaine qui exige toujours plus de nos corps, nous, acteurs de la conception d'espaces publics, sommes toujours étonnés de l'attente énorme que suscitent les projets

d'espaces publics chez les habitants surtout quand on leur parle de présence du vivant et de paysage. Ces hommes et ces femmes perçoivent dans le paysage un moyen de se réapproprier cette ville qui souvent leur échappe.

Certes, l'espace public ne peut prétendre tout résoudre, ses leviers d'actions restent modestes mais, pour autant, introduire et assumer une dimension sensible dans sa conception, c'est faire le choix de combattre ce que nous considérons comme une forme de déshumanisation latente de la ville qui imperceptiblement devient chaque jour un peu plus dure à vivre pour certaines personnes. Arrêtons de penser que les habitants usent des lieux mais n'en jouissent pas. Dans un espace hyper normalisé, notre corps s'atrophie peu à peu en se coupant de stimulations quotidiennes olfactives, visuelles ou mentales. Contre l'assèchement des villes et celui des cœurs, ce paysage du sensible doit être défendu et protégé comme un héritage à transmettre aux générations futures, parce qu'il nous nourrit au sens propre comme au sens figuré.

Cultiver l'attention, la convivialité, la culture, la nature, l'apprentissage, l'étonnement, le bien-être, c'est remettre dans ces lieux tout ce qui en avait été extrait par souci d'efficacité et de fonctionnalisme. Fabriquer une ville à la mesure de notre corps, récepteur de tous les messages et de toutes ces émotions ; tenter de dessiner une ville qui s'adresse autant au cerveau qu'à l'âme, voilà une belle amorce de programme !

L'espace public pourrait s'envisager comme le laboratoire de ce « faire société avec les humains et les non-humains » qu'appelle de ses vœux Descola ; où l'on apprend la vie citoyenne, le contact aux autres tout autant que l'on s'initie à respecter la nature. Il serait le lieu où les enfants développent leurs compétences individuelles et sociales autant que l'empathie envers d'autres êtres vivants.

Penser la ville en « espace relationnel » dans une période politique qui valorise les radicalités et les rapports de force est une tâche complexe. Et c'est

donc dans la fabrication de rues, des nouveaux quartiers, de parcs, de jardins et de places qu'il nous faut chercher de nouveaux terrains d'expression et de recherches pour s'attacher à rendre la ville perméable dans tous les sens du terme : à l'eau, aux autres, à la biodiversité, à nos singularités. Dans nos métropoles épuisantes tant pour le corps que le mental, il ne s'agirait plus de programmer des espaces publics pour planter un décor destiné à nous donner l'illusion d'une routine « tramway, boulot, dodo » moins inacceptable, mais de développer le trajet plaisir, réhabiliter la promenade de santé, de rendre possibles des rencontres fortuites et des événements, par de la lumière tamisée sous les arbres, des jeux impromptus avec des feuilles, l'activation de la mémoire grâce à des parfums de terre humide, d'immortelles des sables, de fleurs de tilleul ; pouvoir s'arrêter 5 minutes pour discuter à l'abri d'un huppier, s'asseoir, flâner, dormir avec sa fenêtre ouverte... La finalité du projet d'espace public serait de tendre à l'effacement pour mieux valoriser l'intensité de ces écobioographies en train de s'écrire. —

Place de l'Église à Blanquefort. Reconquête de l'espace public, renaturation et fraîcheur au cœur historique de Blanquefort.
[MO : Bordeaux Métropole / Moe : Bouriette & Vaconsin – Yon Anton-Olano, Conception Lumière – Cetab Ingénierie]. © Bouriette & Vaconsin.



Le port en partage

Rythmes urbains et sociabilité de la baignade à Copenhague

CLÉMENT BRUN

Depuis 25 ans, le port de Copenhague est au centre des projets urbains de la ville pour transformer les anciennes friches industrielles polluées en quartiers résidentiels au cadre de vie apaisé. Dans ce contexte, la baignade urbaine est devenue le symbole de réussite de la reconquête du milieu naturel. Entre 2015 et 2023, la ville a enregistré 3 millions de baigneurs dans les zones officielles, 600 000 pour la seule année 2022. Convoquant l'amélioration écologique du port, la baignade incarne aussi une nouvelle forme d'engagement sensible dans l'utilisation de l'espace public. Copenhague a ainsi fait de cette pratique récréative un outil puissant de marketing territorial et de promotion d'un néo-urbanisme scandinave orienté vers une ville apaisée, active et en lien avec son environnement naturel¹.

Plus que cela, la baignade urbaine s'est imposée comme un élément central de la vie urbaine quotidienne. Été comme hiver, les quais s'animent au travers des corps en mouvement : enfants qui plongent, retraités dans les saunas, amis en pause déjeuner, nageurs du matin. La baignade urbaine forge une relation familière entre l'habitant de Copenhague et son espace portuaire, incarnant une nouvelle manière d'habiter la ville par le corps, le loisir et la santé : une expérience sensorielle et collective de l'espace public.

Pourtant, derrière cette image valorisée se cache aussi une géographie sociale plus complexe qui interroge la production d'un entre-soi socio-économique dans la fabrique néolibérale du port de Copenhague². L'ouverture de la ville sur l'eau soulève ainsi la question du rôle des espaces publics récréatifs dans la production de Copenhague comme ville socialement exclusive réservée aux classes supérieures de l'économie cognitive³. Quels usages sociaux la baignade

rend-elle possibles, et pour qui ? Fait-elle vraiment société, ou rejoue-t-elle, à son échelle, les fractures des métropoles contemporaines ?

Baignade et fabrique du commun

Les bains portuaires de Copenhague sont plus que de simples piscines en plein air, et s'imposent comme de véritables lieux d'émulation sociale et de co-présence quotidienne. Les entretiens menés avec les habitants révèlent un consensus unanime : le bain portuaire constitue le point de rencontre incontournable du quartier. « Venir boire le café » revient à de nombreuses reprises, tout comme se retrouver pour prendre le petit-déjeuner et discuter entre amis ou en couple. Ces sociabilités spontanées transcendent les générations, se structurant autour de groupes auto-organisés via les réseaux sociaux⁴ où l'on échange les nouvelles du quartier et discute des événements à venir. Ces pratiques donnent au bain une valeur symbolique forte, celle d'une « place du village » contemporaine, un espace public à part entière. Le bain portuaire ne se contente donc pas d'être un espace d'activités estivales mais s'inscrit profondément dans le quotidien des habitants, même durant les mois d'hiver. Alors que la nuit tombe tôt et que les conditions climatiques rudes dissuadent souvent de sortir, le bain continue d'être le lieu où l'on peut croiser d'autres habitants. Sa qualité architecturale, sa proximité avec l'eau et son caractère local l'identifient comme véritable point de rendez-vous.

Le bain portuaire est aussi devenu le support de différentes fêtes culturelles et célébrations traditionnelles danoises durant lesquelles la baignade s'invite : fêtes de Noël, du Midsommar (fête nationale du solstice d'été), fête de la Sainte-Lucie, etc. Tous ces moments de sociabilité confèrent au bain une forte dimension

1 | M. Tin, F. Telseth et al., *The nordic model and physical culture*, Routledge, 2020.

2 | G. Pinson, *Gouverner la ville par projet : Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Presses de Sciences Po, 2009.

3 | F. Ascher, *Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs : essai sur la société contemporaine*, Éditions de l'Aube, 2000.

4 | F. Cochoy, J. Hagberg, M. McIntyre, N. Sörum, *Digitalizing Consumption: How Devices Shape Consumer Culture*, Routledge, 2017.

symbolique et d'évocation¹, s'inscrivant dans les souvenirs collectifs des habitants.

Les formes discrètes de l'entre-soi dans la baignade

L'habitude, les rituels, l'appropriation par la pratique et la construction de souvenirs communs fondent le bain comme lieu². Un lieu comme support d'un mode de vie du corps actif, mais aussi d'un construit social où la pratique de la baignade définit la personne dans sa dimension habitante, comme en témoignent les comportements socialement connotés – se promener avec une poussette, boire son café lors de sa pause déjeuner ou arborer un bracelet de membre du club de sauna. Cependant, cette pratique de la baignade hivernale est quasi exclusivement réalisée par les résidents locaux, posant la question de la distinction complexe entre cohésion communautaire réussie et exclusivité sociale recherchée.

1 | M. Stock, « Faire avec de l'espace : pour une approche de l'habiter par les pratiques », in B. Frelat-Kahn, O. Lazzarotti (Dir.), *Habiter, vers un nouveau concept ?* Armand Colin, (2012, p. 57-77.

2 | J. Lévy, M. Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin éditeur, 2013.

Cette image inclusive de la baignade mérite donc d'être nuancée. En dépit de leur ouverture théorique, les bains portuaires sont marqués par une forte homogénéité sociale. D'abord parce qu'ils sont presque tous situés dans des quartiers résidentiels récemment construits où les coûts d'accès au logement sont prohibitifs (les quartiers de Nordhavn, Havneholmen, Enghave Brygge et Sluseholmen), ce qui limite l'installation de populations moins favorisées économiquement. Or, la proximité résidentielle est essentielle pour intégrer ces activités dans les modes de vie quotidiens, excluant *de facto* les populations vivant dans des quartiers éloignés. Dans cette boucle rétroactive, le caractère local et communautaire du bain amplifie l'effet de microcosme et limite la venue de populations extérieures, qui s'intégreront difficilement dans un espace vécu comme une scène sociale fortement codifiée. Ce n'est pas l'entrée qui est fermée, mais l'ambiance qui peut exclure. Le port du peignoir est, à cet effet, un marqueur vestimentaire distinctif pour les habitants. Les résidents sortent de leur appartement en peignoir pour se rendre directement au bain, marchant dans la rue à la vue de tous.

Petit port de *Krøyers Plads*, cet espace non officiel est pourtant pris d'assaut par la jeunesse branchée de Copenhague dès les beaux jours, au grand dam des habitants des immeubles adjacents. Symbole des difficultés de la ville à réguler la pratique, des milliers de baigneurs viennent ici pour profiter des vacances dans une ambiance festive, bien que cet espace ne soit pas autorisé à la baignade. © Clément Brun.





Bain portuaire d'*Islands Brygge* en plein été, un maître-nageur surveille les enfants qui nagent dans les pataugeoires et les adolescents qui sautent du plongeur. En face, la multitude de baigneurs estivaux des *Kalvebod Waves* se distingue. Cette promenade baignable accueille en été plusieurs milliers de vacanciers en quête d'un lieu pour sauter à l'eau. © Clément Brun.

Ce vêtement agit comme un symbole ostentatoire d'appropriation et d'appartenance au quartier, exprimant l'idée que cet espace public fait partie intégrante de l'espace résidentiel de l'individu, mais aussi d'une reconnaissance sociale et économique implicite : « j'habite tellement proche de l'eau que je peux venir au bain en peignoir ». En hiver particulièrement, les ambitions affichées d'ouverture sociale des espaces publics de Copenhague grâce aux bains portuaires s'opposent donc aux dynamiques macroéconomiques urbaines des quartiers en mutation, qui façonnent en réalité une appropriation de ces lieux exclusive aux résidents locaux.

En cela, les bains portuaires incarnent pleinement les tensions de l'urbanisme néolibéral par la transformation du port de Copenhague en un immense espace public récréatif, tout en demeurant fortement polarisé. L'effort de réhabilitation environnementale s'est accompagné d'une valorisation foncière massive, restreignant l'accès à la baignade à une minorité disposant du capital économique nécessaire pour y accéder au quotidien. Malgré les intentions d'ouverture affichées, l'accès universel à la baignade urbaine reste donc un horizon inachevé.

L'eau en partage ?

L'expérience de Copenhague offre des pistes d'inspiration pour penser autrement les espaces publics de l'eau, tout en interrogeant les fondements de la ville active et durable. Car le risque, ici comme ailleurs, est de produire des lieux exemplaires... pour une minorité. C'est d'ailleurs tout le paradoxe de la ville du quart d'heure française ou de la *five-minute city* sur lesquelles sont construits les nouveaux quartiers de Copenhague : derrière l'ambition écologique affichée, la réalité sociale se confronte à la création d'un entre-soi socio-économique difficilement pénétrable pour ceux habitant en-dehors. L'eau ne fait pas société par elle-même et ne devient un commun que si l'on anticipe les formes de son partage : ses usages, ses ambiances, ses codes implicites de l'espace public. L'exemple de la baignade à Copenhague nous rappelle que la reconversion urbaine d'un ancien port industriel en espace récréatif ne garantit pas, à elle seule, à faire advenir une ville véritablement ouverte. —

Faire commun à Bacalan

À la rencontre des associations

EMMA POT

Souvent décrit comme un village, le quartier de Bacalan possède une forte identité liée à son passé ouvrier. Il existe de fait un sentiment d'appartenance de la part des habitants, qui les conduit à s'investir dans la vie de quartier et dans les associations. Quartier d'accueil de la primo-immigration, il favorise également une diversité d'histoires et de parcours qui renforce ce sentiment collectif. Grâce au *Journal Bacalan*, les habitants s'expriment quotidiennement depuis plus de 22 ans dans un quartier où « on ose dire les choses » (Stéphanie, Régie de Quartier). Seul journal de quartier à Bordeaux, il est écrit par les habitants pour les habitants et reflète leur attachement à leur lieu de vie.

Être bacalanais représente bien plus qu'habiter le quartier et relève davantage d'une revendication. Cela se traduit par une mobilisation collective des habitants et des associations. La présence d'un tissu associatif dense est structurante pour favoriser la cohésion sociale à Bacalan. Pas moins de cinquante associations occupent en effet le quartier, dont trois espaces de vie sociale (EVS) : le centre d'animation, l'Amicale laïque et le Kfé des familles. Ces acteurs se mobilisent au quotidien pour faire vivre le quartier et travaillent en étroite collaboration sur des temps forts. Récemment, le Kfé des familles, organisait une chasse aux noisettes. Pour protéger les enfants de la pluie, il a fait appel au centre d'animation pour demander le prêt de barnums. Un coup de fil plus tard, les associations ont pu échanger le matériel et proposer l'événement au public. Au quotidien, les associations se soutiennent et mutualisent leurs ressources avec facilité. L'entraide est forte, « on ne peut pas parler de l'Amicale laïque, sans mentionner le centre d'animation » (Antonin, Kfé des familles).

L'offre associative est dense, et s'adresse à toutes et à tous. Les habitants se rassemblent notamment autour d'événements, comme à l'occasion

Carnaval de Bacalan, place Adolphe-Buscaillet à Bordeaux, le 05 avril 2024. ©Emma Pot.



de Bacalafiesta. Cette manifestation mobilise l'ensemble du tissu associatif local pour fêter le début de l'été. Le centre d'animation, à l'initiative de l'événement, invite les familles à récupérer leurs enfants au parc Hypoustéguy, où sont organisés spectacles culturels, activités sportives, et DJ set. Le temps d'une soirée, la fête devient un prétexte à la rencontre et permet aux bacalanais de dépasser les clivages socio-économiques.

Concernant les espaces de vie sociale, chaque association conserve sa propre orientation, confirmant la complémentarité du maillage associatif : l'une est un lieu de vie pour les familles, une autre agit comme un espace repère pour les personnes fragiles, et la dernière propose de l'accès aux droits. À Bacalan, les communautés sont marquées, entre catégories sociales plus aisées et personnes fragiles, d'où cette diversité d'associations. Là où l'Amicale laïque arrive à réunir un public mixte, d'autres comme le Kfé des familles rassemblent principalement des populations qui vivent à proximité, provenant de milieux différents

sans toutefois toucher les quartiers populaires ou précaires. « La mixité sociale est forte à Bacalan, mais les communautés ne se fréquentent pas » (Vanessa, Kfé des familles).

Finalement, le choix revient aux habitants. « On est ouvert à tout le monde, après le public il va vers l'asso où il veut » insiste Nadia du centre d'animation de Bacalan. Si les événements annuels et festifs fédèrent l'ensemble des Bacalanais, les animations plus « quotidiennes » proposées par les associations ont tendance à réunir les mêmes groupes sociaux. Sans doute parce qu'elles répondent à des besoins et des attentes qui, à l'image de Bacalan, ne sont pas homogènes. Néanmoins, leurs missions se complètent et l'entraide entre associations est bien réelle. Que ce soit avec les publics ou avec les partenaires, les associations agissent sur le quartier et œuvrent ensemble. Bacalan reflète ainsi un quartier qui se mobilise collectivement, s'entraide et lutte pour faire commun. —



Des humains très concentrés

ANTONIN DUBERNARD

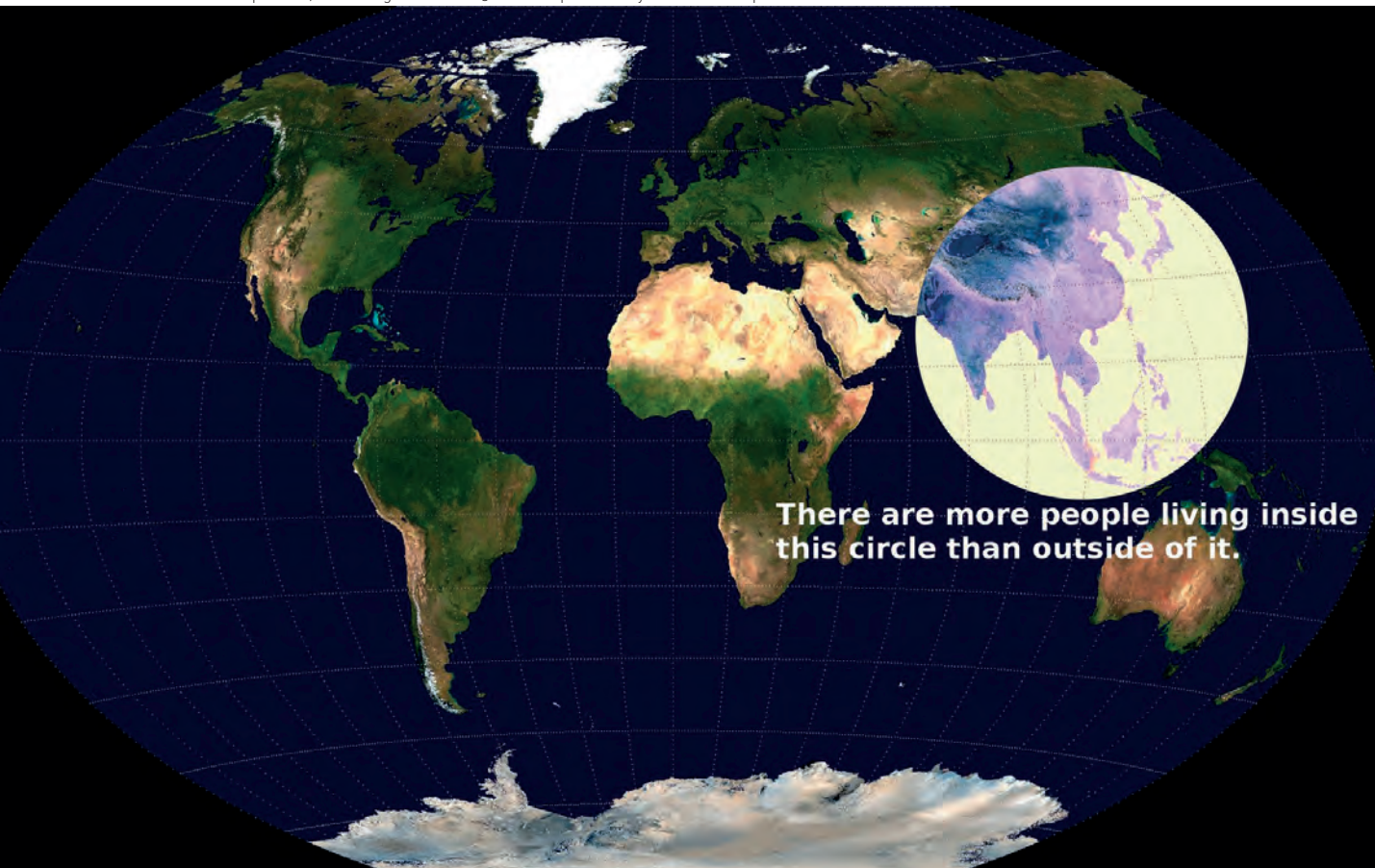
Cent millions c'est beaucoup. Un milliard encore plus. Alors 4,7 milliards... Il est très difficile pour un cerveau humain de se représenter de tels grands nombres. On les range souvent simplement dans la catégorie « beaucoup », sans les interroger ou les mettre face-à-face. Cela vaut pour les sommes d'argent, pour les distances entre les astres, ou pour la

population. Avec 4,7 milliards d'habitants¹, l'Asie est le continent le plus peuplé au monde, c'est un fait connu de presque tous. Mais imagine-t-on vraiment à quel point cette dernière est densément peuplée, et à quel point elle l'est de façon continue ?

1 | World Population Prospects 2022 et World Population Prospects 2023, United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2022-2023.

En 2013, Ken Myers, un professeur texan, remarque sur Internet une carte de la population en Indonésie. Frappé par la densité de population sur l'archipel, il publie une carte du monde, sur laquelle apparaît simplement un petit cercle, centré sur la mer de Chine, et une phrase « Il y a davantage de gens qui vivent à l'intérieur du cercle, qu'à l'extérieur du cercle ». La

« Cercle de Valeriepieris », carte originale de 2013 réalisée par Ken Myers. Domaine public.



publication devient virale sur la toile et la carte prend rapidement le surnom de *Valeriepieris Circle*, d'après le nom d'utilisateur de son auteur sur le réseau social Reddit.

L'objectif de Myers était surtout de mettre en exergue la population en Asie par un visuel marquant, sans souci de la précision mathématique ; son cercle n'est ni le plus exact, ni le plus optimisé qui soit. Il a sommé la population de pays entiers et tracé un cercle en deux dimensions à la surface d'un planisphère. Le cercle de Valeriepieris n'est donc pas un cercle en trois dimensions si on le reprojette à la surface du globe terrestre. Par ailleurs, d'après les dernières données publiées par l'ONU¹, ce sont en réalité 4,2 milliards de personnes, soit environ 53 % de l'humanité, qui vivent à l'intérieur de ce cercle.

Plus de 50 % de l'humanité sur 6,7 % de la Terre

Creusée ensuite par plusieurs chercheurs, l'idée de Myers a été affinée. Le travail le plus précis a été réalisé en 2015 par une équipe singapourienne menée par Danny Quah, professeur d'économie à la London School of Economics, à l'aide de calculs informatiques. L'objectif était de déterminer à partir des données disponibles le cercle le plus petit possible contenant plus de la moitié de l'Humanité.

Leur analyse montre qu'il est possible de diminuer drastiquement la taille du cercle. En effet, plus d'un habitant sur deux de la Terre réside dans un rayon de 3 300 kilomètres autour d'un point situé à Mong Khet, dans le nord-est de la Birmanie². Sa surface correspond à environ 6,7 % de la surface du globe. Plus de 50 % des êtres humains vivent ainsi sur 6,7 % de la Terre.



Plus petit cercle contenant 50 % de l'humanité d'après les travaux de Danny Quah en 2015.

Carte réalisée par cmglee, jimht at shaw dot ca à partir des travaux de Danny Quah, sur un fond en Projection azimutale équivalente de Lambert de CMG Lee. Licence CC-BY-4.0, 2024.

Dans les grandes lignes, cette zone contient l'Inde, la Chine, Taiwan, les Philippines, la péninsule indochinoise et les îles de Sumatra et Bornéo ; elle contient donc aussi l'Himalaya et une partie de l'océan Indien, ainsi que les mers de Chine orientale et méridionale. Le cercle est ainsi loin d'être habitable dans son intégralité et la densité de population y est donc très importante à l'échelle de régions entières.

La population de la France sur deux départements

L'exemple le plus frappant est la région du Delta de la rivière des Perles. Située dans le sud de la Chine, dans un delta

formé par plusieurs rivières, dont le fleuve Xijiang, elle abrite plusieurs villes (notamment Canton, Shenzhen, Hong Kong ou Macao) accolées les unes aux autres et formant une aire métropolitaine de plus de 86 millions d'habitants³, la plus grande du monde si on la considère dans son intégralité.

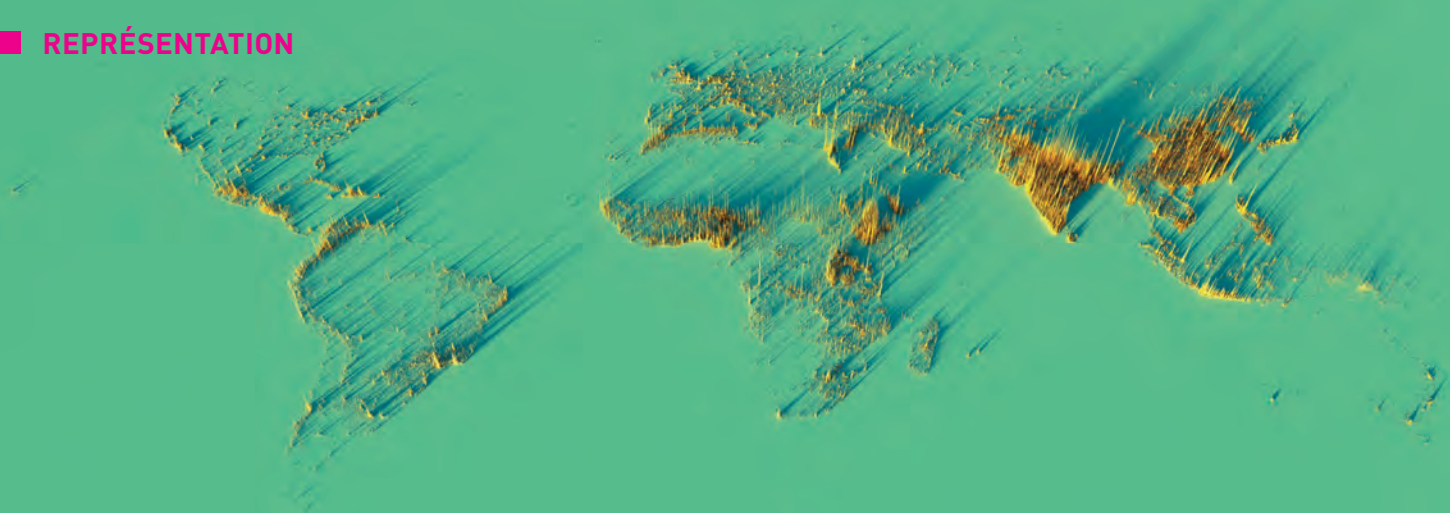
Au cœur de ce delta, sur les six villes de Canton, Shenzhen, Dongguan, Foshan, Zhongshan et Zhuhai, ainsi que les deux régions administratives spéciales de Hong Kong et Macao, la population est de 71 millions d'habitants, soit davantage que la France, sur une surface quasi identique à celle cumulée des départements de la

3 | Recensement chinois de 2020.

1 | World Population Prospects 2022 et World Population Prospects 2023, United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2022-2023.

2 | D. Quah, *The world's tightest cluster of people*, 2015. <https://blogs.lse.ac.uk/mathsh/2015/12/16/the-worlds-tightest-cluster-of-people/>.

REPRÉSENTATION



Heightmap de la densité de population dans le monde (maille de 2 km x 2 km), réalisée par Alasdair Rae à partir des données GHSL. Licence CC-BY-SA 2.0, 2020.

Gironde et des Landes. Dans la forêt de gratte-ciels de Mong Kok, quartier le plus dense de la planète situé à Hong Kong, la densité atteint même 130 000 habitants/km² !

Plus à l'ouest, la péninsule indienne concentre évidemment une population immense. Le long de l'Himalaya, le bassin du Gange regroupe plus de 500 millions d'habitants¹. En Inde, pays le plus peuplé au monde depuis 2023 (1,438 milliard d'habitants), la densité moyenne est de 435 habitants au kilomètre carré, quatre fois supérieure à la France (106,5 habitants/km²). Au Bangladesh (près de 170 millions d'habitants, huitième pays le plus peuplé), c'est même douze fois plus (1102 habitants/km²).

À l'initiative de la commission européenne, et dans le cadre du programme Copernicus, les données de peuplement à l'échelle du monde ont été agrégées et complétées par le Centre Commun de Recherche de l'Union Européenne pour obtenir les couches GHSL (Global Human Settlement Layer). Ces données complètent, avec un historique depuis 1975, à la fois les localisations des installations humaines partout dans le monde et des informations sur les densités de population selon plusieurs pas

géographiques, jusqu'à des carreaux de 100 m.

Les montagnes de la population mondiale

Une carte interactive du monde à partir de ces données² a été réalisée par le CASA (Centre for Advanced Spatial Analysis), laboratoire de l'University College London (UCL). Elle permet d'observer à la fois la disparité des peuplements à l'échelle du monde et de zoomer plus finement pour observer toutes les grandes aires urbaines de la planète.

Les données de densité du GHSL ont également été magnifiquement illustrées par l'urbaniste et géomaticien Alasdair Rae³ dans une carte en relief (*heightmap*) de la densité de population partout dans le monde. Cette dernière met, notamment, particulièrement bien en évidence combien le sud-est Asiatique (au sens large) est densément peuplé, et combien il l'est de façon continue.

Derrière des chiffres qui peuvent paraître abstraits, se cache une réalité bien concrète qu'il est difficile de se figurer, *a fortiori* depuis l'autre bout du monde. À l'échelle de régions, voire de pays entiers, se trouvent des zones bâties sans interruption ou presque, parfois de façon très intense. De telles densités s'accompagnent de défis immenses en matière de logement, de transports, de gestion de l'eau ou des déchets...

Plus d'un humain sur deux, soit 4,2 milliards de personnes, réside dans un cercle exigu dont la surface ne représente que 6,7 % de celle de la Terre. Pourtant aucun des pays inclus dans le cercle dessiné par Quah et son équipe n'est invité aux sommets du G7. Plutôt que des chiffres souvent vides de sens, une représentation efficace ou des outils interactifs peuvent permettre de mieux appréhender la réalité de la géographie des peuplements humains, et ainsi de mieux comprendre notre monde, mais aussi interroger ses dynamiques démographiques et géopolitiques. —

1 | World Population Prospects 2022 et World Population Prospects 2023, United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2022-2023.

2 | Duncan A. Smith, *World Population Density*, CASA, UCL à partir de données European Commission - JRC & CIESIN, 2023.
Carte : <https://luminocity3d.org/WorldPopDen/#7/27.601/115.906>.

<https://citygeographics.org/2023/05/21/world-population-density-map-update/>.

3 | Alastair Rae, *Global Population Density*, @undertheradar, 2020.
<https://www.statismapsnpix.com/search?q=Global+population>, <https://x.com/undertheradar/status/1332733136715780096>.

Quartiers campagnards

SANDRINE VAUCELLE

Dans les territoires ruraux en croissance démographique, les professionnels de l'aménagement doivent subvenir aux besoins de nouveaux habitants, dans une recherche de durabilité, passant par la nécessaire limitation de l'artificialisation des sols. Ces enjeux en tension sont présents dans les campagnes de l'Entre-deux-Mers : entre Dordogne et Garonne, l'influence de la métropole bordelaise participe d'un éparpillement des constructions jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres dans l'espace rural. Sans plan d'ensemble ni procédure de lotissement, cette urbanisation diffuse et ordinaire progresse par juxtaposition de parcelles bâties. Profonde et non-réversible, elle bouleverse les paysages. Des « quartiers campagnards » y ont été expérimentés il y a 15 ans. C'était alors une nouveauté. Olivier Chatain, urbaniste et docteur en architecture et paysage, a récemment soutenu une thèse dans laquelle il a analysé trois de ces projets de quartiers campagnards. Après plusieurs années de pratique professionnelle sur le terrain, il a conduit une réflexion sur l'habitat individuel dans les espaces ruraux, fondée sur deux entrées qu'il croise : la dimension physique des formes urbaines (bâties et non-bâties) et le vivre-ensemble. Il a étudié ces quartiers campagnards, en tant qu'expérimentations d'urbanisme rural dont il souhaite identifier le processus de création, après en avoir identifié les acteurs, délimité les contours et les temporalités. Sa thèse entend contribuer à la définition, voire à la promotion d'un urbanisme rural.

Une thèse réflexive sur une pratique d'urbaniste

Entre 2007 et 2017, O. Chatain a été chargé de mission Agenda 21, puis Habitat et Urbanisme durables, au sein du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Cœur Entre-deux-Mers. Parmi ses missions, il a pris part au montage des deux premiers projets de quartiers campagnards à Targon et Loupiac. Entre 2018 et 2024, il a réalisé une thèse de doctorat dans laquelle il a étudié le processus de création des quartiers campagnards en contexte rural sous tension. Doctorant de l'UMR Passages, il dit s'être nourri aussi des travaux conduits au sein du projet régional Marg'inov sur les « créativité et innovations dans les territoires en marges » [CaMBo #22].

La singularité de cette recherche tient notamment au fait que la collecte des données de terrain a été principalement effectuée dans la posture immersive d'un professionnel de l'urbanisme, avant même que n'émerge l'intention d'une thèse. La phase de recul réflexif en laboratoire est intervenue après et a permis la maturation de la réflexion et la rédaction de la thèse.

Observer l'urbanisation des campagnes

Pour questionner l'habiter en ruralité (comment l'agencement de l'espace peut-il fournir un soutien à l'interaction sociale ?), O. Chatain a minutieusement observé la production résidentielle récente de l'Entre-deux-Mers, et plus particulièrement, en tant qu'urbaniste, la manière dont l'aménagement diffus configure les spatialités à l'interface

8 ans de notes professionnelles, en 10 carnets et 1 000 pages, matériau central de la thèse.
© Olivier Chatain, 2025.



RECHERCHE

entre la sphère privée des maisons, et un espace public se résumant souvent à la route.

En termes de représentations visuelles, cette approche impliquait pour le chercheur de se défaire en partie de l'approche verticale utile à la planification (photographie aérienne, image satellite, cartographie par couches), pour observer de manière horizontale l'espace vécu « à hauteur d'homme ». Il propose ainsi un corpus photographique de promeneur, donnant à voir l'urbanisation émergente depuis l'espace public, en l'occurrence la route.

Ce changement l'a conduit à ausculter la matérialité de l'espace bâti et non-bâti, dans laquelle le corps et le regard sont plongés : cheminements, murs, portails, sonnettes... Là où le passant et l'automobiliste ne voient qu'un mur, le chercheur s'est attaché aux détails, à en faire l'inventaire ou à recenser leur absence : absence fréquente de sonnettes aux portails automatiques, carence systématique de cheminements piétons, de bancs publics, d'espace commun... Autant de dispositifs d'interface indispensables pour rendre possible la rencontre, et dont l'absence peut laisser penser à un repli sur soi. Pour le jeune docteur, d'autres explications sont à rechercher. Par son analyse des procédures et outils d'urbanisme à la disposition des professionnels, il montre que ceux-ci sont pensés pour la ville ou à d'autres échelles de projet, et que ces outils et procédures ne fonctionnent pas dans les espaces ruraux. Ils ne permettent pas en effet de produire autre chose que de l'espace privé ou ne favorisent pas le développement de rapports sociaux. L'articulation entre le privé et le public relève d'un impensé professionnel, qui est aussi lié à un déficit d'ingénierie dédiée et au manque de professionnels ayant la compétence de conception de l'espace. Pour l'urbaniste, tout est alors à proposer ou à expérimenter, dans le but de permettre une urbanisation qui enrichisse le paysage en y développant les activités possibles, les espaces publics ou les liaisons de mobilités douces.



Urbanisation diffuse à Nérigeau. La juxtaposition successive de parcelles aménagées individuellement produit des séparations (grillages, portails ici sans sonnettes) sans que des espaces communs aient pu être pensés, financés et aménagés par l'aménageur. © Olivier Chatain, 2020.

Expérimenter une autre vision de l'habiter

C'est dans ce but que le chercheur a conduit l'analyse détaillée de trois projets urbains, dont il a été partie prenante à différents degrés. Démarrés de manière concomitante après les élections municipales de 2008, ces projets expérimentent une autre vision de l'habiter dans des communes rurales : des programmes de quelques dizaines de logements, pourvoyeurs de mixité fonctionnelle et sociale, pour offrir des possibilités de lien avec le voisinage, le village et l'environnement.

Le premier quartier campagnard a été conçu en 2010 pour Targon qui avait alors 1 800 habitants. Dénommé Cartier, en hommage au légataire du terrain à la commune, ce projet de 42 logements se situe en sortie du bourg rural. L'inhabituelle densité proposée (40 logements par hectare) fonde son acceptabilité sur ses contreparties matérielles et concrètes : place et placettes, chemins et venelles, jardins familiaux et verger communal, locaux d'activités et salles associatives... La dimension du programme permet de réintégrer les architectes, absents de la filière de la maison individuelle. Il propose une offre diversifiée de logements (propriété, accession, locatif, logement social), dans une indistinction du bâti car le quartier est pensé dans son ensemble et dans son environnement.

Cette idée de quartier campagnard a essaimé à Loupiac (1 100 habitants) pour le projet d'aménagement du bourg. Et avec une certaine porosité, ces principes ont également nourri les réflexions de l'aménagement du bourg de Nérigeau (800 habitants), projet qui est parvenu à la mise en chantier et à la commercialisation.

Ces expérimentations n'ont parfois que partiellement abouti, comme à Targon où le verger d'une centaine d'arbres a bien été planté mais, concernant le programme immobilier, seuls ses principes ont survécu pour sensiblement réorienter la programmation des opérations suivantes dans la commune. Au final, ce ne sont pas tant les réussites et les échecs qui ont intéressé O. Chatain, que le processus opérationnel de ces projets. Avec une âme de chercheur qui s'ignorait encore, pendant ses années d'exercice professionnel au PETR, il a consigné minutieusement éléments techniques, analyses contextuelles et impressions dans ses très denses carnets de terrain : 8 années d'archives lui ont ainsi fourni les matériaux empiriques pour la recherche doctorale. Ses travaux éclairent les jeux de pouvoir locaux et révèlent une carte parfois inattendue des freins à l'expérimentation urbaine et architecturale. Face aux très nombreuses parties prenantes (plus de 200 acteurs identifiés) et une pratique expérimentale qui bouscule les

rapports professionnels et politiques établis, il convoque le concept de stratégies transactionnelles des acteurs pour étudier les processus de projet et décrypter l'accomplissement ou le blocage de l'initiative locale. L'inertie de certains acteurs publics territoriaux a pu ralentir le processus, voire empêcher l'aboutissement des projets (Targon et Loupiac). Il montre le rôle clé d'une association citoyenne de la vallée du Dropt qui, comblant un vide, a joué un rôle de catalyseur de la démarche de projet. Il souligne aussi le soutien fort des sous-préfets successifs, la mobilisation d'élus régionaux et jusqu'à l'attention de plusieurs cabinets ministériels pour ces démarches d'urbanisme et d'architecture à la campagne.

Vers un urbanisme rural ?

Au-delà de ces trois études de cas, la thèse documente les possibilités offertes à l'action urbanistique dans la ruralité ordinaire, une ruralité sans « paysage remarquable » qui est très largement majoritaire en France. De l'analyse de ces expérimentations, se dégagent deux perspectives pour l'action. O. Chatain met tout d'abord en évidence l'intérêt de restaurer une action opérationnelle en milieu rural : la conception programmatique, dans sa confrontation aux contraintes et ses recherches de solutions matérielles, requestionne et nourrit les documents locaux d'urbanisme. Il montre également qu'en privilégiant le qualitatif sur le quantitatif, il est possible de concevoir

de nouvelles formes spatiales, contextualisées et mieux adaptées aux usages.

Au terme de sa recherche doctorale, O. Chatain est persuadé, l'urbanisme peut se réinventer à la campagne. Et malgré les contraintes économiques, les aléas et les difficultés en milieu rural, de belles réalisations sont à la fois possibles et nécessaires. Possibles, car il considère que la proximité avec les élus et les habitants offre davantage d'opportunités aux urbanistes en termes de créativité pour penser des pratiques et des procédures plus simples. Nécessaires aussi pour lui, y compris au plan politique, pour renforcer le lien social et rendre concrets les grands principes politiques républicains, notamment le principe d'égalité pour faire société. Pour tendre vers un urbanisme rural, il convient ainsi de revenir sur le cœur même de la définition du métier d'urbaniste : au service du lien social. _

Proposition architecturale retenue par la mairie de Nérigean.
© Agence « Agate » Architectes, Comité Ouvrier du Logement, Mairie de Nérigean, 2020.



Que ces projets aient atteint ou non leur mise en chantier, ils ont participé à consolider une grammaire spatiale pour habiter l'espace rural contemporain : une offre de logement aussi diversifiée que les besoins, un mixte logements-activités pour lier le résidentiel à la vie du village, et une déclinaison d'espaces communs, supports de vie sociale : places, placettes, rues, venelles, chemins, trottoirs, bancs publics, jeux... et parce qu'il s'agit de campagne : vergers, jardins potagers, ruchers...

Projet de conception du Quartier Campagnard, proposé par l'agence CoBe à l'appel d'offre de cession de terrain. © CoBe, Mairie de Targon, 2014.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Une thèse en architecture et paysage :

O. Chatain, *Expérimenter l'urbanisme rural. L'exemple des « quartiers campagnards » de l'Entre-deux-Mers (Gironde)*, thèse de doctorat en architecture et paysage de l'Université Bordeaux Montaigne, 2024, 607 p. Conduite à l'UMR Passages, cette recherche doctorale a été encadrée par P. Tozzi (professeur UBM) et D. Zeneidi (directrice de recherche CNRS).

<https://theses.fr/s192041>

- Trois expérimentations de quartiers campagnards

Targon : <https://www.sudouest.fr/gironde/la-reole/cartier-le-projet-avance-a-grands-pas-8916289.php>

Loupiac : <https://www.sudouest.fr/lemag/loupiac-33-chacun-apporte-sa-pierre-a-l-edifice-du-futur-quartier-2078416.php>

Nérigean : <https://www.sudouest.fr/gironde/nerigean/le-nouveau-centre-bourg-en-discussion-2732281.php>

Les solutions fondées sur la nature

CÉCILE NASSIET

Les solutions fondées sur la nature (SfN) sont apparues pour la première fois, sous l'impulsion de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), lors de la conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 2009. Elles sont définies comme « des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

Les solutions fondées sur la nature visent à concilier la préservation de la biodiversité avec les autres défis contemporains tels que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques naturels, l'amélioration de la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et le développement socio-économique.

La protection de la biodiversité mais pas que !

Les solutions fondées sur la nature se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être mobilisées seules ou en combinaison dans les territoires : la préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ; l'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ; la restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

Les solutions fondées sur la nature ont un caractère « générique » ; leur point commun est de produire des effets bénéfiques pour la biodiversité et la société. Elles jouent un rôle dans l'adaptation aux conséquences du changement climatique (températures, précipitations, niveau marin...), à travers par exemple le maintien de berges de cours d'eau, la fixation de dunes, la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la prévention des éboulements, les barrières anti-incendie forestier, etc. Elles peuvent être menées dans divers milieux, anthropisés ou non : aquatiques, agricoles, montagnards, forestiers mais aussi en ville.

Pour fonctionner, les projets qui font appel aux SfN nécessitent d'associer les acteurs de la protection de la biodiversité et ceux qui agissent dans les champs de la lutte contre le changement climatique, de la gestion des risques naturels et de l'aménagement du territoire, pour engager une réflexion stratégique intégrée. La réussite des SfN doit aussi s'appuyer sur un suivi et une communication autour des bénéfices de ces projets.

Concrètement...

Les SfN inspirées directement du fonctionnement des écosystèmes (restitution des cours d'eau, renaturation de la ville, etc.) sont non seulement efficaces pour réduire les risques naturels, mais elles contribuent également à réduire l'impact du dérèglement climatique, à protéger la

biodiversité et à améliorer la qualité de l'air et de l'eau. En restaurant la nature (comme les forêts, les zones humides ou les dunes), les SfN permettent de limiter significativement les inondations, surtout dans les régions proches de la mer. En comparaison aux infrastructures traditionnelles (digue, barrage...), elles sont souvent moins onéreuses et nécessitent moins d'entretien à long terme. Leurs bénéfices environnementaux sont importants : la restauration des écosystèmes naturels contribue à la préservation de la biodiversité, à la régénération des sols et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Enfin, les SfN ont aussi des effets positifs pour la société : elles impliquent les habitants, les professionnels et les décideurs, favorisant la création de liens et la coopération locale.

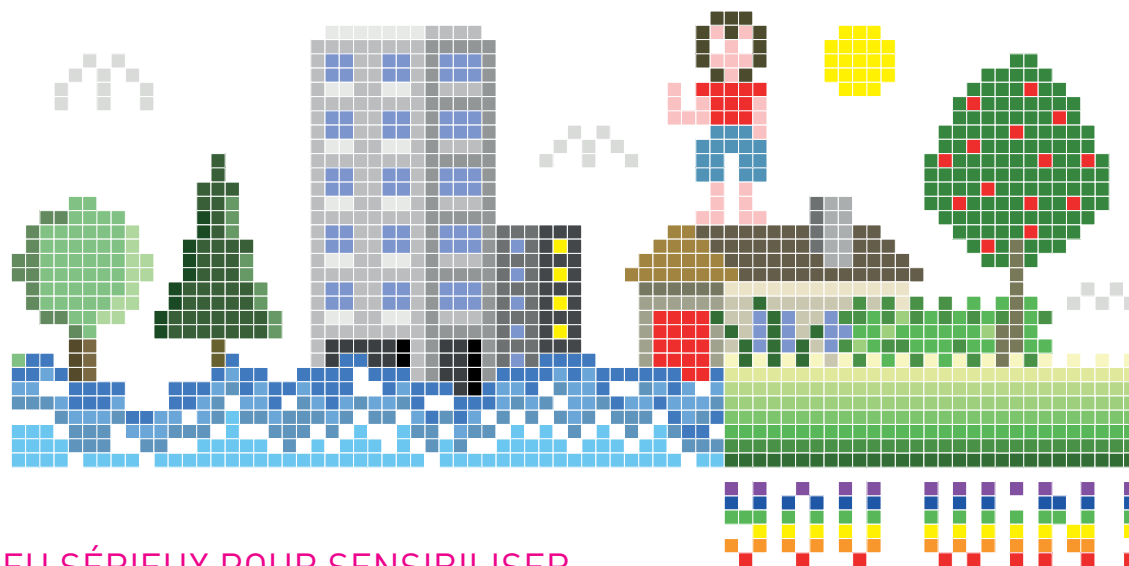
Un standard pour s'assurer de l'efficacité

Pour être efficaces et produire des résultats significatifs, les SfN doivent être mises en œuvre à une échelle spatiale suffisante et sur le long terme. Un standard international a été défini posant un cadre rigoureux, cohérent et responsable pour éviter toute utilisation abusive du concept et faire passer les solutions fondées sur la nature de l'échelle locale à l'échelle mondiale. Il comporte huit critères et 22 indicateurs associés, qui permettent d'évaluer la pertinence, l'échelle, la viabilité économique, environnementale et sociale d'un projet ; de prendre

en compte ses compromis éventuels ; d'assurer la transparence et la gestion adaptative des projets ; d'explorer les liens possibles avec les objectifs et engagements internationaux. Ce standard mondial est accompagné d'un guide pour l'utilisateur et d'un outil d'auto-évaluation qui identifie les domaines d'apprentissage et ceux à améliorer.

Mettre en œuvre à l'échelle des territoires des solutions fondées sur la nature nécessite donc un investissement à long terme mais dont les bénéfices sont durables pour mieux vivre avec le changement climatique. Pour mémoire, la moyenne des coûts des sinistres climatiques a presque doublé ces dernières années, selon France

assureurs. L'organisation professionnelle chiffre à 6,5 milliards d'euros le coût des catastrophes naturelles en 2023, la moyenne étant autour de 3,7 milliards entre 2010 et 2019. Le coût des dommages liés au climat pourrait encore augmenter de l'ordre de 50 % à l'horizon 2050. —



UN JEU SÉRIEUR POUR SENSIBILISER

Les acteurs locaux de la protection de la biodiversité alertent régulièrement sur les difficultés à mettre en œuvre les solutions fondées sur la nature. Quels sont les financements disponibles ? Quels sont les soutiens techniques pouvant être mis à disposition des collectivités ? Comment sensibiliser les habitants ?

Pour faciliter l'appropriation des SfN, la Fondation MAIF et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) ont mis au point un jeu sérieux de co-construction, le SIM-MANA, qui utilise des solutions fondées sur la nature pour se protéger des inondations, à destination de tous les acteurs des territoires.

Le jeu SIM-MANA est un outil de simulation qui utilise une maquette 3D comme plateau de jeu permettant de visualiser et de modéliser de façon réaliste une inondation sur un territoire urbain précis (infrastructures de la commune, habitations...) tout en y associant son impact sur le comportement des habitants (émotions, relations sociales...). L'objectif du jeu est de protéger, conjointement, la ville virtuelle de LA VITA des inondations en aménageant le territoire via différentes stratégies basées, entre autres, sur les SfN.

Il s'agit pour les joueurs de simuler et de tester des scénarios d'inondations prenant en compte trois facteurs : physiques (hydraulique, résistance des ouvrages de protection...), psychologiques (comportement des habitants, émotions...) et sociaux

(échange d'informations, entraide...) pour aider les acteurs (techniciens, gestionnaires, décideurs, riverains) à la construction d'un projet commun et partagé mobilisant les SfN (restauration de zones humides, végétalisation de structures urbaines...) comme solutions de protection face aux inondations par débordement (crue) ou par ruissellement (en zone urbaine).

Le jeu se joue de 5 à 20 personnes. Seul ou par équipe (2 à 4 personnes), chacun se voit attribuer un rôle parmi cinq possibilités correspondant à différents acteurs de la ville virtuelle LA VITA : équipe municipale, services techniques, commerçants, syndicat de l'environnement ou citoyens. À chaque tour (jeu en 3 tours), les participants élaborent des projets d'aménagement par renforcement de solutions existantes ou en créant de nouvelles.

Du territoire aux territoires

STELLA MANNING

Attesté dès 1278 pour signifier l'étendue de pays formant une circonscription politique, le territoire est par la suite devenu un « espace géographique ne constituant pas un État souverain, mais formant une partie d'un tel État et jouissant d'un statut particulier¹ ».

En géographie, la notion d'appropriation fonde le concept, que ce soit une appropriation institutionnelle ou de la part de ses habitants. Le territoire est alors l'espace qu'une personne considère comme sien. Roger Brunet et Hervé Théry assurent que « la notion de territoire est donc à la fois juridique, sociale et culturelle, et même affective. Le territoire implique toujours une appropriation de l'espace : il est autre chose que l'espace² ».

Les professionnels des études urbaines l'utilisent dans le sens d'un espace où sont circonscrits une activité, un phénomène. On pourra parler du territoire de la Gironde, qui correspond au périmètre institutionnel, mais aussi du territoire de l'Entre-deux-Mers, plus géographique, mais mêlant références géographiques et culturelles.

Depuis quelques années, le mot « territoires », affiché au pluriel, est employé pour désigner la province, tombée en disgrâce. Pourtant celle-ci avait le mérite d'être claire : sa définition la considère comme une région d'un pays

caractérisée par son histoire, ses traditions, ses coutumes et s'opposant à la capitale³. Dans la deuxième partie du XX^e siècle, lorsque la population urbaine dépasse la population rurale, s'afficher de province devient suranné, voire péjoratif. Dès lors, on habite « en région ». Puis, au XXI^e siècle, peut-être afin d'éviter la confusion avec la circonscription administrative dans laquelle plus grand monde ne se reconnaît, surtout depuis la réforme de 2015, la région s'efface au profit des territoires, ce qui fait hurler aussi bien l'Académie française que les géographes⁴.

Cette évolution récente s'inscrit dans l'histoire de l'aménagement du territoire en France, qui est un concept apparu après-guerre, notamment à la suite de la parution du livre fondateur de Jean-François Gravier, *Paris et le désert français* (1947). L'État y joue un rôle moteur, auscultant et aménageant l'ensemble du territoire national dans la plus parfaite tradition jacobine.

En 1962, le premier ministre délégué pour l'aménagement du territoire est nommé en la personne de Robert Schumann. Certes la mission reste éphémère (un mois), et ne sera reprise qu'en 1967 avec Raymond Marcellin, mais est créée dans la foulée, en 1963, la DATAR, délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

De nombreux ministres de succèdent depuis 1967⁵ et la DATAR devient la DIACT⁶ (2005-2009), signe d'un début de morcellement du territoire français et d'un mouvement de mise en concurrence de ses entités. En effet, il s'agit maintenant d'accompagner l'aménagement des territoires mais aussi de prôner la compétitivité des territoires, qui gagnent ainsi leur pluriel. En 2012, la compétitivité est abandonnée au profit de l'égalité, avec Cécile Duflot, qui devient ministre chargée de l'égalité des territoires, la première à ce poste à se prévaloir de ce pluriel. Après un bref intermède où l'aménagement du territoire revient sous la houlette du radical Jean-Michel Baylet, les territoires reprennent leur place avec dorénavant pour l'État la mission d'en assurer la cohésion et ceci jusqu'au gouvernement d'Elisabeth Borne (2022-2024). Depuis, l'approche varie, allant du partenariat avec les territoires sous le gouvernement Barnier au retour à l'aménagement du territoire dans le gouvernement Bayrou. Parallèlement, en 2019, est née l'Agence nationale de cohésion des territoires, l'ANCT, actant, de manière pour l'instant plus pérenne que les dénominations ministérielles, cette nouvelle étape de la décentralisation et de coopération entre l'État et les différents niveaux administratifs français. —

1 | CNRTL.

2 | R. Brunet, H. Théry, « Territoire » in R. Brunet, R. Ferras, H. Théry (dir.), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation française, 1993 (1^{re} éd. 1992). <https://geoconfluences.ens-lyon.fr>

3 | *ib.*

4 | <https://www.academie-francaise.fr/en-region-dans-les-territoires-pour-en-province>
<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/territoire>

5 | Avec trois interruptions durant les gouvernements Chirac 1, Barre 3 sous Valéry Giscard d'Estaing, et Mauroy 3 sous François Mitterrand.

6 | Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.

Les SERM : bientôt à l'heure ?

MICHAËL DAVID

« Pour tenir notre ambition écologique, je veux qu'on se dote d'une grande ambition nationale : dans dix grandes agglomérations, dans dix métropoles françaises, de développer un réseau de RER, un réseau de trains urbains. » C'est en ces termes que s'exprimait le Président E. Macron en novembre 2022 pour impulser une nouvelle politique des mobilités des réseaux express régionaux métropolitains à l'instar du RER francilien.

En germe dans la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019, ces ambitions ont été formalisées dans la loi du 27 décembre 2023¹ et le décret du 20 novembre 2024² avec la création de services express régionaux métropolitains (SERM) dont le modèle est le SERM de Strasbourg, opérationnel depuis déjà deux ans.

Quels objectifs leur assigne la loi ? D'ici à dix ans, il s'agit de tendre vers « une amélioration de la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines, la réduction de la pollution de l'air, la lutte contre l'autosolisme, le désenclavement des territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains, une meilleure accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, la décarbonation des mobilités et la lutte contre l'étalement urbain et la promotion du report modal ».

1 | Loi n°2023-1269 du 27 déc. 2023, JO 28 déc.
2 | Décret n°2024-1048 du 20 nov., JO 22 nov.

Il s'agit donc d'offrir plus qu'un simple service ferroviaire amélioré, avec des trains cadencés toutes les 10 à 15 minutes, et des liaisons radiales traversant les grandes métropoles. Ces nouveaux services doivent aussi y associer cars express, réseau cyclable, covoiturage, pour favoriser les mobilités sans voiture sous toutes leurs formes.

Si vingt-quatre projets sont labellisés et autorisés à poursuivre pour obtenir le statut de SERM par arrêté ministériel (dont Bordeaux), une dizaine peine à avancer. Cela traduit un double point d'achoppement : d'une part, le choix de l'échelon politique pertinent et d'autre part, leur financement.

Le choix de l'échelon politique pertinent, d'abord. Il interroge sur le bon niveau de coopération territoriale des collectivités territoriales et leurs groupements en termes de conception et de gouvernance. Comme le rappelle Intercommunalités de France, pour répondre aux différents besoins de connectivité, « les périmètres des SERM ont vocation à épouser les bassins de mobilité fonctionnels, au-delà des périmètres administratifs des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ».

L'enjeu est de faciliter les déplacements réguliers de voyageurs vers et depuis les centres urbains ; il est donc essentiel d'accélérer la définition des bassins de mobilité et *ipso facto* la signature des contrats opérationnels de mobilité prévus par la

LOM entre les AOM locales et les régions en leur qualité de chef de file des mobilités et de l'intermodalité. C'est là une condition *sine qua non* pour prétendre au statut de SERM.

Leur financement, ensuite. D'ici à 2040, la nouvelle « donne ferroviaire » est estimée à près de 100 milliards dans un contexte politique incertain et un contexte financier contraint. Les régions, ainsi que l'ensemble des collectivités territoriales également AOM, attendent toujours de la part du gouvernement des garanties pour un financement durable et stable.

De forts investissements sur les infrastructures et d'importantes dépenses de fonctionnement seront à prévoir qui devront être partagés par l'ensemble des AOM et autres gestionnaires de voiries. Sur ce plan, la Conférence Ambition France Transports tenue le 5 mai dernier n'a pas totalement rassuré les élus locaux.

Après d'âpres discussions, les premiers contrats de plan État/Régions sur le volet mobilités peinent déjà à traduire ces ambitions. D'où l'idée qui infuse de créer des syndicats mixtes pour que les autres collectivités bénéficiaires d'un SERM participent à son financement.

Comment s'étonner dès lors que des voix s'élèvent pour prioriser les SERM dans lesquels des solutions simples et moins coûteuses existent comme les cars express, réseaux cyclables ou le covoiturage ?

Éléonore Slama

En finir avec le gâchis des mètres carrés

Plaidoyer pour l'intensité d'usage

Éditions Apogée, 2024, 136 p.

Le casse-tête de la sobriété foncière et la nécessaire réponse aux besoins en logements, en locaux, en espaces de vie, en lieux associatifs ou culturels ne cessent de faire couler l'encre. D'un côté, chercher à être plus compact, arrêter l'étalement urbain, réduire la surconsommation d'espaces ; de l'autre, proposer suffisamment de place pour satisfaire les besoins du quotidien et les aspirations citoyennes. Éléonore Slama, adjointe en charge du Logement, de la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion auprès du maire du XII^e arrondissement de Paris, a pris le sujet offre/demande à bras-le-corps. En charge des questions sociales au moment de la pandémie de Covid, elle a dû appréhender la gestion du confinement en l'absence de chez soi, alors que les mesures d'urgence habituelles (ouvertures de gymnases) ne satisfaisaient pas aux règles sanitaires. La mobilisation des hôteliers, confrontés à la perte de clientèle, pour héberger les sans-abris, lui révèle la valeur des mètres carrés sous-utilisés. Depuis, elle a fait de la lutte contre le gâchis immobilier son combat et elle l'expose dans ce livre. Pédagogique, l'ouvrage conjugue éléments de diagnostic et de méthodologie, exemples nourris et convictions de l'auteur pour donner envie d'agir, et surtout mieux mobiliser les espaces sous-utilisés. Mais d'abord qu'entend-on par « gâchis des mètres carrés » ? Il peut s'agir de logements ou de bureaux vacants, de friches, de locaux sous-occupés (ce dernier sujet étant moins documenté). Constatant que les écoles ou les bureaux ne sont utilisés que 30 % du temps en moyenne sur l'année, l'autrice pressent qu'il faut aller plus loin dans la connaissance de l'usage réel des bâtiments pour mieux les mobiliser. Pour cela, elle a réuni un groupe de partenaires publics et privés intéressés par la question, qui a abouti à la création de « l'intensi'score », outil de diagnostic et d'amélioration d'usage des bâtiments, et d'un guide de solutions. Son ouvrage, sous forme de plaidoyer, complète ces deux outils et s'attache à démontrer les atouts de l'intensité d'usage.

Les bénéfices écologiques d'un bâtiment servant plusieurs types d'activité sont mis en avant : moindre consommation foncière et réduction des émissions de carbone induites par la construction neuve. Les gains économiques sont également identifiés, notamment pour les entreprises qui, avec l'essor du télétravail, voient leurs bureaux moins utilisés : partages de charges et nouvelles sources de revenus locatifs constituent des arguments solides. Mais l'intensité d'usage est aussi une façon de faire commun et dessine une belle opportunité pour freiner le repli de nos sociétés. Éléonore Slama défend ici « le frottement des usages » comme outil pour favoriser les rencontres et tisser des liens variés. L'intensité d'usage, telle que conçue par l'autrice, s'inscrit pleinement dans les logiques de circularité (économie, urbanisme) et l'idée que rien ne se perd, tout se recycle, y compris les temps morts des lieux. Entreprises, habitants, collectivités, usagers, tous ont à y gagner.

Alors pourquoi cette solution n'est-elle pas davantage mise en œuvre ? Si les freins techniques et juridiques sont dépassables, le cheminement individuel et collectif paraît plus complexe. Touchant à

l'intime, à la propriété ou au sentiment de propriété, à la sensation de saturation urbaine, l'intensification des usages suppose une acceptation sociale et un changement de règles et d'habitudes.

Pour que le changement puisse advenir, la mobilisation des élus et des acteurs privés est indispensable afin de montrer que l'intensification des usages est possible et utile. Des tiers lieux, ces « pionniers inspirants » qui, un peu partout sur le territoire, redonnent vie à des espaces délaissés en favorisant la mixité et en proposant une diversité de services, aux Bureaux du cœur, association qui rend possible l'accueil de personnes sans domicile dans les bureaux la nuit et le week-end, E. Slama met en lumière les efforts de terrain déjà engagés.

Chacun s'y retrouvera dans cet ouvrage : citoyens revisitant leurs modes de consommation (alimentaire... aujourd'hui bâtiminaire !), maires se questionnant sur la mise en œuvre du ZAN ou encore responsables d'entreprises aux prises avec le télétravail et la RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Et c'est aussi l'enjeu de cet ouvrage : démontrer que l'intensité d'usage est d'abord une aventure collective !

Claire Philippe



Gaspard Lion

Vivre au camping**Un mal-logement des classes populaires**

Seuil, 2024, 320 p.

Rosetta habite au fond d'un camping miteux dans une caravane hors d'âge avec sa mère qui se prostitue... Rosetta, c'est Emilie Dequenue dans le film éponyme des frères Dardenne et c'est cette assimilation quasi-systématique entre vie au camping et pauvreté que Gaspard Lion entend déconstruire.

Si cette forme d'habitat concerne en effet les classes populaires, l'auteur, à partir d'un travail ethnographique et l'expérimentation de la vie en caravane pendant trois ans, saisit la diversité derrière ces formes de résidence non-ordinaires. Grâce à cette immersion dans le quotidien d'habitants de campings périurbains et ruraux de la région parisienne, il donne à voir la variété des situations résidentielles, des ressources, des trajectoires, des styles de vie...

La vie au camping est rarement étudiée malgré son développement en France dans la périphérie des agglomérations qui connaissent une « restriction des possibles résidentiels ». Cette recherche montre que le camping accueille trois grandes catégories de résidents.

L'auteur présente ainsi les résidents des mobil-homes. À l'occasion d'une rupture professionnelle ou personnelle ou alors qu'elles souhaitent améliorer leur situation résidentielle, ces personnes voient leur désir d'achat d'un pavillon contrarié en raison de la difficulté d'accéder à la propriété individuelle pour les classes populaires. Ces résidents ont les ressources qui pourraient leur permettre de louer un logement classique mais ils souhaitent être propriétaires. Ils se tournent donc vers le camping résidentiel dont ils ont déjà fait l'expérience pour leurs loisirs et ils apprécient ce choix. Il leur permet de satisfaire l'envie d'avoir un chez soi avec le style et la qualité de vie associés : être en vacances toute l'année.

À l'opposé, on rencontre des personnes qui se situaient du côté des classes populaires les plus stables voire des « petits moyens » comme qualifiés par l'auteur mais, qui à cause d'un événement conjugal ou professionnel, se retrouvent dans une situation plus précaire. Après avoir été hébergés par des proches, dans leur voiture, voire avoir connu la rue, elles se sont installées au camping. Pensant cette installation temporaire, elles ont opté pour des terrains bas de gamme, dans des petites caravanes ou des mobil-homes vétustes. Mais ce choix par défaut dure, le logement qu'elles ne s'approprient pas devient le lieu de l'isolement et de la relégation.

Entre les deux, une troisième catégorie de résidents, parmi les plus précaires des classes populaires, qui font du camping un lieu de vie valorisé. Ils s'y installent après avoir connu de grandes difficultés et, à l'inverse, des précédents ne le perçoivent pas comme un déclassement – sans en nier les désagréments. Ils se l'approprient et le valorisent via des travaux, des transformations ou l'aménagement du jardin. Ils apprécient aussi la solidarité et l'entraide qu'ils y rencontrent.

Cette publication montre bien que si la précarité des personnes vivant au camping relève parfois d'un manque de ressources financières, elle n'est pas la caractéristique de toutes les personnes rencontrées par l'auteur. Elle appelle donc « à rompre avec la perspective qui fait de ces personnes des sans-abri, des exclues, des vulnérables ou des démunies ». Cependant, Gaspard Lion met l'accent sur une forme de précarité commune à toutes : la précarité juridique. Cette forme de résidence ne relève en effet pas du droit du logement et les habitants se voient privés d'un certain nombre d'aides et protections et se retrouvent « à la merci » des propriétaires des terrains. Dans un contexte de crise marquée du logement, alors que des personnes trouvent des solutions dans des formes d'habitat non ordinaire, la législation, depuis une dizaine d'années, tend à contraindre ces alternatives. La contrainte juridique croissante risque donc d'engendrer ou d'augmenter la précarité matérielle des personnes qui y ont recours.

Cette étude nous interpelle nécessairement dans un département tel que la Gironde où les marchés du logement sont sous tensions.

Valérie Diaz





Le Festin

Dans nos îles

Le Festin n° 134, juin 2025, 144 p.

Ce numéro de la revue *Le Festin* propose aux lecteurs un tour d'horizon des aspects historiques, géographiques ou symboliques des îles néo-aquitaines.

Ces îles évoquent le refuge ou la vigilance, le retrait ou la position d'avant-poste. Lopins posés sur le fleuve ou ancrés dans l'océan, on y expérimentait hier des visions défensives ou politiques : aujourd'hui, on y préserve la biodiversité. Mais l'insularité se vit aussi loin de l'eau, à travers ces espaces éloignés de la cité, abbaye, jardin, maison faite pour la solitude... Lieux de déconnexion, de vie en autonomie, d'exil ou d'utopie.



Paul-Hervé Lavessière

Le sentier du GrandAngoulême : 150 kilomètres d'histoire entre ville et campagne

WildProject, avril 2025, 266 p.

Issu de deux ans de marches publiques de repérage, ce sentier est une vaste enquête menée par l'urbaniste-géographe Paul-Hervé Lavessière.

Qu'est-ce que le Grand Angoulême ? Comment s'est-il construit ? Et si ce territoire, ancré dans son arrière-pays, dans son histoire manufacturière et agricole, offrait l'échelle idéale et disposait de toutes les ressources pour mettre en œuvre la ville écologique de demain ?

Un sentier insolite pour (re)découvrir le territoire au fil de 10 jours de marche en quatre boucles.



Ville de Bordeaux

Quand Bordeaux se réinvente : les biens communs au cœur du projet urbain

Éditions Sud-Ouest, janvier 2025, 224 p.

Un portrait de la ville par ceux qui la pensent, la fabriquent et la vivent. Richement illustré, l'ouvrage témoigne des priorités du projet urbain bordelais pour construire une ville plus équitable, plus inclusive, plus sobre et mieux la préparer aux défis de l'urgence climatique. Il livre les témoignages de ceux qui s'engagent pour un avenir durable.

À la manière impressionniste, restituant par mille petites touches les actions accomplies ou à venir qui projettent vers la ville de demain, cet ouvrage relaie également les regards d'ici ou d'ailleurs, ceux d'habitantes et habitants, d'entreprises, d'architectes ou d'associations, dont l'expérience ou la pensée inspirantes contribuent à tracer un avenir désirable.

CAhiers de la MÉTROPOLÉ BORDELAISE

LES AUTEURS

p. 17 | **Juliette Betina**

étudiante en master Stratégies et Gouvernances Métropolitaines (SGM) à Sciences Po Bordeaux.

p. 60 | **Christophe Bouriette**

architecte, urbaniste, co-gérant de l'agence Bouriette & Vaconsin, maître de conférence à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux et à l'Institut d'aménagement de tourisme et d'urbanisme.

p. 63 | **Clément Brun**

doctorant, université de Bordeaux (laboratoire LACES) et École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (laboratoire PAVE).

p. 17 | **Benjamin Corchuan**

étudiant en master Stratégies et Gouvernances Métropolitaines (SGM) à Sciences Po Bordeaux.

p. 77 | **Michaël David**

conseiller juridique à l'a-urba, enseignant-chercheur associé à l'institut Léon Duguit (ILD), université de Bordeaux.

p. 17 | **Célia Destouches**

étudiante en master Stratégies et Gouvernances Métropolitaines (SGM) à Sciences Po Bordeaux.

p. 79 | **Valérie Diaz**

urbaniste, chargée d'études à l'a-urba.

p. 68 | **Antonin Dubernard**

urbaniste, chargé d'études à l'a-urba.

p. 52 | **François Dubet**

sociologue, professeur émérite à l'université de Bordeaux.

p. 47 | **Sylvestre Duroudier**

maître de conférences, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

p. 56 | **Philippe Estèbe**

docteur en sciences politiques et en géographie, directeur d'études à Acadie.

p. 23 | **Nathanaël Fournier**

économiste, chargé d'études à l'a-urba.

p. 20 | **Patrice Godier**

maître de conférences en sciences humaines et sociales à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

p. 14 | **Sophie Haddak-Bayce**

architecte-urbaniste, directrice de l'équipe Usages et qualité de vie à l'a-urba.

p. 8 | **Elena Held**

assistante de recherche et pré-doctorante à l'université de Bordeaux

p. 39 | **Thomas Kirszbaum**

chercheur associé au Ceraps (Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales – UMR 8026, université de Lille, CNRS, Sciences Po Lille).

p. 14 | **Morane Le Gallic**

urbaniste, chargée d'études à l'a-urba.

p. 1 | **Françoise Le Lay**

directrice générale adjointe en charge des études à l'a-urba.

p. 76 | **Stella Manning**

urbaniste, chargée d'études à l'a-urba.

p. 74 | **Cécile Nassiet**

urbaniste, chargée d'études à l'a-urba.

p. 11, 29 | **Thierry Oblet**

sociologue, maître de conférences à l'université de Bordeaux.

p. 26, 78 | **Claire Philippe**

urbaniste, chargée d'études à l'a-urba.

p. 4, 29, 34 | **Gilles Pinson**

professeur de science politique à Sciences Po Bordeaux.

p. 66 | **Emma Pot**

étudiante en master en architecture à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

p. 43 | **Chloé Reiser**

maîtresse de conférences en géographie urbaine et sociale, méthodes mixtes, membre du laboratoire Environnement, Ville, Société, ENS de Lyon.

p. 17 | **Diego Ribeiro**

étudiant en master Stratégies et Gouvernances Métropolitaines (SGM) à Sciences Po Bordeaux.

p. 17 | **Lionel Tastet**

étudiant en master Stratégies et Gouvernances Métropolitaines (SGM) à Sciences Po Bordeaux.

p. 29 | **Élise Thouron**

urbaniste, chargée d'études à l'a-urba.

p. 60 | **Marion Vaconsin**

paysagiste, co-gérante de l'agence Bouriette & Vaconsin, paysagiste Conseil de l'État, maître de conférences associée (MCA) à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

p. 71 | **Sandrine Vaucelle**

géographe, maître de conférences à l'université Bordeaux Montaigne.

LES ILLUSTRATEURS

p. 25 | **Christine Dubart**

infographiste à l'a-urba.

p. 9, 11, 75 | **Sylvain Tastet**

infographiste à l'a-urba.

LES PHOTOGRAPHES

couverture, p. 2, 13, 19, 29, 31, 32, 39, 40, 42, 53, 55, 59 | **Hélène Dumora**
photographe à l'a-urba.

#27 | JUIN 2025

Faire société

Que signifie « faire société »
aujourd'hui en ville ?

Qu'est « ce qui nous lie » à nos
proches, à ceux que l'on croise,
aux autres plus lointains ?

Ces questions traversent notre
époque, à toutes les échelles,
du quartier au monde globalisé.
Elles révèlent ainsi que « faire
société » n'a rien d'évident, sans
doute aujourd'hui plus qu'hier.

Cela reste-t-il un objectif des
politiques publiques ? Un avenir
désirable pour les individus dans
leur diversité ?

Riches d'exemples d'ici et d'ailleurs,
de réflexions sur des sujets aussi
divers que la place de l'école,
les quartiers politique de la ville
ou notre rapport au vivant,
ce dossier ébauche des réponses
à cette importante et délicate
question.

À paraître

#28 | DÉCEMBRE 2025

La ville marchande